

Viticulture *cap* 2030

35 propositions pour l'avenir de la filière viticole en Gironde

Février 2026

Avec l'expertise de :

**Institut
et territoires**



Édito



La viticulture girondine traverse une crise profonde, durable et sans précédent. Elle fragilise nos exploitations, nos emplois, nos territoires et, au-delà, un modèle viticole qui a fait la force et la renommée de la Gironde. Face à cette situation, l'immobilisme n'est pas une option. La Chambre d'Agriculture de la Gironde a fait le **choix d'anticiper, de construire et d'agir**, en lançant l'étude Viticulture cap 2030, avec le soutien de la Région, que je tiens à remercier.

Conduite sur six mois par un institut spécialisé dans les démarches territoriales et participatives, cette étude a mobilisé l'ensemble des acteurs de la filière : viticulteurs, organisations professionnelles, chercheurs, collectivités, établissements d'enseignement, pouvoirs publics. Ce travail collectif a permis d'aboutir à un diagnostic partagé des enjeux, et surtout à des propositions concrètes pour préparer l'avenir de nos exploitations.

Les enseignements sont clairs. **Pour rester compétitive**, la viticulture girondine doit engager des **transformations profondes**. **L'amélioration de la productivité des exploitations est un enjeu central**, indissociable de l'adaptation au changement climatique. Cela suppose de revoir certaines pratiques, d'optimiser le potentiel de nos vignes et d'oser des évolutions structurantes. **La diversification de l'encépagement**, l'introduction de cépages plus tardifs et de cépages résistants, constituent à ce titre des leviers stratégiques.

Si les AOC demeurent le socle du modèle bordelais, elles ne peuvent à elles seules répondre à l'ensemble des défis économiques et commerciaux. L'étude souligne la nécessité de mieux structurer et mieux valoriser les filières en Indication Géographique et en Vin de France. Cette **diversification des modèles et des débouchés** est une condition indispensable de la résilience économique des exploitations et de la reconquête des marchés.

Viticulture cap 2030 pose également une question essentielle : celle de l'avenir des exploitations viticoles dans leur globalité. Diversification des activités, **création de valeur sur les territoires, attractivité des métiers** de la vigne et **renouvellement** des générations doivent devenir des **priorités partagées** par l'ensemble des acteurs publics et professionnels.

Je veux saluer l'engagement et la responsabilité de tous ceux qui ont contribué à cette démarche. L'étude débouche sur **35 propositions concrètes**. Il appartient désormais à chacun de s'en saisir. La Chambre d'Agriculture de la Gironde prendra pleinement sa part et mettra en œuvre, avec détermination, toutes les actions relevant de son champ de compétences. C'est collectivement, avec lucidité et courage, que nous construirons l'avenir de la viticulture girondine.



Jean-Samuel Eynard

Président de la Chambre
d'Agriculture de la Gironde

Institut Enterritoires

L'Institut Enterritoires, coordinateur de la démarche

L'Institut Enterritoires est le lieu d'études, de réflexions collectives et de propositions autour des grands enjeux des territoires. Tiers de confiance, il réunit et anime une communauté de décideurs de différents horizons, tous attachés à la dynamique des territoires et acteurs de leur développement : entreprises, collectivités, institutions, associations, syndicats, monde académique, chercheurs, think tanks, etc.

Notre ambition est d'accompagner les territoires français dans les défis majeurs des 20 prochaines années et de contribuer à leur développement et à leur transformation durable. En travaillant au plus près des enjeux : en territoires, avec ceux qui y vivent et les construisent chaque jour, dans toute leur diversité. Avec cette richesse et cette complémentarité des expériences et points de vue réunis, pour apporter des propositions concrètes aux enjeux de développement des territoires.



Une étude coordonnée par
Sonia Bellit,
Directrice des études de
l'Institut Enterritoires

Sommaire

Diagnostic de la crise	6
Synthèse	13
Panorama des propositions	18
Priorité 1 Adapter les pratiques pour améliorer la productivité et sécuriser les rendements face au changement climatique	21
Priorité 2 Adapter les gammes et les styles de vins aux nouvelles attentes du marché	41
Priorité 3 Diversifier les cultures et les activités agricoles	49
Priorité 4 Sécuriser et élargir les débouchés	59
Priorité 5 Attirer, former et fidéliser la main d'œuvre	73
Priorité 6 Les grandes orientations de la filière	81
Bibliographie	93
Remerciements	94



Diagnostic de la crise

Le vignoble bordelais est considéré comme l'un des plus anciens et prestigieux au monde. Il s'étend sur les coteaux et les terrasses alluviales bordant l'estuaire de la Gironde, les rives de la Dordogne et de la Garonne. Il se structure autour de six grandes régions viticoles disposant chacune de leurs spécificités et de leur histoire, tout en préservant une signature bordelaise : le Médoc, le Blayais-Bourgeais, les Graves et Pessac-Léognan, Cérons-Barsac-Sauternes, l'Entre-Deux-Mers, le Libournais. L'excellence du vignoble repose sur l'association d'un terroir d'exception, d'un climat tempéré océanique idéal pour la viticulture, d'un savoir-faire multi-séculaire, et de règles strictes définies par le système des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) qui garantissent une grande qualité.

1. Un pilier de l'économie régionale et départementale

La viticulture représente 16 % de la production agricole française en 2022, une proportion importante qui contribue à placer le pays parmi les premiers producteurs et exportateurs mondiaux de vin : en 2023, près de 4,8 millions d'hectolitres étaient produits, dont 1,1 destinés à l'exportation.

Dans le paysage viticole français, la Gironde occupe une position majeure en concentrant 9 % de la production viticole nationale. Avec environ 100 700 ha de vignes en production en 2024 dont 95 000 ha en AOC, la Gironde se place au premier rang des départements viticoles français, dépassant l'Hérault (78 000 ha) et l'Aude (61 000 ha). Tous vins confondus, la vendange du département dépasse les 4,2 millions d'hectolitres, positionnant la Gironde à la troisième place des départements producteurs de vins.

Par conséquent, l'agriculture girondine présente une spécialisation forte dans la viticulture. Selon le dernier Recensement Agricole effectué en 2020, 5 400 des 7 000 exploitations agricoles relèvent de la viticulture soit 76 % de l'ensemble des exploitations, contre seulement 16 % à l'échelle régionale et 15 % à l'échelle nationale¹. La viticulture représente une filière vitale pour l'économie du territoire puisque qu'elle constitue la spécialisation agricole de plus de 380 des 535 communes du département, s'étendant des coteaux bordant l'estuaire girondin jusqu'aux rives de la Dordogne et de la Garonne. La vigne reste également présente dans neuf communes sur dix du département.

LES CHIFFRES À RETENIR

16 %

de viticulture dans la production agricole française en 2022

4,8 M hl

de vin produit en France en 2023

1,1 M hl

de vin exporté de France en 2023

9 %

de la production viticole nationale concentrée en Gironde

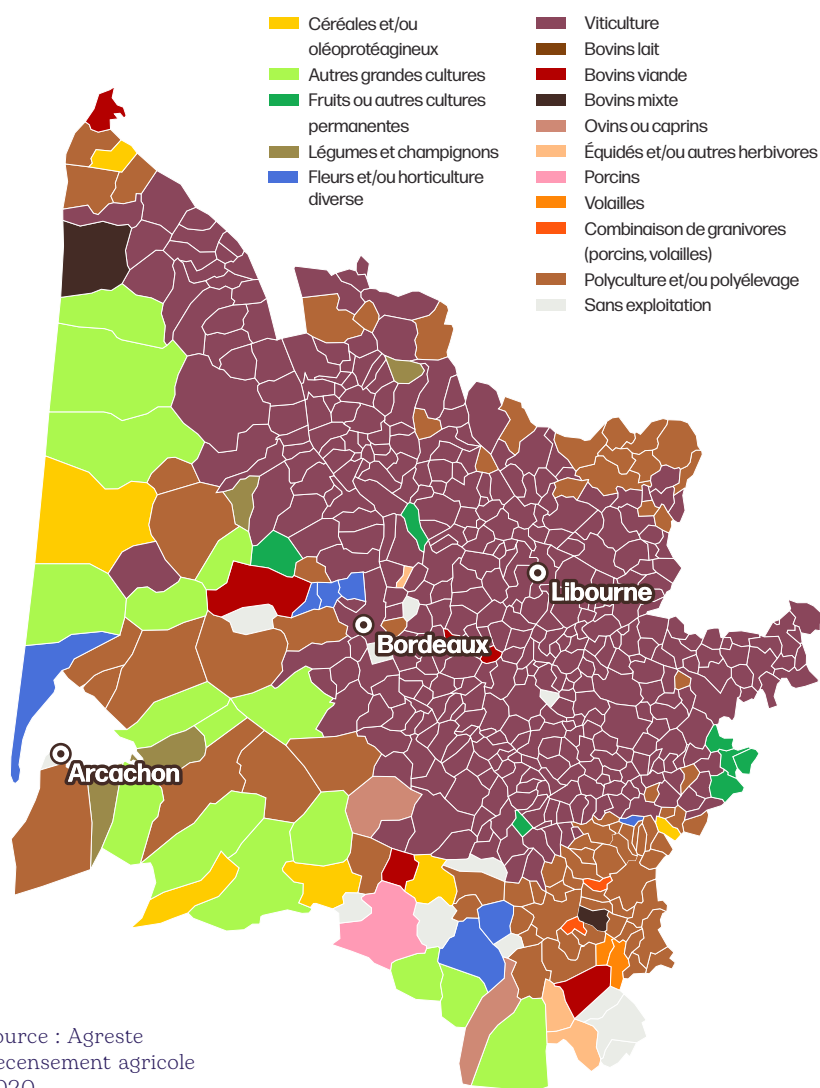
100 700 ha

de vignes en production en Gironde en 2024

95 000 ha

de vignes en AOC en Gironde en 2024

Spécialité agricole par commune en Gironde en 2020

LES CHIFFRES À
RETENIR

15 %
des exploitations
agricoles françaises
relèvent de la viticulture

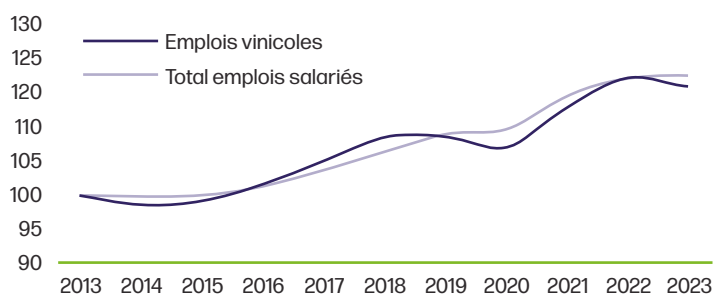
76 %
des exploitations
agricoles girondines
relèvent de la viticulture

380
des 535 communes
du département sont
spécialisées dans la
viticulture

Ces exploitations sont aussi un pilier pour l'emploi girondin : en 2023, les 3 160 établissements spécialisés dans la viticulture employaient environ 38 700 salariés (15 500 EQTP) soit 88 % de l'emploi salarié des exploitations agricoles du département. Si l'on intègre aux activités liées à la culture de la vigne (viticole), celles liées à la vinification, à l'élevage, à la commercialisation et à la dégustation (vinicole), plus de 45 600 recrutements sont recensés par France Travail en 2024, soit environ 5 % de l'ensemble des recrutements enregistrés en Gironde. Les activités de vinification et de commercialisation pèsent pour près de 6 000 emplois salariés² sans compter les ramifications : tonnellerie, entreposage, conditionnement, tourisme œnologique, etc.

Évolution de l'emploi salarié dans les activités
viniholes et tous secteurs confondus en Gironde

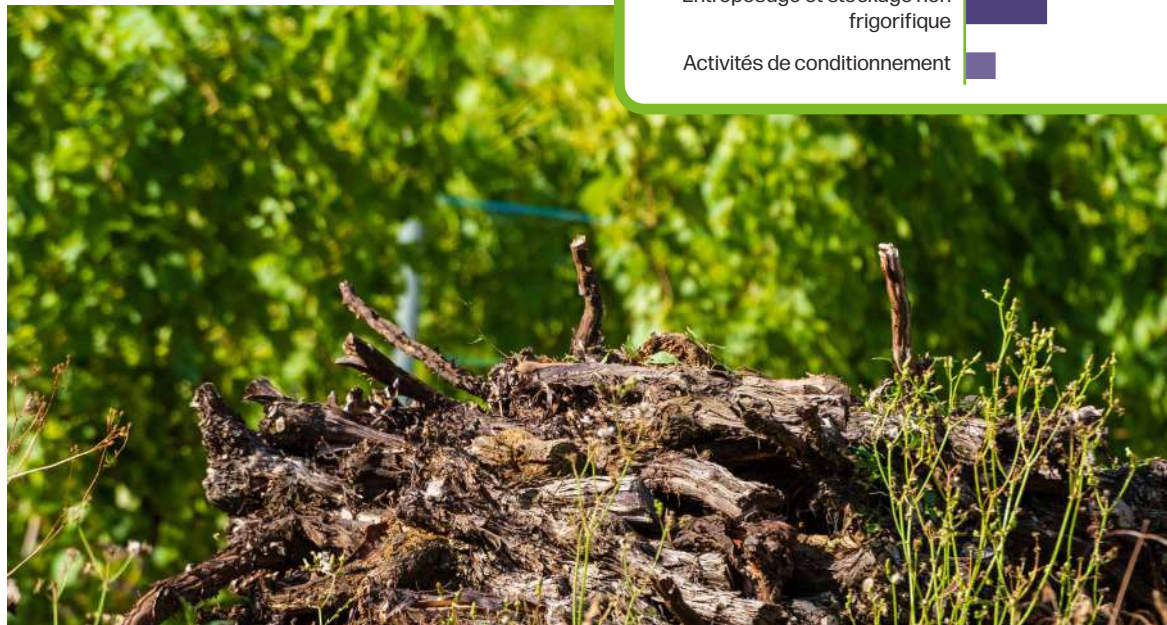
BASE 100 EN 2013



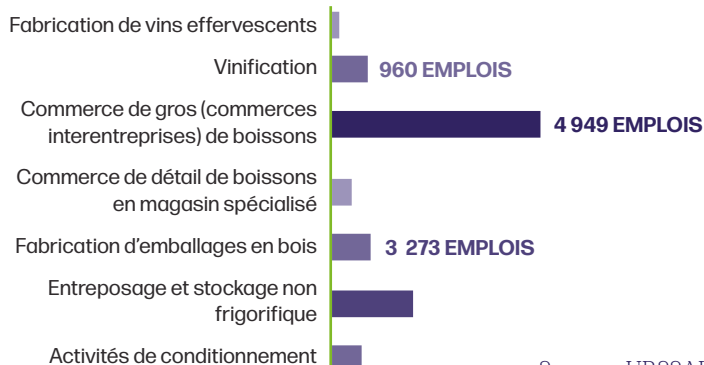
Source : URSSAF

² France Travail, Op. cit.

Du fait de cette spécialisation dans la vigne qui date des années 1980, la crise viticole ne menace pas seulement une filière mais bien l'équilibre économique et social du département. Le vignoble bordelais doit s'adapter pour préserver son rôle structurant dans l'économie départementale.



Effectifs salariés de la filière vinicole par grande activité à fin 2023 en Gironde



Source : URSSAF

2. Une filière confrontée à une crise profonde

La crise que traverse le vignoble bordelais est à la fois structurelle et conjoncturelle. Celle-ci intervient dans un contexte de baisse durable de la consommation, d'essoufflement des débouchés à l'export, d'excédents persistants et de chocs climatiques et économiques, qui placent la filière girondine viticole dans une impasse critique.

Sur le plan structurel, on relève un déclin continu de la consommation de vin en France au cours des dernières décennies. Cette tendance s'est accentuée depuis 2020 avec une réduction significative du nombre de consommateurs réguliers et un vieillissement du cœur de la clientèle. Parallèlement, les jeunes générations consomment globalement moins d'alcool et privilégient d'autres boissons comme la bière, les cocktails à base de spiritueux et les boissons non-alcoolisées.

Cette tendance à la baisse affecte particulièrement les vins rouges, dont les volumes ont reculé de 26 % entre 2018 et 2023 dans les sorties de caisse d'après les données Circana. Or, le vignoble bordelais reste historiquement structuré autour des vins rouges qui ont forgé l'identité du secteur. À cette perte d'attrac-

« À cette perte d'attractivité s'ajoute le fait que les préférences des consommateurs se portent aujourd'hui majoritairement sur des vins légers [...] »

tivité s'ajoute le fait que les préférences des consommateurs se portent aujourd'hui majoritairement sur des vins légers, présentant un faible taux d'alcool, ce qui creuse encore davantage le décalage entre les nouveaux modes de consommation et l'offre bordelaise.

Au-delà du ralentissement de la consommation mondiale de vin rouge, la pression sur les débouchés à l'export s'est accentuée en lien avec les tensions commerciales avec les États-Unis et la fermeture du marché chinois. Les exportations vers la Chine qui représentaient des débouchés majeurs pour la filière ont ainsi chuté de 60 % sur la période 2017-2023.

Ces phénomènes, menant à une érosion de la consommation intérieure et extérieure, se sont traduits par une perte de compétitivité du secteur viticole girondin et une crise de surproduction. Cette surproduction se concentre notamment sur les vins "courants" de Bordeaux, entraînant une chute des prix du vrac et rendant de nombreuses exploitations non viables. Pour tenter de rééquilibrer le marché, des dispositifs publics de régulation ont été activés : en 2023-2024, un dispositif de distillation de crise, doté d'environ 200 millions d'€, a permis d'orienter une partie des excédents vers la production d'alcool industriel. S'il a apporté un soutien ponctuel à la filière, ce mécanisme n'a toutefois pas permis de traiter les causes structurelles de la crise.

« L'année 2023 a notamment été marquée par un impact exceptionnel du mildiou, qui a particulièrement touché les domaines en agriculture biologique et conduit à des pertes de récoltes parfois massives. »

Au-delà de ces difficultés commerciales, la filière est également confrontée à des aléas climatiques de plus en plus intenses et répétés. L'année 2023 a notamment été marquée par un impact exceptionnel du mildiou, qui a particulièrement touché les domaines en agriculture biologique et conduit à des pertes de récoltes parfois massives. Ces accidents renforcent la vulnérabilité économique des exploitations, dont les marges sont déjà fragiles, et compliquent leur équilibre financier à moyen terme.

Dans un contexte d'inflation généralisée, les charges d'exploitation s'accroissent : coût de l'énergie, du verre, du transport, de la main d'œuvre. Or, les prix de vente des vins génériques bordelais subissent une pression constante à la baisse. Les exploitations se retrouvent alors dans l'impossibilité d'augmenter leurs revenus alors même qu'elles sont exposées à des charges incompressibles et alourdies par les cahiers des charges de l'AOC qui encadrent strictement les pratiques de culture et de vinification.

LES CHIFFRES À RETENIR

26 %

de baisse de volumes de vin rouge dans les sorties de caisse entre 2018 et 2023

60 %

de chute des exportations vers la Chine sur la période 2017-2023

19 600 ha

de vignes arrachés en Gironde au 15 novembre 2025



Ainsi, deux campagnes d'arrachage ont été lancées pour alléger les charges des exploitations, adapter l'offre à la demande et répondre aux enjeux sanitaires. Au 15 novembre 2025, ce sont 19 600 ha qui ont été arrachés en Gironde selon l'Association Générale de la Production Viticole (AGPV). Toutefois, cette politique d'arrachage ne parvient pas à atteindre un équilibre entre la baisse des rendements, une demande déficitaire et des stocks qui restent très élevés.

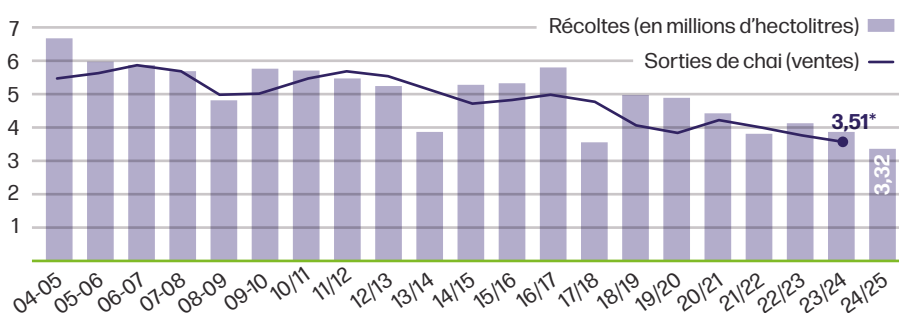
« Cette politique d'arrachage ne parvient pas à atteindre un équilibre entre la baisse des rendements, une demande déficitaire et des stocks qui restent très élevés. »

Indépendamment des aléas climatiques et sanitaires, le niveau de production suit l'évolution des surfaces. La contraction de la production peut également traduire une restructuration qualitative et quantitative de l'offre et une volonté d'aligner offre et demande.

3. Une filière polarisée et une fracture croissante

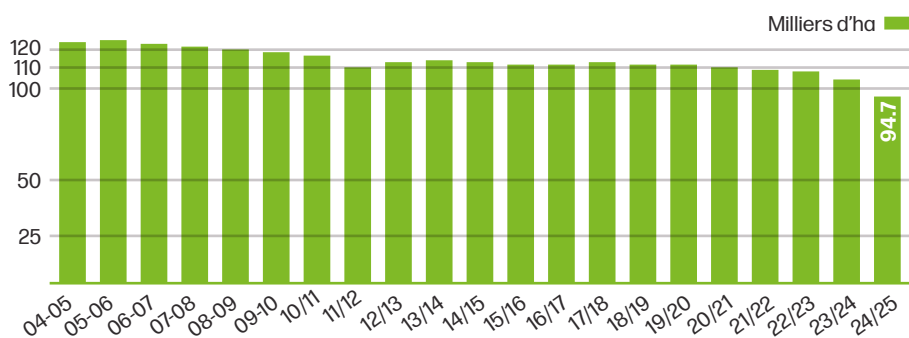
Le Bordelais présente une grande diversité dans sa production, entre grands domaines prestigieux, propriétés de taille moyenne et petites exploitations familiales. Dans ce contexte de crise, une part croissante des exploitations se trouve aujourd'hui dans l'incapacité à vendre suffisamment – avec un segment des vins vendus moins de 10 € la bouteille en chute libre – ou à vendre « bien » face à une pression à la baisse sur les prix. Depuis plusieurs années, le vignoble girondin est confronté à une « crise en ciseaux » de plus en plus aigüe : d'une part, les vignerons ne peuvent augmenter leurs revenus (difficultés à vendre en volume ou à maintenir les prix élevés) et d'autre part, leurs coûts de production restent incompressibles ou continuent d'augmenter³.

Évolution des récoltes et des sorties des chais des AOC bordelaises



*dernière donnée disponible. Source : Douane, CIVB

Évolution des surfaces des AOC bordelaises



Source : Douane, CIVB



LES CHIFFRES À RETENIR

196

établissements viticoles ont fermé en 2023

70 %

des agriculteurs girondins percevaient un revenu inférieur au SMIC en 2021

19 ha

taille moyenne d'une exploitation viticole girondine en 2020, contre 8 ha en 1988

Les difficultés commerciales croissantes ont fragilisé en premier lieu les petites exploitations et les vignerons indépendants dont bon nombre ont été contraints de cesser leur activité ou de procéder à des arrachages massifs. Les petites structures, qui constituent l'essentiel de la production locale, sont particulièrement exposées à l'effondrement des prix du vrac. En 2024, les cours du bordeaux rouge ont chuté à 894 € le tonneau selon le CIVB, bien en deçà du prix indicatif de 1 000 € préconisé par ce dernier pour stabiliser le marché. Pire encore, 9 % des volumes du millésime 2024 ont été bradés à moins de 700 € le tonneau. Par comparaison, dans son Référentiel Économique du Vigneron Bordelais, la Chambre d'Agriculture estime que le coût de production minimum du tonneau grimpe à 1 447 € pour les appellations Bordeaux & Bordeaux Supérieur, soit le double.

« En 2021, [...] 70 % des agriculteurs girondins percevaient un revenu inférieur au SMIC dans un département qui compte 80 % de vignerons parmi ses agriculteurs. Plus préoccupant encore, 34 % d'entre eux déclaraient un revenu négatif. »

Ces difficultés se traduisent par une précarisation des vignerons qui peinent à tirer un revenu décent de leur travail. Ainsi, selon une enquête réalisée en 2023 par la Chambre d'Agriculture, 1 372 exploitations viticoles girondines se déclaraient en difficulté économique. Parmi elles, 10 % étaient engagées dans des procédures collectives et près d'un quart (23 %) souhaitait arrêter totalement leur activité. En 2024, les tribunaux girondins enregistraient ainsi 265 défaillances viticoles, soit

une hausse de 58 % par rapport à l'année précédente. Du point de vue des exploitants, l'Observatoire régional de la santé économique des exploitations agricoles de Nouvelle Aquitaine indiquait, en 2021, que 70 % des agriculteurs girondins percevaient un revenu inférieur au SMIC dans un département qui compte 80 % de vignerons parmi ses agriculteurs. Plus préoccupant encore, 34 % d'entre eux déclaraient un revenu négatif.

« Conjointement aux plans d'arrachage qui se sont succédés depuis 2023, la disparition de ces exploitations a accéléré la contraction de la surface totale du vignoble girondin. »

Ces difficultés économiques permettent d'expliquer la baisse rapide du nombre d'établissements viticoles passant de 3 640 à 3 160 entre 2019 et 2023 (-13 %). Cette diminution est progressive mais 2023 marque un pic avec une perte de 196 établissements en un an⁴. Ainsi, conjointement aux plans d'arrachage qui se sont succédés depuis 2023, la disparition de ces exploitations a accéléré la contraction de la surface totale du vignoble girondin. Cette dynamique est le corollaire d'un mouvement plus ancien de « concentration », comme le montre l'augmentation significative de la taille moyenne des exploitations viticoles, passée de 8 ha en 1988 à 19 ha en 2020 selon la DRAAF. Elle s'explique par une recherche d'économies d'échelle par l'augmentation de la taille des exploitations, pour diluer les coûts fixes dans des volumes plus importants⁵.

⁴ Agreste, « Recensement agricole 2020 – Âge des exploitants et devenir des exploitations », Juillet 2022.

⁵ Michel Réjalot, Op. cit.

Par ailleurs, les exploitations connaissent un vieillissement continu de leur dirigeant : plus d'une exploitation viticole sur deux (52 %) est dirigée par un responsable de plus de 55 ans⁶. Dans un contexte de crise commerciale désincentivant les jeunes repreneurs, le vieillissement ne fait qu'accentuer ce phénomène de concentration foncière.

« Le prix moyen des grands crus classés aurait baissé de près de 15 à 20 % en 2024 »

Cette restructuration du vignoble bordelais a pu masquer de forts contrastes sectoriels, certains segments de marché s'étant révélés plus résilients face aux pressions commerciales. Les grands crus ont longtemps résisté à la crise en préservant un avantage structurel notamment grâce à l'export, conduisant à une polarisation croissante de la filière. Toutefois, depuis deux ans, les grands crus bordelais ne semblent plus immunisés contre la crise viticole. En effet, le prix moyen des grands crus classés aurait baissé de près de 15 à 20 % en 2024⁷ dans un contexte de tensions commerciales accrues : selon l'étude de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France, les exportations de bordeaux ont baissé de 8,4 % en 2024. Le prix du foncier des appellations prestigieuses commence également à être impacté : en 2023, Pessac-Léognan a enregistré un recul de 10 % (450 000 €/ha). Seuls certaines communes cotées du Médoc (Margaux, Pauillac, Saint-Julien) et Pomerol ont su résister à ces baisses. En définitive, si les petites exploitations sont bien en première ligne de cette crise, celle-ci s'étend désormais à l'ensemble du marché du bordeaux, y compris à ses segments historiquement les plus résilients.

LES CHIFFRES À RETENIR

52 %

des exploitations viticoles girondines sont dirigées par un responsable de plus de 55 ans

8,4 %

de chute des exportations de bordeaux en 2024



⁶ Agreste, Op. cit.

⁷ https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/07/05/avec-des-ventes-en-primeur-au-ralenti-les-grands-crus-bordelais-ne-sont-plus-immunises-contre-la-crise-viticole_6618652_3234.html



Synthèse

Forte d'un terroir d'exception, d'un savoir-faire singulier et d'une marque prestigieuse, la viticulture girondine représente une filière vitale pour l'économie du territoire.

L'activité viticole fait néanmoins face à une crise polymorphe : effets croissants du changement climatique et de la sécheresse, multiplication des maladies impactant le vignoble, évolution des habitudes des consommateurs et désaffection pour les vins de Bordeaux, déstabilisation des débouchés à l'export, etc. Les conséquences sont alarmantes : le nombre d'hectares de vignes s'effondre sous l'effet conjugué de l'arrachage massif et de la disparition d'exploitations, menaçant la pérennité de la filière dans son ensemble.

Compte tenu de la complexité des défis en présence, la Chambre d'Agriculture de la Gironde a souhaité, avec le concours de l'Institut Enterritoires, initier une démarche de réflexion collective « Viticulture cap 2030 ». L'ambition était de réunir largement les forces vives de la filière pour faire émerger des propositions concrètes et donner des perspectives aux vigneron·nes.

Sur une période de six mois, près d'une quarantaine d'acteurs clés de la filière ont été mobilisés – interprofession, syndicats viticoles et agricoles, entreprises et exploitations viticoles, collectivités locales, services de l'État, etc. – à travers des auditions et des réunions de travail.

Six grands axes structurent les propositions de l'étude.

Priorité



Adapter les pratiques pour améliorer la productivité et sécuriser les rendements face au changement climatique

Face à la crise, la maîtrise des rendements devient un enjeu crucial à deux niveaux.

- **Pour la filière**, la réduction de la surface du vignoble bordelais liée à l'arrachage impose de **maintenir des rendements suffisants pour préserver des volumes de production et les parts de marché**.
- **Pour les exploitations**, il s'agit de préserver des rendements économiques viables face à une production de plus en plus instable, marquée par la multiplication des événements climatiques extrêmes, la sécheresse et l'intensification des pressions sanitaires.

Pour améliorer les rendements, les exploitations doivent mettre en œuvre une stratégie articulant plusieurs échelles temporelles :

- **À court terme**, optimiser le potentiel des vignes en place en **adaptant les pratiques** culturales ;
- **À moyen terme**, adapter les **modes de conduite** et la **gestion des sols** ;
- **À long terme**, **changer le matériel végétal** en adoptant des cépages résistants et des porte-greffes tardifs et vigoureux.

Dans ce contexte, les institutions doivent être facilitatrices en informant, en formant et en accompagnant financièrement les viticulteurs dans ces démarches. Surtout, les contraintes strictes des AOC invitent aujourd'hui à approfondir le mouvement de **modernisation des cahiers des charges** pour libérer les pratiques et développer davantage des cépages résistants. Enfin, les mécanismes assurantiels doivent être améliorés pour mieux tenir compte de l'impact des aléas climatiques et sanitaires sur le vignoble.



Priorité

2



Adapter les gammes et les styles de vins aux nouvelles attentes du marché

La baisse mondiale de la consommation de vins rouges, confirmée par les analyses de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, s'accompagne d'un déplacement des attentes vers des vins rouges plus légers, aromatiques, à plus faible teneur en alcool et vers des vins blancs, rosés et effervescents. Dans ce contexte, l'adaptation des styles de vins constitue un levier central pour réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande et redonner des perspectives économiques aux exploitations.

« À court terme, des leviers techniques comme le **surgreffage** permettent de faire évoluer rapidement l'encépagement et les styles de vins, sans engager des cycles longs et coûteux de replantation [...] »

À court terme, des leviers techniques comme le **surgreffage** permettent de faire évoluer rapidement l'encépagement et les styles de vins, sans engager des cycles longs et coûteux de replantation, à condition que les vignes soient jeunes et saines. Encore insuffisamment soutenue, cette pratique gagnerait à être mieux reconnue dans les dispositifs de restructuration afin de réduire le risque économique pour les exploitants. À moyen terme, le **développement de nouveaux segments** appelle un **pilotage collectif de l'offre**, afin d'éviter que la diversification des styles ne reproduise, sur de nouveaux marchés, les déséquilibres structurels à l'origine de la crise actuelle. La mutualisation des diagnostics, la clarification des positionnements et l'articulation entre volumes produits et débouchés apparaissent ainsi comme des conditions indispensables pour sécuriser ces trajectoires d'adaptation.

Priorité

3



Diversifier les cultures et les activités agricoles

L'arrachage engagé depuis 2023 libère plusieurs milliers d'hectares dont l'avenir conditionnera l'équilibre agricole, économique et paysager du territoire. Dans ce contexte, **la diversification des cultures et des activités apparaît comme un levier structurant** de résilience, à condition d'être pensée à **l'échelle des territoires** et accompagnée dans la durée.

Les travaux menés montrent que la diversification devient économiquement viable lorsqu'elle s'inscrit dans une stratégie collective, fondée sur une ingénierie territoriale capable d'articuler les contraintes agronomiques, la ressource en eau, les débouchés et les besoins d'investissement. **La mobilisation d'outils fonciers et d'investissements collectifs** apparaît déterminante pour sécuriser les projets et éviter des reconversions isolées, trop risquées pour les exploitants.

« La mobilisation d'outils fonciers et d'investissements collectifs apparaît déterminante pour sécuriser les projets et éviter des reconversions isolées [...] »

Parallèlement, la diversification des revenus passe aussi par le développement d'activités complémentaires, en particulier **un œnotourisme de proximité plus accessible aux petites exploitations**, reposant sur des formats d'accueil simples, une meilleure visibilité et une mise en réseau renforcée des acteurs viticoles et touristiques. Pensée comme un **projet de territoire**, cette diversification peut ainsi contribuer à la résilience économique de la filière tout en participant à un rééquilibrage territorial plus large.



Sécuriser et élargir les débouchés

La crise viticole relève avant tout d'une inadéquation entre offre et demande. Le vignoble girondin, historiquement centré sur les vins rouges denses et complexes, subit une désaffection croissante des consommateurs, particulièrement des jeunes générations. **Reconquérir des parts de marché** pérennes implique la mise en œuvre d'une stratégie multicanale articulant l'échelon de proximité (**cafés, hôtellerie, restaurants**), national et international (en particulier auprès des jeunes consommateurs).

Le dynamisme des débouchés à l'**export** semble avoir historiquement détourné les efforts commerciaux de la filière des circuits courts, ce qui appelle aujourd'hui à structurer une démarche de « patriotisme viticole » et à renforcer l'ancrage local des vins de Bordeaux. À l'échelle nationale, l'enjeu est de réenchanter l'image du bordeaux en réintroduisant un récit derrière le produit et de reconquérir les réseaux prescripteurs par **une offre de vins diversifiée et qualitative**. À l'export, la stratégie doit consister à soutenir les entreprises viticoles dans leur capacité à exporter en étudiant la possibilité de réorienter les aides de l'Organisation Commune du Marché (OCM) viti-vinicole vers la promotion.

Au niveau des exploitations, face à la déstabilisation des circuits traditionnels (négoce, grande distribution, export), le raccourcissement des chaînes de distribution et **la réappropriation par les vignerons de l'activité commerciale** sont **primordiales** pour renforcer leur résilience économique. Néanmoins, l'écoulement du gros des volumes reste dépendant de la mobilisation du négociant. C'est pourquoi **l'étude défend une restauration de la confiance entre amont et aval** par le biais de la **contractualisation** et d'engagements clairs et réciproques.



Attirer, former et fidéliser la main d'œuvre

La filière viticole fait face à une crise démographique d'ampleur : la moitié des viticulteurs partiront à la retraite d'ici 2030, avec un taux de remplacement insuffisant dû à la désaffection des jeunes générations.

« La moitié des viticulteurs partiront à la retraite d'ici 2030 »

Parallèlement, le secteur subit une pénurie chronique de main d'œuvre qualifiée, aggravée par le désintérêt des jeunes pour les formations viticoles : un salarié sur deux entre dans la filière par reconversion et non par formation initiale. **Les métiers viticoles**, souvent saisonniers et physiquement exigeants, **souffrent d'une image dévalorisée** malgré leur technicité croissante. Face aux défis environnementaux et numériques, attirer, former et fidéliser une main d'œuvre qualifiée et polyvalente devient une condition vitale pour la pérennité et l'adaptation de la filière.

Relever le défi de la formation implique d'assurer la transmission des savoir-faire par **des offres de formation plus courtes et plus souples**. La complexité des défis en présence nécessite également de former des étudiants et une main d'œuvre polyvalente par des offres de formation mixtes. Au-delà de la formation, il convient aussi de **renforcer l'attractivité des métiers** alors que les exploitations rencontrent de grandes difficultés pour recruter une main d'œuvre qualifiée : réduire la pénibilité, améliorer l'image des métiers, renforcer la marque employeur des exploitations, **faciliter l'accueil des saisonniers**, etc.

Priorité



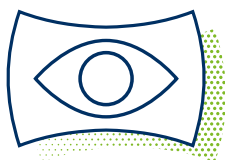
Les grandes orientations de la filière

Face à la crise viticole, des solutions d'urgence (distillation et arrachage) doivent céder la place à une stratégie de long terme afin d'adapter la production aux réalités du marché. Ces nécessaires transformations interrogent le « tout AOC » et la lourdeur des cahiers des charges. **La diversification doit ainsi s'accompagner d'une segmentation de la production (IGP, VSIG)** afin de renforcer l'agilité et la résilience des exploitations. L'étude défend, en outre, une poursuite de la modernisation des cahiers des charges afin que les AOC redeviennent des leviers de compétitivité pour la filière.

« La question du rééquilibrage des relations commerciales entre producteurs, négoce et distributeurs s'impose comme un enjeu prioritaire. »

Parallèlement, face à la sous-valorisation chronique des bordeaux et un manque de rentabilité des exploitations qui menace la pérennité de l'ensemble de la filière, la question du rééquilibrage des relations commerciales entre producteurs, négoce et distributeurs s'impose comme un enjeu prioritaire. Cela implique de mobiliser l'ensemble des mécanismes existants permettant **un partage équitable de la valeur (accords de durabilité, organisations de producteurs, Egalim)** et de restaurer ainsi la confiance entre l'amont et l'aval.





Panorama des propositions

Priorité 1 – Adapter les pratiques pour améliorer la productivité et sécuriser les rendements face au changement climatique

1. COURT TERME : OPTIMISER LE POTENTIEL DES VIGNES EN PLACE

- **Proposition 1** – Relancer la fertilisation en diversifiant les apports et en intégrant des pratiques plus durables
- **Proposition 2** – Augmenter le nombre de bourgeons à la taille
- **Proposition 3** – Améliorer et développer des mécanismes assurantiels contre les aléas climatiques

2. MOYEN TERME : ADAPTER LES MODES DE CONDUITE ET LA GESTION DES SOLS

- **Proposition 4** – Combiner les leviers d'entretien des sols pour favoriser leur résilience
- **Proposition 5** – Penser globalement la gestion de l'eau et étudier le potentiel de l'irrigation
- **Proposition 6** – Réviser les modes de conduite du vignoble pour gagner en fraîcheur et permettre une meilleure résistance à la sécheresse
- **Proposition 7** – Jouer sur la surface foliaire pour maîtriser les rendements et la teneur en sucre des fruits
- **Proposition 8** – Mobiliser les solutions offertes par l'agroforesterie pour protéger la vigne

3. LONG TERME : CHANGER LE MATÉRIEL VÉGÉTAL

- **Proposition 9** – Utiliser des porte-greffes tardifs et vigoureux
- **Proposition 10** – Recourir à des cépages tardifs, résistants aux maladies et à la sécheresse
- **Proposition 11** – Encourager le déploiement des variétés résistantes dans le vignoble girondin par des dispositifs de soutien aux producteurs et à la recherche
- **Proposition 12** – Réformer les appellations pour faciliter davantage le changement de matériel végétal

Priorité 2 – Adapter les gammes et les styles de vins aux nouvelles attentes des marchés

1. COURT TERME : AGIR SUR L'ENCÉPAGEMENT EXISTANT

- **Proposition 13** – Mieux financer et promouvoir le surgreffage dans les vignes jeunes et saines
- **Proposition 14** – Structurer une offre de formation et de mobilisation de main d'œuvre qualifiée à la technique du surgreffage

2. MOYEN TERME : SÉCURISER LA DIVERSIFICATION DES STYLES DE VINS

- **Proposition 15** – Organiser un pilotage collectif des nouveaux styles de vins à l'échelle de la filière

Priorité 3 – Diversifier les cultures et les activités agricoles

1. STRUCTURER LES CONDITIONS TERRITORIALES DE LA DIVERSIFICATION PRODUCTIVE

- **Proposition 16** – Mettre en place une ingénierie territoriale de la diversification, en mobilisant un Établissement Public Foncier (EPF)
- **Proposition 17** – Prioriser et sécuriser des filières de diversification viables à l'échelle girondine

2. DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE VALORISATION COMPLÉMENTAIRES POUR SÉCURISER LES REVENUS

- **Proposition 18** – Soutenir l'essor d'un œnotourisme de proximité accessible aux petites exploitations

Priorité 4 – Sécuriser et élargir les débouchés

1. SÉCURISER DES DÉBOUCHÉS GRÂCE AUX CIRCUITS DE PROXIMITÉ

- **Proposition 19** – Limiter les intermédiaires en accompagnant les viticulteurs dans la réappropriation de leur commerce
- **Proposition 20** – Structurer une démarche collective de valorisation des vins de Bordeaux pour renforcer leur ancrage territorial et le « patriotisme viticole »
- **Proposition 21** – Reconquérir les réseaux prescripteurs en réintroduisant un récit derrière le produit

2. ADAPTER LA PRODUCTION AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET REGAGNER DES PARTS DE MARCHÉ À L'EXPORT

- **Proposition 22** – Restaurer la confiance entre l'amont et l'aval et encourager la contractualisation
- **Proposition 23** – Approfondir la diversification des débouchés à l'export
- **Proposition 24** – Soutenir les entreprises viticoles dans leur capacité à exporter

Priorité 5 – Attirer, former et fidéliser la main d'œuvre

- **Proposition 25** – Assurer la transmission des savoir-faire par des offres de formation plus courtes et plus souples
- **Proposition 26** – Proposer des offres de formation mixtes adaptées aux mutations du secteur viticole
- **Proposition 27** – Renforcer l'attractivité des métiers pour attirer une main d'œuvre qualifiée
- **Proposition 28** – Lever les contraintes sur le recrutement des saisonniers
- **Proposition 29** – Faciliter la transmission du patrimoine viticole

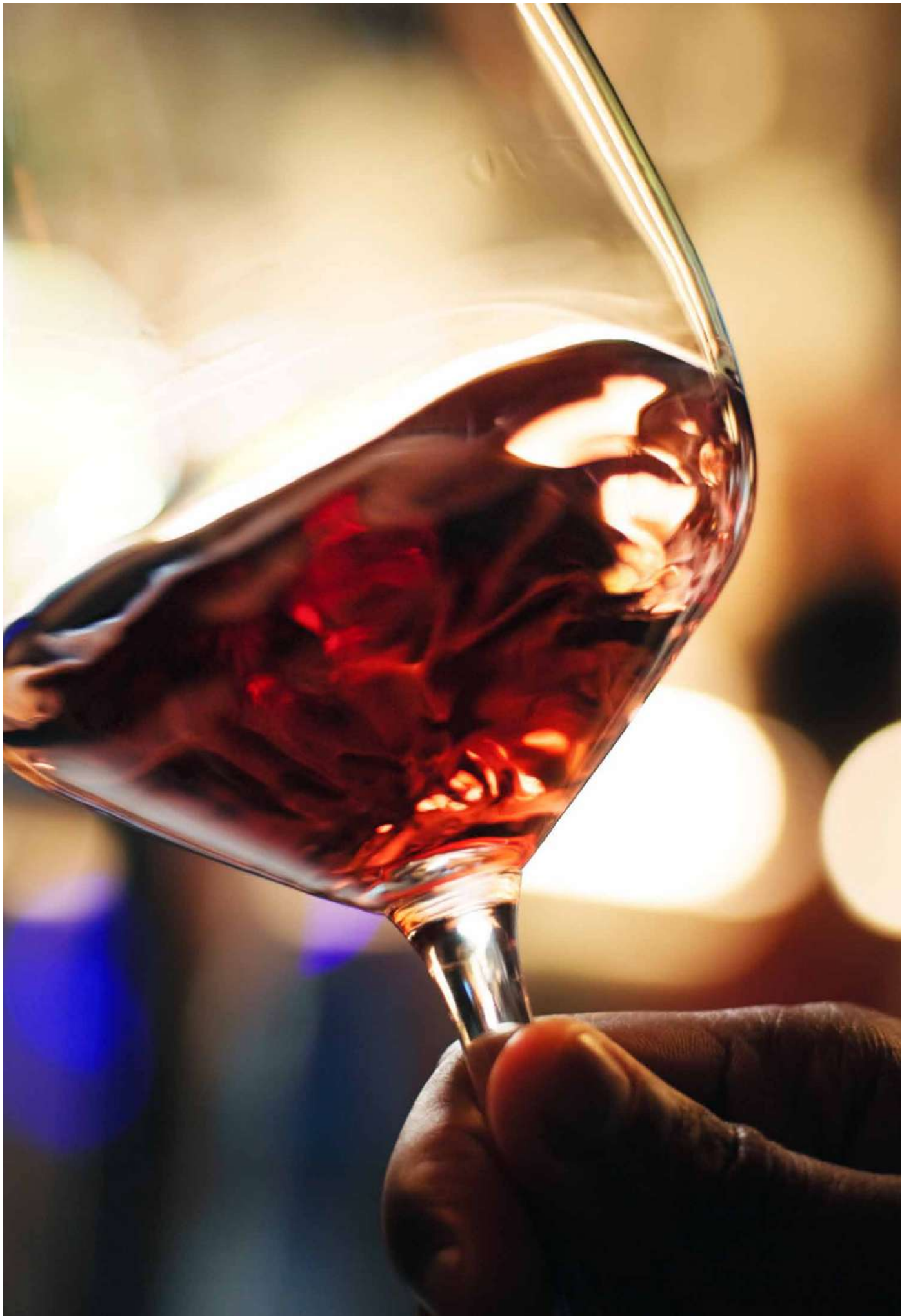
Priorité 6 – Les grandes orientations de la filière

1. QUELLE STRUCTURE POUR LE MARCHÉ BORDELAIS ?

- **Proposition 30** – Diversifier la production (IGP, VDF, VSIG) pour diversifier les gammes et renforcer l'adéquation au marché
- **Proposition 31** – Préserver l'AOC comme « colonne vertébrale » de la filière en poursuivant le mouvement de modernisation des cahiers des charges
- **Proposition 32** – Assumer une segmentation du marché en étoffant une offre IGP

2. GARANTIR UN JUSTE PARTAGE DE LA VALEUR

- **Proposition 33** – Mobiliser les accords de durabilité comme une première étape pour un meilleur partage de la valeur dans la filière
- **Proposition 34** – Faire évoluer la loi Egalim afin de protéger le revenu des viticulteurs et des négociants
- **Proposition 35** – Mettre en place des organisations de producteurs





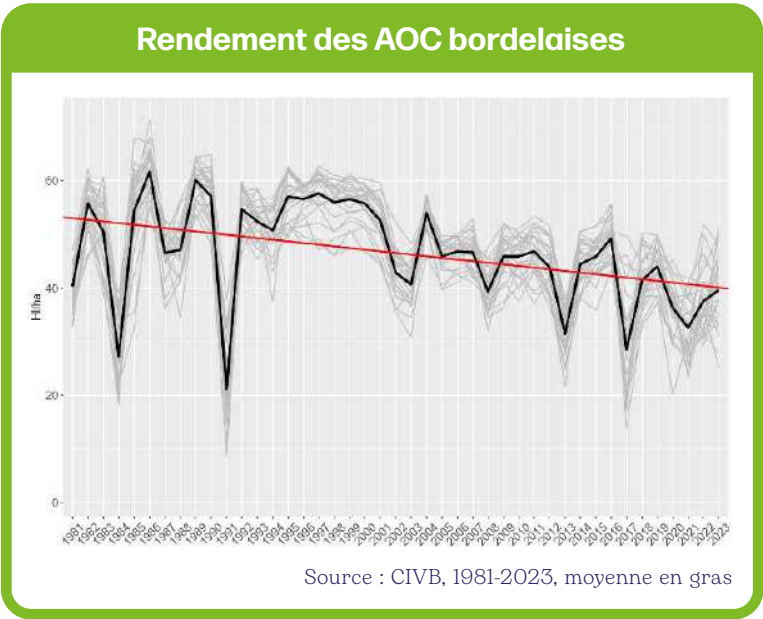
Priorité

1

**Adapter les pratiques
pour améliorer la
productivité et sécuriser
les rendements face au
changement climatique**

Au cours des dernières années, l'arrachage s'est imposé comme un remède d'urgence pour alléger les charges de structure et garantir la viabilité des exploitations. Sous l'effet conjugué de l'arrachage et de la disparition des entreprises en difficulté, les surfaces en vigne pourraient être réduites à 80 000 voire 70 000 ha d'ici 2026, selon les estimations de la Chambre d'Agriculture de la Gironde.

Consécutivement, le niveau de production s'est effondré : alors que le vignoble girondin produisait 6,8 millions d'hectolitres en 2000, il n'en fournit plus que 3,3 millions en 2025. Cette tendance tient non seulement à une chute des surfaces mais également à une érosion des rendements observés depuis une dizaine d'années atteignant aujourd'hui 35 hl/ha en moyenne, alors qu'il culminait à 58 en 2000. Les causes de cette baisse sont multiples : réduction volontaire des rendements associée à la recherche de qualité, intensification des aléas climatiques (sécheresse, grêle, gel et maladies), évolutions réglementaires, etc. Le vignoble girondin présente également plusieurs caractéristiques qui tirent le niveau moyen de production vers le bas : vieillissement des vignes, faible fertilité, augmentation des manquants, tailles courtes, etc.



À l'échelle de la filière, le potentiel de vente de vins AOC Bordeaux est estimé à environ 3,2 millions d'hectolitres. Selon les différentes hypothèses projetées, le faible niveau de rendement actuel laisse craindre un niveau de production insuffisant dans les prochaines années.

Pour atteindre un objectif commercial de 3 millions d'hectolitres, il faudrait maintenir 70 000 ha de vignes avec des rendements proches de 45 hectolitres/ha, ou autre hypothèse, **descendre à 60 000 ha et produire systématiquement autour de 50 hectolitres/ha**. Dès lors, un lissage de la production par une remontée des rendements à un niveau soutenable (entre 45 et 55 hectolitres/ha) apparaît nécessaire pour ne pas perdre des parts de marché qui auront un impact certain sur la compétitivité de la filière.

Les différentes hypothèses à court terme (2026)

	Surface	Rendement	Production totale
Hypothèse 1	70 000 ha	35 hl/ha	2,625 M hl
Hypothèse 2	70 000 ha	40 hl/ha	2,8 M hl
Hypothèse 3	70 000 ha	45 hl/ha	3,2 M hl

Source : Chambre d'Agriculture de la Gironde, 2025.

LES CHIFFRES À RETENIR

3,2 M hl
potentiel de vente de vins AOC
de Bordeaux



« Les rendements moyens du vignoble bordelais étaient à 58 hectolitres/ha en 2000 contre 35 aujourd'hui. Ces dernières années, on oscille entre 35 et 40. Cette situation tient notamment au vieillissement des vignes, aux changements de pratiques pour répondre aux attentes environnementales et aussi aux aléas climatiques qui ont touché le vignoble ces dernières années. C'est une somme de leviers qui explique ce déclin et qui conduit aujourd'hui à arracher pour alléger les charges de structure des exploitations. Pour que nos exploitations soient viables économiquement, il faudrait remonter les rendements autour de 50-55 hl/ha. Pour cela, nous devons gérer les aléas climatiques et faire en sorte que les entreprises soient plus résilientes en diversifiant leurs types de cultures. »

Laurent Bernos,

Directeur du Pôle Viticulture-Œnologie de la
Chambre d'Agriculture de la Gironde



À l'échelle des exploitations, cette **érosion de la productivité** pèse directement sur leur équilibre financier. Les exploitations doivent aujourd'hui renforcer la maîtrise de leur rendement pour atteindre un niveau de production viable et rentable, par une augmentation des volumes et une meilleure adéquation de la production au marché.

« Une série de pratiques de court terme existe pour optimiser le potentiel des vignes en place mais elles restent trop peu mises en œuvre sur le terrain. »

Une série de pratiques de court terme existe pour **optimiser le potentiel des vignes en place** mais elles restent trop peu mises en œuvre sur le terrain. Au-delà des freins économiques, l'AOC impose des pratiques culturelles strictes entraînant des coûts de production élevés, difficilement compressibles et compliquant l'ajustement des volumes.

L'enjeu de la productivité est désormais indissociable de la régulation climatique : maintenir un niveau de rendement soutenable sur le long terme passe impérativement par une adaptation des pratiques au changement climatique. Celui-ci a des impacts multiples sur les rendements, les risques, les résultats économiques, la phénologie de la vigne, les caractéristiques des raisins et des vins, etc⁸. L'accélération et l'accumulation d'événements climatiques extrêmes (gels tardifs plus fréquents et destructeurs, épisodes de grêle plus violents, sécheresses prolongées, etc.) rendent la production irrégulière et imprévisible, déstabilisant les exploitations. Ces changements climatiques sont également plus favorables aux maladies et aux ravageurs dans un contexte de réduction du recours aux produits phytosanitaires.

⁸ Nathalie Ollat et Jean-Marc Touzard, « Vigne, vin et changement climatique », 2025.



« le réchauffement climatique et les épisodes de sécheresse plus fréquents transforment profondément la viticulture bordelaise. »

Parallèlement, le réchauffement climatique et les épisodes de sécheresse plus fréquents transforment profondément la viticulture bordelaise : vendanges plus précoces, avancement de la floraison, baisse de l'acidité du raisin, augmentation du degré d'alcool, etc. Ce raccourcissement du cycle végétatif impose de repenser les pratiques et les calendriers culturels. Au-delà d'un certain seuil de températures, la chaleur accélère l'accumulation de sucres dans les raisins, la synthèse de polyphénols (tanins, couleur) et modifie le panel des arômes compromettant la qualité des vins et leur typicité.

En millésimes très chauds, la surmaturation peut ainsi faire basculer le profil aromatique de Bordeaux vers des notes de fruits cuits, évoquant les styles californiens ou d'Occitanie et s'éloignant de l'identité bordelaise. Cette situation confronte les vignerons à un dilemme : vendanger plus tôt et risquer une maturité phénolique insuffisante ou vendanger à date habituelle et laisser ainsi l'alcool grimper alors que les habitudes de consommations tendent à préférer des vins plus légers.

Le vignoble bordelais connaît également une vulnérabilité croissante aux épisodes de déficit hydrique affectant la croissance, la photosynthèse et la maturation des raisins. Enfin, le changement climatique rend les sols viticoles plus vulnérables. Au-delà de l'appauvrissement organique, la fertilité des sols est affectée par leur érosion en lien avec la recrudescence des épisodes de pluies intenses.

Dès lors, l'objectif d'adaptation des exploitations viticoles se décline à trois niveaux : **atteindre un niveau de productivité viable** face à des contextes climatiques plus extrêmes, préserver la typicité et la qualité des vins produits et réduire les vulnérabilités structurelles liées à la ressource en eau et à la nature des sols. Dans cette perspective, le GIEC dans son dernier rapport, soutenait que les adaptations culturelles du vignoble au changement climatique devaient s'envisager selon trois échéances :

- 1 **À court terme**, il faut agir sur les parcelles en place en **adaptant les pratiques culturelles** pour limiter les effets des stress hydriques et thermiques ;
- 2 **À moyen terme**, les adaptations peuvent porter sur de **nouvelles plantations** en explorant les possibilités existantes : **choix des cépages et des porte-greffes résistants**, sélection des parcelles à implanter, adaptation des modes de conduite et densité de plantation ;
- 3 **À plus long terme**, l'enjeu consiste à se positionner sur la **sélection/création de variétés adaptées** aux aléas climatiques, faire **évoluer les cahiers des charges**, etc.

Les effets observés du réchauffement climatique sur le vignoble bordelais : résultats du projet LACCAVE⁹ (INRAE, 2018)

Les travaux du projet Laccave montrent que le réchauffement climatique a déjà profondément modifié le fonctionnement du vignoble bordelais.

Depuis la fin des années 1980 :

- Tous les stades de développement de la vigne se produisent plus tôt : le débourrement intervient en moyenne 0,6 jours plus tôt, la floraison 2,4 jours plus tôt et la véraison 3 jours plus tôt qu'il y a trente ans.
- La température moyenne pendant la période de maturation a augmenté de 1,5 °C en trente ans dans la région de Bordeaux.
- Le rapport sucre/acide a considérablement évolué, avec une hausse moyenne de 0,9° d'alcool et une diminution de l'acidité d'environ 1g/L.

L'approche se doit d'être intégrée en combinant l'ensemble des leviers complémentaires (génétiques, techniques et paysagers) tout en s'adaptant au contexte local. Cette adaptation se doit néanmoins d'être fine, permettant une résilience face aux spécificités de chaque millésime : l'incertitude agronomique structure les décisions. L'adaptation au changement climatique doit ainsi combiner des leviers à court, moyen et long terme pour à la fois faire face à la variabilité interannuelle du climat tout en assurant la viabilité du vignoble par des adaptations plus pérennes.

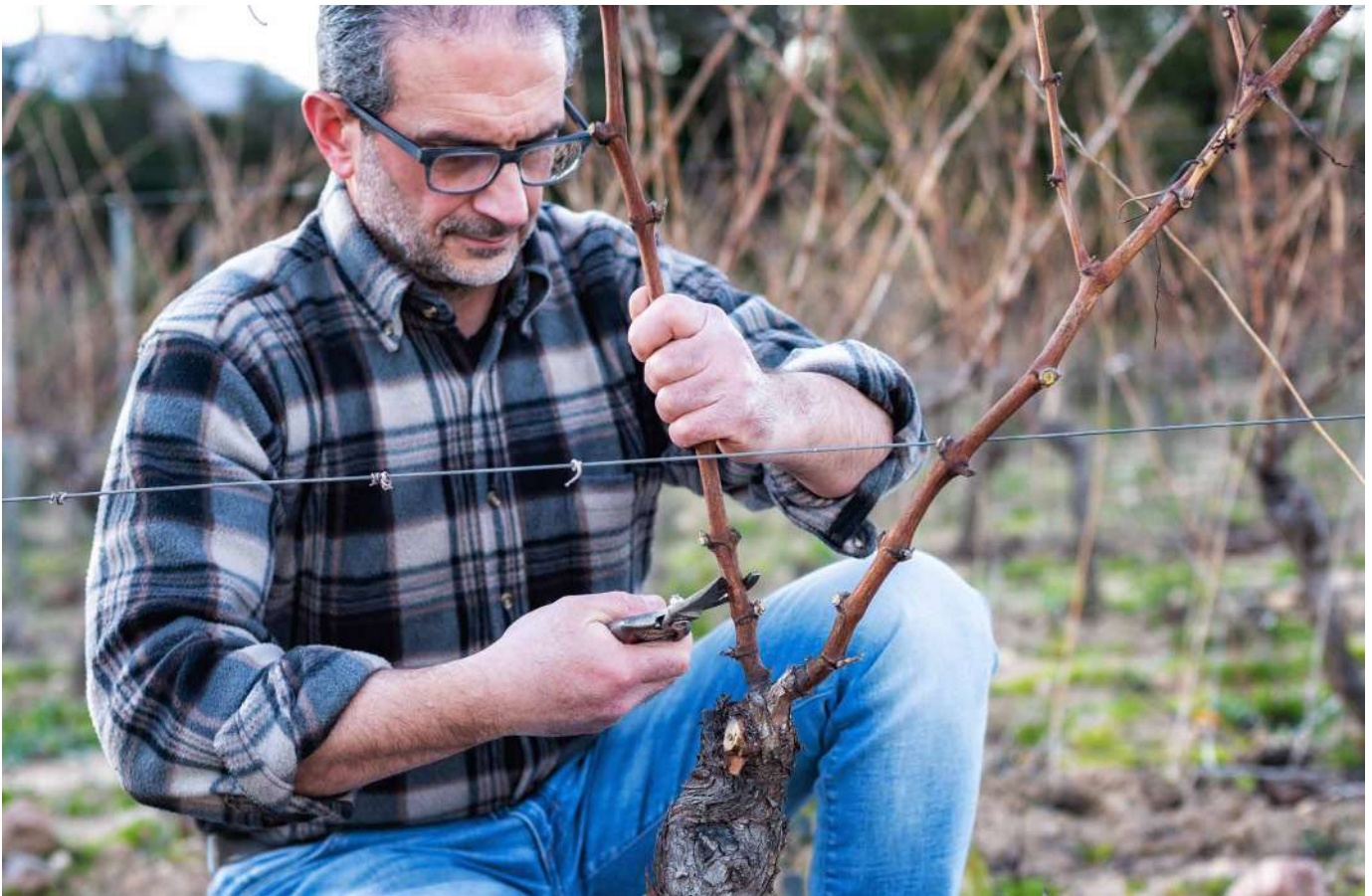
« Si un certain nombre de « bonnes pratiques » existent et sont bien identifiées dans la filière, celles-ci restent trop peu déployées sur le terrain faute d'expertise ou de moyens suffisants. »

Si un certain nombre de « bonnes pratiques » existent et sont bien identifiées dans la filière, celles-ci restent trop peu déployées sur le terrain faute d'expertise ou de moyens suffisants. **Pour encourager la pénétration des pratiques agroécologiques dans les exploi-**

tations, il convient de soutenir les vignerons dans ces transitions, à la fois via une offre de formation et un accompagnement technique et financier. En effet, ces pratiques supposent des investissements immédiats alors même que la crise viticole pèse lourdement sur la trésorerie des exploitations.

Parallèlement, face aux évolutions climatiques rapides, il apparaît urgent de **libérer les pratiques** et d'assouplir les cahiers des charges des appellations (au niveau de l'encépagement, de la densité, des systèmes de taille, etc.). Parallèlement, les viticulteurs peuvent également **élargir leur gamme au-delà de l'AOC** en se tournant vers des productions moins contraignantes : IGP et VDF.

Ces perspectives sont d'autant plus importantes face au légitime renforcement des contraintes réglementaires notamment sur la phytoprotection – stratégie Écophyto 2030, encadrement de l'usage du glyphosate, retrait de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de certains produits à base de cuivre, etc. – qui réduisent la disponibilité des solutions économiquement accessibles et efficaces.



1. Court terme : Optimiser le potentiel des vignes en place

PROPOSITION 1 - RELANCER LA FERTILISATION EN DIVERSIFIANT LES APPORTS ET EN INTÉGRANT DES PRATIQUES PLUS DURABLES

Un premier levier pour élever les rendements consiste à **accroître la fertilité des sols**. Si les besoins de la vigne restent relativement modestes (20 à 30 kg d'azote par ha et par an), la fertilisation constitue un levier majeur pour améliorer la structure des sols favorisant la vie microbienne et l'infiltration des pluies. Elle offre ainsi un moyen d'augmenter le rendement notamment sur les parcelles en manque de vigueur, et de renforcer la résilience du vignoble face aux aléas climatiques en fournissant une réponse aux carences et au stress hydrique. Pour remonter les rendements, il est généralement recommandé d'effectuer des **apports annuels d'engrais azotés** entre 30 et 50 unités d'azote par hectare, d'origine organique ou minérale. La fertilisation doit toutefois rester raisonnée et se penser à long terme pour assurer la stabilité et la continuité de la production.

Des alternatives à la fertilisation azotée ont progressivement émergé et notamment les engrais organiques. Les **engrais verts** encouragent également un meilleur équilibre agronomique, en respectant les sols et la vie microbienne, limitant ainsi les phénomènes de compaction pour une meilleure vigueur de la vigne. Plusieurs couverts végétaux existent en fonction des besoins et du matériel de l'exploitation : légumineuses (féveroles, pois, trèfle, vesce), céréales (avoine, orge, sorgho), crucifères (radis, colza, moutarde).

Toutefois, la présence d'herbe en saison végétative peut être une des causes principales d'une baisse de rendements. Pour compenser la concurrence de l'herbe, il est ainsi possible de¹⁰ :



Moduler la surface enherbée en combinant inter-rangs travaillés et engrais verts. Lorsque la concurrence devient excessive, il est possible de supprimer un rang au printemps ou en début d'été.



Choisir des espèces sous le rang moins concurrentes : les légumineuses (trèfles, vesces, etc.) présentent une concurrence plus faible que les graminées.



Maintenir un apport en engrais et en amendements au sol (engrais et amendements organiques) et durant l'été, par l'azote foliaire (20 unités environ).





PROPOSITION 2 - AUGMENTER LE NOMBRE DE BOURGEONS À LA TAILLE

La taille offre un moyen de jouer rapidement sur le rendement par l'augmentation du nombre de grappes à la parcelle selon trois critères : la longueur de la taille, le nombre de coursons et le nombre d'yeux/courson. **Un allongement de la taille** ou une augmentation du nombre de bourgeons peuvent permettre de stimuler le rendement. Toutefois, laisser une charge de bourgeons plus importante est pertinente d'un point de vue du rendement si la vigueur de la vigne est suffisante. La parcelle doit être assez riche pour éviter que la pratique n'épuise la souche ce qui peut impliquer d'accroître la fertilisation, de réduire la concurrence de l'herbe ou de disposer de porte-greffes vigoureux.

Surtout, **la charge en bourgeons** doit être **adaptée à la fertilité** estimée du millésime qui dépend du climat : l'augmentation du nombre de bourgeons peut ainsi permettre de stabiliser les rendements face à des conditions climatiques moins avantageuses. Il convient ainsi de structurer une expertise publique et accessible aux viticulteurs sur les prévisions de la fertilité des millésimes pour orienter les décisions des exploitants en matière de taille. Elle s'appuierait sur un modèle prédictif intégrant différents paramètres climatiques : pluviométrie, température, ensoleillement en période de floraison, stress hydrique, etc.

Par ailleurs, les règles de taille sont encadrées par les cahiers des charges qui restreignent les marges de manœuvre des producteurs. Il convient d'abord d'exploiter pleinement les possibilités laissées en visant l'objectif maxi-

« [...] plusieurs assouplissements pourraient être étudiés : relever le plafond d'yeux francs pour élever le potentiel de grappes par pied, autoriser des tailles plus longues pour les cépages tardifs ou peu fertiles, relever les seuils de rameaux par pied, etc. »

mal permis par l'appellation. Pour renforcer la marge de manœuvre des exploitants, plusieurs assouplissements pourraient être étudiés : **relever le plafond d'yeux francs** pour élever le potentiel de grappes par pied, autoriser des tailles plus longues pour les cépages tardifs ou peu fertiles, relever les seuils de rameaux par pied, etc.

Contraintes de taille dans le cahier des charges de l'AOC « Bordeaux » homologué par arrêté du 16 octobre 2025 – INAO

- **Modes de taille autorisés** : seules les tailles à coursons (cots) et à long bois (astes) sont autorisées
- **Nombre d'yeux francs à la taille** : au maximum 45 000 yeux francs/ha et 18 yeux francs par pied pour les cépages Merlot N, Sémillon B, Muscadelle B. Pour les autres cépages (Cabernet franc N, Cabernet sauvignon N, Sauvignon B, Sauvignon gris G) les limites s'établissent à 50 000 yeux francs/ha et 20 par pied.
- **Calendrier de la taille** : la taille doit être réalisée au plus tard du stade « feuilles étalées » (stade 9 de Lorenz) et l'ébourgeonnage avant la nouaison.

Pour s'affranchir de ces contraintes, les viticulteurs peuvent également élargir leur gamme et sortir de l'AOC pour certains produits afin de bénéficier de cahiers des charges moins contraignants (IGP, VDF).

PROPOSITION 3 - AMÉLIORER ET DÉVELOPPER DES MÉCANISMES ASSURANTIELS CONTRE LES ALÉAS CLIMATIQUES

Si l'adaptation des pratiques culturales et du vignoble aux conséquences du changement climatique est cruciale, il convient également de renforcer la résilience économique des exploitations par des mécanismes adaptés de couverture des aléas climatiques. En effet, les exploitations doivent faire face à des crises multiples de plus en plus fréquentes (épisodes de gel, sécheresse intense, maladies, etc.) déstabilisant les rendements et pesant lourdement sur leurs capacités d'investissement dans leur transition agro-écologique.

« la « moyenne olympique » (moyenne sur les cinq dernières années, hors meilleure et moins bonne) constitue un référentiel inadapté à l'intensification des aléas climatiques exceptionnels. »

Dans ces conditions, l'assurance climatique s'est révélée inadaptée conduisant à un désengagement progressif des viticulteurs des contrats. Au-delà de l'exclusion de certains risques, la « moyenne olympique » (moyenne sur les cinq dernières années, hors meilleure et moins bonne) constitue un référentiel inadapté à l'intensification des aléas climatiques exceptionnels. Comme le soutient le rapport de l'Assemblée Nationale sur la filière viticole, il convient ainsi de faire évoluer ce mode de calcul ce qui implique de « négocier, au niveau européen, la possibilité de modifier la référence à la moyenne olympique pour le calcul du rendement moyen d'une exploitation dans le cadre de l'assurance récolte¹¹ ».

Face à l'inefficacité du dispositif et la recrudescence des aléas, d'autres mécanismes doivent émerger comme un fonds à l'échelle de la filière viticole mobilisable pour couvrir les dégâts causés par les maladies et les sinistres non couverts par l'assurance récolte sur le modèle des caisses de cotisations des calamités agricoles. D'autres mécanismes mériteraient également d'être approfondis pour sécuriser économiquement les exploitations notamment dans leur transition agro-écologique, à l'instar du programme VitiREV. Mené par la Région Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif permet aux viticulteurs suivant un protocole d'adaptation agro-écologique, de bénéficier d'une assurance indemnitrice en cas de perte de récolte.



« La multiplication des aléas nous force à reconcevoir les mécanismes assurantiels. On pourrait imaginer des caisses de cotisations de type « calamités agricoles », que nous n'avons pas aujourd'hui dans le secteur viticole : les agriculteurs cotisent pour pouvoir être indemnisés quand il y a des catastrophes. Ce sont des choses qui sont encore en réflexion dans la filière puisque nous avons aujourd'hui un problème de fond sur l'assurance. Avec la succession de millésimes compliqués, les vignerons n'atteignent presque jamais le seuil de déclenchement de l'assurance ou les indemnités sont dérisoires une fois la franchise déduite. Les dégâts causés par le mildiou et l'excès d'eau ne sont également pas pris en compte dans les contrats multirisques climatiques. Au final, beaucoup de vignerons abandonnent l'assurance.

Le cœur du problème va résider dans les incidents climatiques de plus en plus récurrents comme on l'a vu dans le bordelais avec les cinq derniers millésimes : en 2021 et 2022 le gel, en 2023 et 2024 le mildiou et en 2025 la sécheresse. Nous sommes donc dans des millésimes où nous produisons peu. Contre cela, nous avons quelques leviers : on pourrait par exemple améliorer la partie phytoprotection mais les évolutions réglementaires actuelles conduisent à des restrictions d'utilisation et font craindre une interdiction. »

Stéphane Becquet,

Directeur du syndicat des Vignerons Bio de Nouvelle-Aquitaine



¹¹ Assemblée Nationale, « Rapport d'information n°1269 », Avril 2025.
Crédit photo : ©Aurélien Rossato Photographie



2. Moyen terme : Adapter les modes de conduite et la gestion des sols

PROPOSITION 4 – COMBINER LES LEVIERS D'ENTRETIEN DES SOLS POUR FAVORISER LEUR RÉSILIENCE

La santé du sol constitue le fondement même de la pérennité du vignoble et de la résilience face au changement climatique. Plusieurs contraintes majeures impactent les sols : l'érosion et le tassement, la diminution de la teneur en matière organique, l'appauvrissement de leur biodiversité, etc. Ainsi, plusieurs leviers d'entretien doivent être combinés pour augmenter la résilience de la vigne¹² :

- **Préparer les sols avant plantation** : garantir un bon état structural du sol (porosité) pour favoriser le développement racinaire.
- **Le désherbage** : face aux restrictions d'usage sur le désherbage chimique et notamment le glyphosate¹³, il convient d'introduire des **pratiques d'entretien mécanique** (plus régulières et énergivores). D'autres techniques ont également émergé et notamment le **désherbage électrique**.

- **Les amendements organiques** : apporter des produits organiques (compost de déchets verts, fumier de bovin, etc.) pour améliorer les propriétés par des apports réguliers (tous les 3 à 5 ans).
- **Couvrir le sol** : l'adaptation peut également passer par un **recouvrement des sols** (temporaire ou permanent) par des matières exogènes (mulchs végétaux, paillage) ou par l'enherbement des inter-rangs contre l'érosion.

Ces pratiques représentent des postes de dépense variables selon l'exploitation et peuvent être soutenues par des dispositifs publics. Les viticulteurs peuvent notamment bénéficier d'un accompagnement financier dans le cadre des PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises) ou des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ou de programmes régionaux tels que le VitiREV en Nouvelle-Aquitaine. Ces soutiens financiers permettent d'amortir les coûts liés à la mécanisation et d'expérimenter de nouvelles pratiques plus respectueuses des sols qui, à moyen terme, offrent des bénéfices durables sur la fertilité et la résilience des sols.

¹² Nathalie Ollat, Jean Marc Touzard, « Vigne, vin et changement climatique », Mai 2025.

¹³ Les vigneron ne peuvent plus réaliser que deux applications par an suivant la recommandation de l'Anses.

PROPOSITION 5 - PENSER GLOBALEMENT LA GESTION DE L'EAU ET ÉTUDIER LE POTENTIEL DE L'IRRIGATION

Les épisodes de déficit hydrique vont devenir de plus en plus intenses et fréquents sous l'effet du réchauffement climatique. Plusieurs niveaux d'intervention peuvent être exploités pour gérer au mieux la ressource en eau : systèmes de conduite, préparation et entretien du sol, irrigation et matériel végétal (cépages tolérants et porte-greffes adaptés aux conditions sèches). Concernant l'apport en eau, 50 à 100 mm d'eau peuvent permettre d'augmenter le rendement et de sauver les pieds.

« Plusieurs niveaux d'intervention peuvent être exploités pour gérer au mieux la ressource en eau : systèmes de conduite, préparation et entretien du sol, irrigation et matériel végétal [...] »

L'adoption de cette pratique dans les régions méditerranéennes françaises est récente et s'est imposée pour les viticulteurs comme une réponse aux situations de stress hydrique. Face aux sécheresses estivales la question de l'irrigation réapparaît également à Bordeaux. Toutefois, la transposabilité de ce dispositif reste incertaine en Gironde car il implique un changement profond de mode de production. Les principaux freins tiennent aux besoins conséquents d'investissement pour aller chercher la ressource en eau (stockage, réseau d'eau brute, réseau d'irrigation), à l'absence de ressource en eau sur certains territoires, à la vulnérabilité de certaines ressources en eau et aux contraintes réglementaires. L'irrigation fait également peser certains risques sur le vignoble notamment en modifiant l'architecture racinaire : la pratique rend les racines plus superficielles.

Réglementation en vigueur sur l'irrigation

- Le décret n° 2023-735 du 8 août 2023 relatif à l'irrigation des vignes modifie le code rural et la pêche maritime encadrant l'irrigation de la vigne. Le nouvel article indique que l'irrigation des vignes destinées à produire du vin (raisins de cuve) est interdite du 15 septembre jusqu'aux vendanges. Toutefois, chaque AOC (comme les AOC méditerranéennes) peut autoriser l'irrigation dans son cahier des charges.
- Les autres articles du code rural sont maintenus et indiquent notamment pour les AOC l'interdiction d'irriguer du 1^{er} mai à la récolte et la possibilité de déroger à l'interdiction si la possibilité est inscrite dans le cahier des charges de l'appellation.

Ainsi, si l'irrigation de la vigne est strictement encadrée notamment pour les vignes destinées à l'AOC, ces dernières années, l'INAO a permis certaines dérogations y compris en Gironde en raison des conditions climatiques. Par exemple, dès 2020, l'été ayant été chaud et sec, 33 AOC françaises ont obtenu des dérogations pour irriguer notamment dans les vignobles méridionaux.

« Dans des conditions extrêmes, l'irrigation peut constituer une solution intéressante notamment dans les zones du département les plus sensibles à la sécheresse. »

Dans des conditions extrêmes, **l'irrigation peut constituer une solution intéressante** notamment dans les **zones du département** les plus sensibles à la sécheresse. Certains domaines bordelais se sont ainsi mis en marge de l'appellation Bordeaux pour irriguer précocement les vignes. L'irrigation peut donc constituer une solution à long terme dans la perspective du développement d'une gamme IGP et d'investissements majeurs. Par ailleurs, la situation climatique invite également à poser la question de l'évolution des cahiers des charges de certaines AOC pour autoriser des apports en eau lors des années de sécheresse.

Face aux différentes contraintes mentionnées, une piste intéressante pour le vignoble bordelais consisterait à autoriser partiellement le mouillage des vins¹⁴ pour faire baisser le degré alcoolique et regagner du volume lors des millésimes de forte sécheresse.



Un programme pour encourager l'irrigation dans l'Aude : le projet Irri-Alt'Eau

Pour stabiliser les rendements, les vignes du bassin méditerranéen ont progressivement eu recours à l'irrigation pour faire face aux épisodes de sécheresse. Le projet narbonnais Irri-Alt'Eau a été l'un des premiers en France à introduire l'irrigation dans le vignoble en système goutte-à-goutte avec récupération des eaux usées traitées. Porté par plusieurs acteurs (agriculteurs, élus locaux, Chambre d'Agriculture de l'Aude, Véolia, la Cave coopérative de Gruissan et le Grand Narbonne, INRAE), ce programme permet ainsi de faire face à des épisodes de sécheresse importants dans le vignoble du Narbonnais.

PROPOSITION 6 – RÉVISER LES MODES DE CONDUITE DU VIGNOBLE POUR GAGNER EN FRAÎCHEUR ET PERMETTRE UNE MEILLEURE RÉSISTANCE À LA SÉCHERESSE

Le mode de conduite du vignoble – disposition des ceps dans l'espace, architecture de la structure, **configuration de la canopée** – constitue un levier déterminant d'adaptation permettant de gérer la consommation d'eau, de modifier le microclimat des grappes et de réguler la transpiration des vignes. Diminuer la hauteur de la canopée (court terme) et augmenter la distance entre les rangs (long terme), **diminuer la densité de pieds/ha** constituent des leviers permettant d'augmenter la disponibilité en eau de la vigne et ainsi de s'adapter à l'intensification des contraintes hydriques¹⁵. Concernant le microclimat des grappes, celui-ci peut être régulé par le port de la vigne, la hauteur du tronc et le mode d'entretien du sol. En particulier, **les vignes à tronc haut et non enherbées diminuent les risques de gel et d'échaudage**.

« [...] les vignes à tronc haut et non enherbées diminuent les risques de gel et d'échaudage. »

Si plusieurs techniques concernant le mode de conduite existent pour s'adapter au changement climatique, celles-ci doivent notamment intégrer les objectifs, les moyens de production et les particularités des millésimes. Ces choix impliquent également des investissements, un savoir-faire spécifique et sont contraints par les appellations, ce qui peut compliquer leur généralisation. Un assouplissement des cahiers des charges des AOC et IGP pourrait ainsi être mis en œuvre. Concernant la densité de plantation et l'écartement des pieds, il pourrait être décidé d'abaisser la densité minimale autorisée en modifiant les couples interrang/intercep. Une adaptation des modes de conduite est également envisageable en étendant la liste des modes de taille autorisés, en autorisant des **tailles plus tardives** ou en assouplissant les contraintes sur la hauteur du tronc et de la canopée.

¹⁵ Contrairement à l'arc méditerranéen, les régions où la disponibilité en eau n'était pas un facteur limitant historiquement comme Bordeaux, les systèmes de conduite se caractérisaient par une forte densité.

PROPOSITION 7 - JOUER SUR LA SURFACE FOLIAIRE POUR MAÎTRISER LES RENDEMENTS ET LA TENEUR EN SUCRE DES FRUITS

À court terme, la maîtrise de la surface foliaire est un levier majeur pour contrôler la teneur en sucres des fruits tout en stabilisant les rendements. Pour garantir la qualité des vins tout en soutenant les rendements, il convient d'atteindre un équilibre végétatif adapté qui peut varier selon plusieurs facteurs : hauteur du rognage, hauteur du palissage et maîtrise des rendements (ébourgeonnage, taille et éclaircissage). En restant dans des proportions adaptées aux conditions climatiques girondines actuelles¹⁶, la **réduction du rapport feuilles/fruits** permet de réduire la teneur en sucre des vignes notamment pour les cépages rouges tardifs. Plusieurs techniques sont ainsi possibles pour réduire la surface foliaire¹⁷ :

- **Écimage et rognage** : couper l'extrémité des rameaux pour rediriger l'énergie vers les grappes et améliorer la pénétration des traitements et du soleil ;
- **Ébourgeonnage** : supprimer les rameaux non fructifères au printemps ;
- **Palissage** : adapter la hauteur.



PROPOSITION 8 - MOBILISER LES SOLUTIONS OFFERTES PAR L'AGROFORESTERIE POUR PROTÉGER LA VIGNE

Pour stabiliser les rendements face au gel et à la chaleur, d'autres dispositifs existent également sans intervenir directement sur les vignes. Tout d'abord, la **vitiforesterie** consistant en l'implantation de couverts végétaux, d'arbres et de haies peut constituer une **solution pertinente contre le gel** et les épisodes de chaleur intense. La plantation d'arbres en larges allées tend à rafraîchir les vignes (effet de couloir) sans avoir d'effets majeurs en termes de concurrence sur la vigne. Cela peut tout de même rendre plus complexe la mécanisation.

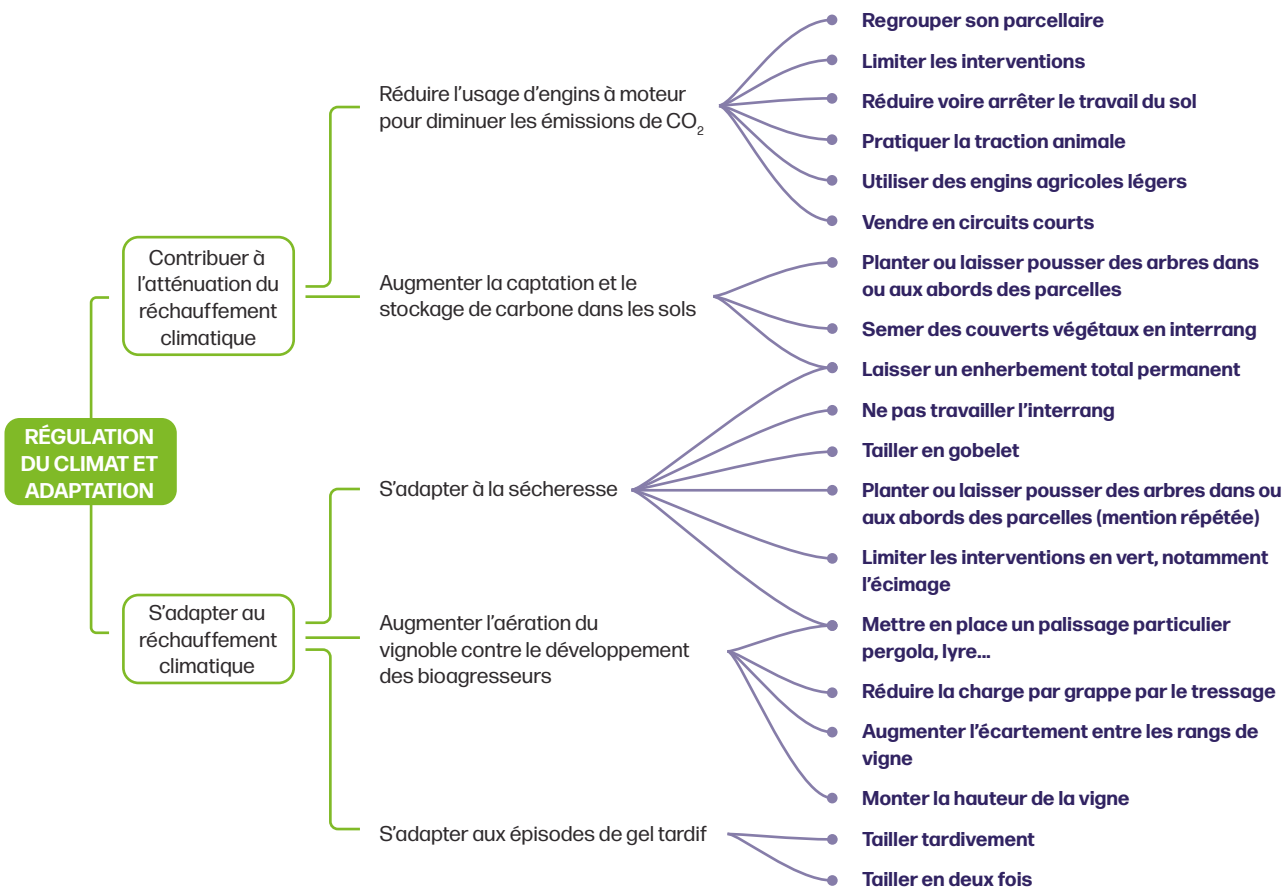
D'autres dispositifs pour réduire l'intensité lumineuse ont également émergé comme les filets occultants ou les panneaux photovoltaïques pour ombrer les plantes, pouvant fournir des réponses intéressantes pour les exploitations. L'ombrage produit des effets significatifs sur la contrainte hydrique¹⁸ et plusieurs autres effets favorables à la résilience des vignes ont pu être constatés : réduction de la température en surface des grappes, limitation des dégâts de la grêle, ralentissement de la maturation, réduction de la teneur en sucre, augmentation de la teneur en azote, protection (relative) contre la faune indésirable, etc.

¹⁶ L'indice optimal pour les cépages se situe généralement vers 1m²/kg en Gironde.

¹⁷ Thierry Dufourcq, « Adaptation de la conduite du vignoble : la gestion du rapport feuilles/fruits », 2018.

¹⁸ IFV, « Peut-on réduire la sensibilité au changement climatique sans irriguer ? », 2020.

Leviers d'atténuation et d'adaptation aux risques climatiques



Source : Nathalie Ollat, Jean Marc Touzard, « Vigne, vin et changement climatique », Mai 2025.



3. Long terme : Changer le matériel végétal

PROPOSITION 9 - UTILISER DES PORTE-GREFFES TARDIFS ET VIGOUREUX

Les porte-greffes jouent un rôle décisif pour renforcer la résilience des vignes et peuvent notamment permettre une meilleure tolérance au stress hydrique. En Gironde, certains viticulteurs sont déjà revenus à des **porte-greffes plus vigoureux** comme le 110 Richter qui progressent dans les exploitations avec des sols graveleux et profonds, le 1103 Paulsen dans les sols plus pauvres, le Fercal ou le 420 A dans les zones argilocalcaires asséchantes (Saint-Émilion, Saint-Estèphe, etc.), etc. Si de nombreux porte-greffes offrent des réponses intéressantes aux aléas, le choix du bon porte-greffe reste conditionné au type de sol (adapter le choix du matériel au taux de calcaire actif dans le sol) et aux objectifs de production (vigueur conférée au greffon par le porte-greffe).

Liste des porte-greffes ayant un intérêt dans l'adaptation au changement climatique :



Porte-greffe	Caractéristiques générales	Caractéristiques physiologiques	Adaptation au type de sol
110 Richter	Porte-greffe le plus tolérant à la sécheresse, mais ne supportant pas les sols humides. On peut limiter sa vigueur conférée en le plantant dans des sols de graves et de sables secs et pauvres, et dans les terrains très chauds.	Vigueur et rendement conférés élevés	• Très sensible à l'humidité printanière et automnale • Très bonne tolérance à la sécheresse • Tolérance au calcaire jusqu'à 17 % de calcaire actif et un IPC de 30 (5 % de calcaire actif en assemblage avec la Syrah et le Viognier)
44-53 Malègue	Porte-greffe de vigueur moyenne, assez tolérant à la sécheresse, mais qui est peu multiplié à cause de sa sensibilité élevée à la carence magnésienne. Adapté aux sols calcaires peu chlorosants, riches en magnésium et pauvres en potassium.	Vigueur et rendement conférés moyens	• Sensible à l'humidité printanière • Bonne tolérance à la sécheresse • Tolérance au calcaire jusqu'à 10 % de calcaire actif et un IPC de 10
333 EM	Porte-greffe adapté aux sols calcaires, secs et superficiels. Le phénomène de coulure peut être favorisé par la forte vigueur conférée. Celle-ci peut être maîtrisée en le plantant sur des sols très chlorosants ou pauvres et secs.	Vigueur et rendement conférés élevés	• Tolérance à l'humidité printanière • Bonne tolérance à la sécheresse • Tolérance au calcaire jusqu'à 40 % de calcaire actif et un IPC de 70
RSB1	Porte-greffe qui est beaucoup planté dans les Charentes pour sa très forte vigueur conférée et son adaptation aux conditions humides et de sécheresse, pour tous les types de sols moyennement calcaires.	Vigueur et rendement conférés très élevés S'épuise vite	• Bonne tolérance à l'humidité printanière • Tolérance moyenne à bonne à la sécheresse • Tolérance au calcaire jusqu'à 20 % de calcaire actif et un IPC de 50

Source : Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine.





PROPOSITION 10 – RECOURIR À DES CÉPAGES TARDIFS, RÉSISTANTS AUX MALADIES ET À LA SÉCHERESSE

Les années 2003 et, dans une moindre mesure, 2024 ont été marquées par une pression exceptionnelle du mildiou dans de nombreux bassins viticoles, avec des épidémies très précoces. Face à la pression croissante des maladies, **les cépages résistants¹⁹ offrent une réponse centrale pour réduire les intrants** et favoriser la résilience des vignes. Selon une étude publiée en 2022 par l'INRAE, ces cépages résistants permettraient de réduire de 96 % l'utilisation de fongicides.

« L'implantation de ces nouveaux cépages est néanmoins longue et seulement 2 768 ha étaient plantés en 2024 sur le vignoble français d'après les données de FranceAgriMer, soit environ 0,35 % du vignoble national. »

Aujourd'hui, plus de 300 cépages résistants sont répertoriés par l'Observatoire des Cépages Résistants et 45 ont été inscrits au catalogue des cépages français depuis leur autorisation en 2018. L'implantation de ces nouveaux cépages est néanmoins longue et seulement 2 768 ha étaient plantés en 2024 sur le vignoble français d'après les données de FranceAgriMer²⁰, soit environ 0,35 % du vignoble national²¹. Pour accélérer leur déploiement dans le vignoble, deux chantiers en cours sont cruciaux. D'une part, améliorer par croisements et hybridations les qualités organoleptiques (jugées plutôt satisfaisantes en blanc, mais insuffisantes en rouge) et d'autre part, **accélérer l'intégration réglementaire en faisant évoluer les cahiers des charges.**

OSCAR : résultats sanitaires de l'année 2024

Les résultats observés en 2024 sur les 46 parcelles du dispositif, plantées en variétés résistantes dans six bassins viticoles, confirment « le fort potentiel des variétés résistantes pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires avec une réduction moyenne de 80 % de l'IFT fongicide par rapport à la référence nationale 2019. Cette réduction d'IFT s'accompagne, malgré une forte pression parasitaire, d'une bonne maîtrise de l'oidium et du mildiou sur les parcelles suivies dans OSCAR. Néanmoins, des intensités d'attaque de Black rot significatives sur grappes ont pu être observées sur certaines parcelles. Elles nécessitent une stratégie de protection adaptée associant prophylaxie et traitements phytosanitaires. ».

¹⁹ Cépage provenant de l'hybridation entre un cépage « vitis vinifera » et des espèces de vitis asiatiques ou américaines portant des gènes résistants aux maladies.

²⁰ OSCAR, « Note technique Nationale OSCAR », 2025.

²¹ Cela place la France derrière l'Italie, l'Allemagne ou la Suisse sur les variétés résistantes.

Le Bordelais est aujourd'hui particulièrement vulnérable face au changement climatique, car il est dominé par le cépage Merlot, plus précoce et particulièrement sensible au mildiou. Dans le contexte d'intensification de la pression climatique et sanitaire, il est urgent d'encourager le recours aux variétés résistantes et de diversifier l'encépagement. Des cépages résistants ont été testés dans le département sous l'impulsion de la Chambre d'Agriculture dont quatre cépages blancs et gris (Muscaris, Floreal, Sauvignac, Souvignier) et un cépage rouge (Cabernet Jura). Certaines exploitations ont ainsi intégré des parcelles tests comme par exemple la coopérative Tutiac où 14 cépages résistants ont été plantés en 2014 pour apprécier leur adaptation au territoire et au climat bordelais. Dans le cadre de cette expérimentation, trois cépages ont été privilégiés : le Souvignier gris, le Soreli et le Vidoc.



Caractéristiques de cépages résistants testés en Gironde :

Cépage	Arômes	Aptitude climatique	Récolte	Degré de résistance	Mode de récolte
Souvignier gris B	Vins corsés et aromatiques Arômes de fruits exotiques et d'agrumes	Pas de sensibilité particulière	Fin août - début septembre Raisins peuvent rester sur souche sans dégât	Oïdium : forte Mildiou : forte Black rot : sensible	Machine avec batteurs réglés au niveau des grappes principales
Sauvignac B	Vins aromatiques, secs et fins	Vigueur moyenne	Précoce	Oïdium : totale Mildiou : forte	X
Soreli B	Vin blanc, notes soufrées, agrumes et fruits exotiques	Bon redémarrage des souches gelées	Début septembre	Oïdium : assez forte Mildiou : forte Black rot : assez bonne	Récolte mécanique possible
Floréal B	Aromatiques, frais, expressifs	Sensible au stress hydrique et aux chaleurs (éviter terroirs chauds et bien exposés)	1 ^{re} semaine de septembre	Oïdium : totale Mildiou : forte Black rot : sensible	Récolte mécanique possible
Muscaris	Vin blanc, équilibré, fruit, riche en alcool. Arômes d'agrumes et notes herbacées	Sensible au stress hydrique Dégâts de gel peuvent être importants Nombreux redémarrages	10-12 jours avant Chardonnay	Oïdium : forte Mildiou : forte	Récolte mécanique possible
Vidoc N	Vin rouge, puissant, très coloré Arômes fruités et épicés	Adaptée aux zones fraîches Bonne reprise face au gel	Récolte assez tardive	Oïdium : totale Mildiou : assez forte Black rot : sensible	X
Cabernet Jura	Vin rouge, rond, tanins doux, fruité	Vigoureux Bonne résistance aux froids hivernaux	Maturité une semaine avant le Merlot noir	Oïdium : moyenne Mildiou : forte	X

Sources : Comité RQD – Données récoltées à partir de l'observation réalisée dans le Languedoc ; Observatoire national du déploiement des cépages résistants.

Il convient de préciser que ces cépages doivent s'articuler avec une stratégie globale de résilience. Leur déploiement ne peut passer que par la plantation de nouvelles parcelles mais aujourd'hui, peu de vignerons peuvent assumer le coût d'une plantation (25 000 €/ha environ). Leur utilisation permet toutefois de diminuer les coûts d'intervention en réduisant la fréquence des traitements : selon les expérimentations de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, **le Souvignier gris ne nécessite que deux traitements par an** représentant 97 € de coût par ha pour 13,2 traitements par an pour le Chardonnay et 609 € /ha.

PROPOSITION 11 - ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES VARIÉTÉS RÉSISTANTES DANS LE VIGNOBLE GIRONDIN PAR DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS ET À LA RECHERCHE

Le vignoble girondin est vieillissant avec un âge moyen dépassant les 20 ans et un taux de renouvellement annuel faible (1,2%) selon le Plan Stratégique National (PSN), qui ne permet pas de compenser le vieillissement et les baisses de rendement associés. La mise en œuvre d'une stratégie de renouvellement du vignoble est indispensable et doit s'articuler avec l'implantation de variétés résistantes et de cépages traditionnels plus tardifs.

« [...] un appui financier apparaît indispensable tant pour encourager la création variétale vers des variétés plus adaptées que pour favoriser leur prise en main par les producteurs.. »

En premier lieu, une démarche pourrait être mise en place pour quantifier le vignoble vieillissant et orienter des mesures ciblées d'arrachage-replantation. Conjointement, un appui financier apparaît indispensable tant pour encourager la création variétale vers des variétés plus adaptées que pour favoriser leur prise en main par les producteurs. La Région Occitanie est pionnière en la matière avec le projet Vinid'Occ²². Sur la base des premières conclusions du projet Ressenti (volet du programme Vinid'Occ), dont l'ambition est d'identifier les verrous à la diffusion des variétés résistantes chez les producteurs, des dispositifs d'accompagnement et de financement pourraient être conçus pour faciliter la diffusion de ces nouvelles variétés en Gironde.

En outre, les fonds alloués à la restructuration du vignoble par le Plan Stratégique National (PSN) ne doivent pas être absorbés par des mesures courttermistes de réponse à la crise – soient l'arrachage et la distillation – au risque de sacrifier les moyens nécessaires à l'adaptation du vignoble et notamment l'implantation de nouvelles variétés résistantes. Ainsi, « les conseils de bassin pourraient inciter à orienter les plans [collectifs] dans le sens d'un **déploiement plus ambitieux des cépages résistants** » comme le soutient le rapport sénatorial sur la filière viticole²³. Dans cette perspective, les aides à la restructuration pourraient « sur-primer » les stratégies qui intègrent la plantation de variétés résistantes.



²² Marc-Antoine Dolet et al. « Relance de la plantation de variétés de vignes dites résistantes en France », Septembre 2024.

²³ Sénat, « La viticulture, une filière d'avenir : l'urgence de l'union ! », Octobre 2025.

Le déploiement des cépages résistants en Occitanie



Les variétés résistantes présentent une propagation plus rapide dans le sud du pays notamment en Occitanie²⁴, région à l'avant-garde qui concentre 71% des surfaces nationales de variétés résistantes en 2021 pour 35% de la superficie du vignoble français. Ce dynamisme est notamment porté par le bassin du Languedoc qui produit en majorité des vins en IGP comprenant l'Hérault, l'Aude et le Gard. Cette préco-cité par rapport aux autres vignobles est en partie liée à une adaptation réglementaire rapide, les IGP de ces départements ayant fait partie des premières à recevoir l'autorisation de l'INAO pour l'intégration de ces nouveaux cépages dans leur cahier des charges.

Le déploiement des variétés résistantes est également encouragé par des programmes et dispositifs propres. Ainsi en 2022, le projet Vinid'Occ, financé par la région Occitanie, est lancé dans le but d'élaborer de nouvelles variétés et de structurer les savoirs

pour accompagner les exploitations viticoles dans l'appropriation des variétés résistantes. Le projet se décline en quatre axes de recherche :

- **Plastivigne** : étudier la diversité génétique de la vigne pour comprendre les variations qui pourraient encourager son adaptation au changement climatique.
- **Vitifuture** : améliorer la connaissance sur les variétés innovantes résistantes aux maladies et proposer des références techniques pour de nouveaux systèmes viticoles résilients.
- **Cenovard'Occ** : améliorer la connaissance du potentiel œnologique des variétés résistantes.
- **Ressenti** : accompagner le déploiement des innovations variétales en identifiant et en levant les verrous à l'adoption de ces innovations par les producteurs.

Par ailleurs, un frein majeur au déploiement des variétés résistantes réside dans la **disponibilité des plants**, leur production étant jugée insuffisante pour répondre aux besoins des exploitations. La structuration d'une offre adaptée passe par une meilleure connexion entre les exploitants et les pépiniéristes viticoles qui sont indispensables au déploiement à grande échelle des cépages résistants.

« La Gironde est [...] équipée en serre de prémultiplication Insect Proof pilotée par la Chambre d'Agriculture de la Gironde, ce qui est un avantage concurrentiel pour les vins de Bordeaux. »

Par ailleurs, la mise en œuvre du nouveau protocole de vignes-mères sous serre insect proof permettra de raccourcir la durée de mise à disposition de ces variétés pour les viticulteurs. La Gironde est, à ce titre, équipée en serre de prémultiplication Insect Proof pilotée par la Chambre d'Agriculture de la Gironde, ce qui est un avantage concurrentiel pour les vins de Bordeaux. En complément, une structure de pilotage réunissant les acteurs viti-vinicoles devra piloter les choix des variétés à prioriser pour être cultivées sous serre et mises à disposition des pépiniéristes.

Le rapport sénatorial sur la filière viticole préconisait ainsi une aide de guichet à l'entretien des vignes mères de cépages résistants « lors des deux premières années de plantation afin de dimensionner le potentiel de production des pépiniéristes »²⁵.



« Aujourd’hui, il nous faut à la fois assouplir les AOC et développer la production hors AOC. C’est capital pour encourager la transition environnementale des exploitations, les évolutions du climat vont désormais plus vite que les évolutions des cahiers des charges. Si l’on veut s’adapter durablement, il faut notamment favoriser les cépages résistants et accélérer les innovations. Force est de constater que dans les années à venir de plus en plus de produits phytosanitaires seront retirés du marché ce qui rend d’autant plus nécessaire de développer ces cépages résistants aux maladies qui permettent de limiter le recours aux traitements chimiques. C’est une réalité à laquelle nous devons faire face, et ce serait une erreur de faire la politique de l’autruche. »

Thierry Mazet,

Directeur général de la Chambre d’Agriculture de la Gironde



PROPOSITION 12 – RÉFORMER LES APPELLATIONS POUR FACILITER D’AVANTAGE LE CHANGEMENT DE MATÉRIEL VÉGÉTAL

Les appellations d’origine constituent un frein indéniable à l’adaptation variétale – listes des cépages autorisés, expérimentations encadrées, quotas d’intégration, etc. – supposant une plus grande réactivité des institutions au changement climatique. En effet, le cycle d’une nouvelle variété s’étale sur plusieurs décennies (jusqu’à 30 ans) rentrant en tension avec la vitesse des évolutions climatiques et les lenteurs réglementaires actuelles. La Gironde semble en retard par rapport d’autres vignobles français notamment d’Occitanie qui présentent des plantations en cépages résistants proportionnellement plus nombreuses en raison notamment d’une plus grande liberté offerte par les IGP. Il apparaît ainsi **indispensable d’accélérer la modernisation des appellations et d’assouplir les cahiers des charges.**

En Gironde, dans les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, certains cépages résistants – Floréal B, Sauvignac B, Sauvignier gris G, Vidoc N – ont été autorisés à titre expérimental avec le cadre « VIFA » (Variétés d’Intérêt à Fins d’Adaptation)²⁶. L’intégration d’une nouvelle variété est, en outre, plus difficile dans les cahiers des charges d’une AOC du fait de la nécessité d’une période d’expérimentation longue.

²⁶ Depuis 2018, l’INAO permet aux ODG dans le cadre du VIFA d’expérimenter des variétés résistantes pendant 10 ans en limitant à 5% l’exploitation expérimentatrice et à 10 % l’incorporation dans les assemblages de vins commercialisés sous AOC.

Face à ces contraintes, les cépages résistants alimentent souvent des gammes vendues en IGP Atlantique. Pour une appropriation plus rapide par les vignerons, **les délais d'homologation pourraient être raccourcis**. Il convient également d'augmenter les seuils d'expérimentation VIFA²⁷, pour permettre des innovations techniques sans sortir du cadre de l'appellation, voire de reconnaître ces variétés résistantes en cépages accessoires – proportion totale dans l'assemblage final limitée à 15% – ou principaux – cuvées 100 % résistantes. Cela suppose un travail politique et d'adhésion des interprofessions et des vignerons. La concertation est indispensable pour trouver un juste équilibre entre évolution réglementaire et préservation de l'identité du bordeaux. Les viticulteurs peuvent également **choisir de développer des gammes en IGP ou VSIG** pour planter des cépages résistants qui ne rentrent pas dans les cahiers des charges de l'AOC.

« Des programmes de recherche pourraient être amplifiés pour faire émerger des cépages rouges résistants adaptés au contexte bordelais [...] »

Par ailleurs, les acteurs auditionnés identifient une limite qualitative plus que réglementaire sur les cépages résistants en rouge, ce qui suppose de **poursuivre la R&D (croisements et hybridations)** pour atteindre le niveau organoleptique attendu. Des programmes de recherche pourraient être amplifiés pour faire émerger des cépages rouges résistants adaptés au contexte bordelais à l'instar du programme Newwine en Nouvelle-Aquitaine ou sur le modèle du programme Vinid'Occ dans la région Occitanie.



Toutefois, le relèvement de la productivité des exploitations ne permettra pas à lui seul de garantir leur santé économique si les ventes ne suivent pas. Malgré les baisses de rendements et la multiplication des aléas climatiques ces dernières années, le cœur de la crise viticole actuelle réside dans l'inadéquation entre l'offre et la demande.



Priorité

2

**Adapter les gammes
et les styles de vins
aux nouvelles attentes
du marché**

Le vignoble girondin, historiquement bâti sur la production de vins rouges d'appellation, traverse une phase de recomposition profonde. Le modèle productif qui a assuré la réputation mondiale du bordeaux se trouve désormais fragilisé par l'évolution des marchés. Les analyses de l'OIV (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin) de 2023 confirment la baisse mondiale de la consommation de vins rouges au profit des vins blancs, rosés et effervescents. Ces tendances traduisent un déplacement durable des attentes des consommateurs vers des produits plus légers, aromatiques et à teneur alcoolique modérée.

La diversification de la production n'apparaît donc pas comme un simple ajustement, mais comme une nécessité structurelle. Elle vise à rétablir la résilience économique du territoire en diversifiant les styles de vins, en stimulant l'innovation, en élargissant la base productive et en redonnant la place à des systèmes d'exploitation mixtes.

1. Court terme : Agir sur l'encépagement existant

PROPOSITION 13 - MIEUX FINANCER ET PROMOUVOIR LE SURGREFFAGE DANS LES VIGNES JEUNES ET SAINES

Le **surgreffage**, qui consiste à greffer un nouveau cépage sur un cep existant sans procéder à un arrachage complet, **apparaît comme un levier opérationnel pertinent pour faire évoluer rapidement l'encépagement** sans s'inscrire dans un cycle long et coûteux de replantation. Les acteurs auditionnés dans le cadre de cette étude soulignent son intérêt particulier pour des vignes encore relativement jeunes et en bon état sanitaire, disposant d'un système racinaire vigoureux et peu touchées par les maladies du bois. Ces constats rejoignent les recommandations techniques de l'IFV, qui qualifie le surgreffage de levier « puissant et rapide » pour modifier l'encépagement, en ne sacrifiant qu'une seule récolte et en conservant le système racinaire en place, sous réserve qu'il soit pratiqué sur une vigne en bonne santé²⁸.

« Au-delà de ses bénéfices agronomiques, le surgreffage présente également des avantages économiques et agronomiques notables : il préserve la structure du sol, limite les émissions de gaz à effet de serre liées à l'arrachage-replantation et permet de maintenir une continuité de production pendant la phase de transition. »

De même, une étude de la Chambre d'Agriculture (2013) précise que cette pratique concerne principalement des vignes âgées de 2 à 15 ans,

période au cours de laquelle les ceps sont déjà bien installés sans être trop avancés en âge. Au-delà de ses bénéfices agronomiques, le surgreffage présente également des avantages économiques et écologiques notables : il préserve la structure du sol, limite les émissions de gaz à effet de serre liées à l'arrachage-replantation et permet de maintenir une continuité de production pendant la phase de transition. À l'inverse, pour des vignes plus âgées, les organismes (IFV, Chambre d'Agriculture, INAO) soulignent plusieurs limites. D'une part, le surgreffage ne permet ni de rajeunir la vigne ni de la soigner et est déconseillé sur des ceps atteints de maladies du bois. D'autre part, sur des vignobles vieillissants où ces maladies sont fréquentes, il est plutôt recommandé un regreffage à partir du porte-greffe ou un arrachage-replantation.

Le surgreffage est une **technique éprouvée**, mais **qui demeure coûteuse** et exigeante sur le plan opérationnel²⁹. Sa mise en œuvre suppose un important travail de préparation des ceps (écorçage des troncs, sélection et conservation des greffons, réglage précis de la greffe), ainsi qu'un suivi rigoureux au printemps et après-greffe. Ce niveau d'investissement, en temps, en main d'œuvre et en technicité, constitue souvent un frein pour les viticulteurs, notamment quand le rapport coût/bénéfice apparaît incertain dans un contexte économique déjà fragilisé.

Plusieurs personnes auditionnées ont ainsi souligné que le surgreffage souffrait aujourd'hui d'un réel déficit d'incitation économique. Bien que la technique soit juridiquement reconnue



dans le cadre de la restructuration viticole, l'arrêté de 2009 prévoyant qu'une reconversion variétale peut être réalisée par surgreffage³⁰, elle ne figure pas explicitement dans les campagnes annuelles de FranceAgriMer, qui déterminent les opérations effectivement admissibles. Elle reste en effet peu soutenue par les dispositifs d'aides existants, ce qui freine sa diffusion à grande échelle. Ce décalage entretient l'idée, largement partagée dans la filière, que le surgreffage n'est pas réellement soutenu au même titre que l'arrachage-replantation ou les opérations de restructuration plus classiques, limitant ainsi sa diffusion à plus grande échelle.

« Le surgreffage est un levier technique qui a fait ses preuves pour adapter rapidement l'encépagement sans passer par un arrachage-replantation. Il permet de modifier une parcelle en ne perdant qu'une récolte, à condition que la vigne soit saine, mais ce n'est pas une solution miracle : il a un coût, demande une forte technicité et ne prolonge pas la durée de vie de la vigne. Surtout, ces choix sont engageants et peu réversibles : la vigne est une plante pérenne et l'on ne peut pas suivre les cycles de marché à court terme. Le surgreffage peut donc être un outil pertinent, à condition de sécuriser les débouchés et de l'inscrire dans une stratégie économique et collective. »

Laure Cayla,

Directrice du Pôle Nouvelle-Aquitaine de l'Institut Français de la Vigne et du Vin



³⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020694679>

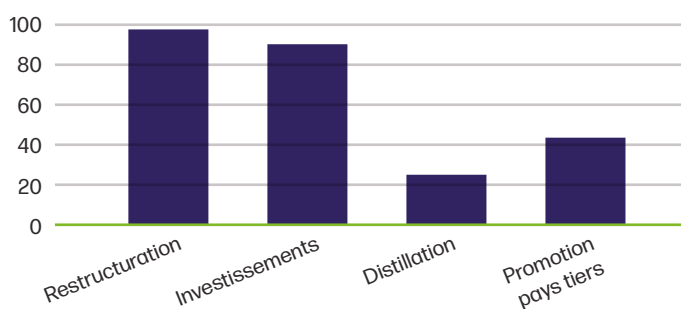
Dans ce contexte, se pose la **question stratégique d'une évolution du cadre de l'OCM**³¹ (Organisation Commune de Marché) viti-vinicole ou, a minima, d'une clarification des modalités nationales, afin d'intégrer le surgreffage comme une modalité de restructuration pleinement reconnue. Une telle reconnaissance permettrait de réduire le coût d'investissement pour les exploitants et d'encourager un recours plus large à cette technique, en particulier pour les domaines souhaitant accélérer leur adaptation variétale sans immobiliser la production.

Le rapport récent du Sénat sur la filière viticole (rapport d'information n°96, octobre 2025) éclaire utilement cette situation. Il rappelle que les États membres disposent d'une marge de manœuvre importante pour définir, dans leur Plan Stratégique National, les aides qu'ils souhaitent activer dans le cadre de l'OCM. Or, la France a fait le choix d'orienter l'aide à la restructuration vers un ensemble limité d'opérations centrées sur l'arrachage-replantation ou la plantation, comme la reconversion variétale par plantation, la relocalisation ou la modification des modes de conduite. Le surgreffage n'y figure pas, ce qui confirme qu'il ne fait pas partie des leviers retenus dans la mise en œuvre nationale.



PROPOSITION 14 - STRUCTURER UNE OFFRE DE FORMATION ET DE MOBILISATION DE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE À LA TECHNIQUE DU SURGREFFAGE

Montants consommés par les dispositifs d'aide viticole en France 2022-2023 (en millions d'€)



*Source : Sénat, rapport d'information n°96, octobre 2025.

Ainsi, malgré les atouts qu'il présente en matière d'adaptation rapide de l'encépagement, le surgreffage reste contraint par des exigences techniques et économiques élevées. D'où l'intérêt d'un soutien renforcé, à travers des aides ciblées et une meilleure reconnaissance dans les politiques viticoles.

La disponibilité de la main d'œuvre est également identifiée comme un frein important au déploiement du surgreffage. Le surgreffage exige en effet une intervention pied par pied, pouvant concerner jusqu'à 10 000 cep par hectare dans certaines zones du Médoc, et doit être réalisée dans une fenêtre d'exécution très restreinte. Cette contrainte opérationnelle limite fortement les possibilités de mise en œuvre à grande échelle. L'enjeu n'est pas de créer ex nihilo de nouveaux métiers, mais de mieux structurer et mobiliser des compétences déjà présentes au sein de la filière. Plusieurs acteurs auditionnés soulignent ainsi la nécessité de renforcer les compétences mobilisables, en s'appuyant sur des profils déjà familiers des techniques de greffe, notamment les pépiniéristes, mais aussi les entreprises de travaux agricoles, qui constituent le premier réservoir opérationnel pour intervenir à grande échelle et disposent déjà de l'organisation et de la relation économique avec les exploitations. Dès lors, le surgreffage représente une opportunité de diversification d'activité pour ces entreprises, dans un contexte de contraction du vignoble, à condition que les compétences nécessaires puissent être rapidement renforcées et coordonnées.



« Aujourd’hui, les pratiques ne sont pas encore suffisamment diffusées. En agriculture, pour que cela fonctionne, il faut créer un véritable effet d’entraînement. C’est ce qui s’est passé avec le développement du bio : la dynamique a pris à partir du moment où certains acteurs moteurs s’y sont engagés. Pour des innovations techniques comme le surgreffage, l’enjeu est similaire : il faut atteindre une forme de taille critique, embarquer des coopératives et des producteurs capables de peser sur des surfaces significatives, afin que ces démarches ne restent pas des initiatives isolées ou purement individuelles. »

En lien avec les Chambres d’Agriculture, l’IFV et les organismes de formation, la définition d’un cadre commun, reposant sur des modules courts, centrés sur la maîtrise du geste, permettrait de constituer un vivier opérationnel.

« [...] mettre en relation les opérateurs formés et les exploitations demandeuses, condition indispensable pour accroître la capacité de surgreffage du département tout en garantissant un haut niveau de maîtrise technique. »

Elle impliquerait également une forme de coordination départementale pour mettre en relation les opérateurs formés et les exploitations demandeuses, condition indispensable pour accroître la capacité de surgreffage du département tout en garantissant un haut niveau de maîtrise technique. En effet, si des actions de formation et d’appui technique existent déjà au sein de la filière, notamment portées par la Chambre d’Agriculture, ces dispositifs restent aujourd’hui dispersés et insuffisamment dimensionnés pour répondre à un déploiement massif du surgreffage.

Thierry Mazet,

Directeur général de la Chambre
d’Agriculture de la Gironde





Structurer les compétences par l'animation de réseaux : l'exemple de « Mobilisation et Innovation Vigneronne »

Sans constituer une offre de formation au sens classique, le programme « Mobilisation et Innovation Vigneronne », déployé dans le cadre du Plan National Dépérissement du Vignoble, a expérimenté une démarche originale de structuration collective des compétences, fondée sur la mobilisation directe des viticulteurs comme acteurs de l'innovation et du transfert de pratiques.

Dans les vignobles de Rhône-Provence, treize réseaux de viticulteurs ont ainsi été constitués dès 2017, réunissant chacun cinq à quinze exploitants³². Au total, 112 viticulteurs ont participé aux premières réunions et 127 ont répondu à une enquête régionale sur l'impact du dépérissement et ses causes. Ces réseaux ont permis de mettre en commun les interrogations des exploitants, d'identifier les pratiques jugées vertueuses et de définir collectivement des essais à conduire sur des parcelles pilotes, dès le printemps 2018.

Les thématiques abordées par les groupes illustrent la diversité des leviers explorés : maladies du bois, sécheresse, établissement des jeunes vignes, entretien des sols, com-plantation et surgreffage, ou encore évaluation de clones. L'objectif n'était pas uniquement d'apporter des réponses techniques ponctuelles, mais de replacer les pratiques dans une réflexion globale intégrant les dimensions organisationnelles, économiques et agronomiques de l'exploitation.

Cette démarche repose sur un rôle spécifique des conseillers, davantage animateurs que prescripteurs, favorisant une logique de co-conception, d'expérimentation collective et de transfert par les pairs. Elle offre un cadre de référence pour penser, à l'échelle territoriale, des dispositifs de mobilisation et de qualification de la main d'œuvre autour de techniques exigeantes comme le surgreffage, lorsque l'enjeu est moins de créer de nouveaux savoirs que de changer d'échelle et d'organiser les compétences existantes.

2. Moyen terme : Organiser la diversification des styles de vins

PROPOSITION 15 - METTRE EN PLACE UN PILOTAGE COLLECTIF DES NOUVEAUX STYLES DE VINS À L'ÉCHELLE DE LA FILIÈRE

Le développement de nouveaux styles de vins, en réponse à l'évolution des usages et des attentes des consommateurs, doit nécessairement passer par un pilotage collectif de l'offre. Les auditions soulignent que cette coordination est d'autant plus indispensable que les exploitations, fragilisées économiquement, disposent de marges de manœuvre limitées pour porter seules le risque de l'innovation. La mutualisation des diagnostics, des orientations et des cadres d'action apparaît dès lors comme une condition essentielle pour faire de la diversification des styles de vins un levier structuré et maîtrisé, et éviter que la filière ne reproduise, sur de nouveaux segments, les déséquilibres à l'origine de la crise actuelle.

En effet, **des innovations existent déjà dans le vignoble bordelais** en matière de styles de vins (vins plus légers, désalcoolisés, servis plus frais notamment) mais **elles restent dispersées**, peu coordonnées et peu visibles à l'échelle de la filière. Le crémant de Bordeaux en constitue une illustration éclairante : il met en évidence l'écart entre une dynamique de marché favorable et l'absence, à ce stade, d'une stratégie collective clairement définie et pilotée à l'échelle de la filière.

« [...] la production de crémant de Bordeaux a été multipliée par cinq sur la dernière décennie, tout en représentant encore une part très marginale du volume total de vins bordelais (environ 2 %). »

Selon la presse spécialisée, **la filière des crémants connaît une forte progression** au niveau national, avec près de 108 millions de bouteilles vendues en 2023³³. Dans ce contexte, la production de crémant de Bordeaux a été multipliée par cinq sur la dernière décennie, tout en représentant encore une part très marginale du volume total de vins bordelais (environ 2 %). **Toutefois**, cette dynamique **ne s'accompagne pas, à ce stade, d'un pilotage collectif** à la hauteur des enjeux. Si le crémant de Bordeaux dispose d'un cadre AOC fixant des exigences techniques, celui-ci

ne définit ni une stratégie de gamme, ni un positionnement partagé de l'offre. Les auditions soulignent ainsi que la dynamique actuelle repose sur une base encore étroite et pourrait rapidement atteindre ses limites en l'absence d'une articulation plus fine entre l'offre et les débouchés. Plus largement, le développement de nouveaux segments appelle **la mise en place d'un cadre collectif permettant de sécuriser les volumes**, de clarifier les usages et de prévenir les risques de déséquilibre entre production et marché.

De ce point de vue, certains estiment que l'exemple de la Champagne constitue une référence en matière de pilotage collectif, notamment à travers la fixation annuelle des rendements et la mise en place de mécanisme de réserve permettant de gérer les stocks et de limiter les variations brutales de l'offre et des prix. En effet, le développement de nouveaux segments ne peut reposer uniquement sur des arbitrages individuels, sous peine d'exposer la filière à des phénomènes de surproduction ou, à l'inverse, de pénurie.



« On observe aujourd'hui une croissance à deux chiffres des ventes de crémant, ce qui est un signal fort, même s'il faut garder en tête que l'on partait de volumes très faibles. Le point de vigilance, c'est le pilotage collectif : sans une articulation fine entre l'offre et la demande, le risque est de voir émerger des situations de surproduction par rapport aux capacités réelles du marché. »

Participant à un atelier

³³ <https://www.vitisphere.com/actualite-103465-19-en-cinq-ans-pourquoi-les-ventes-de-cremants-affichent-une-insolente-progression.html>

Le modèle champenois : une référence en matière de pilotage collectif de l'offre

Souvent cité comme une référence en matière de gouvernance de filière, le modèle champenois illustre la capacité d'un collectif d'acteurs à piloter durablement son offre en articulation étroite avec les marchés. Comme le montrent Loubaresse et Pestre (2016) dans leur analyse comparée des filières viti-vinicoles, la performance de la Champagne repose sur une combinaison de facteurs : une interprofession dotée de pouvoirs étendus (le CIVC), une régulation économique assumée (fixation des rendements, gestion des réserves, pilotage des stocks), et une forte discipline collective autour d'un bien commun clairement identifié, l'appellation Champagne.

Cette organisation permet d'éviter les variations brutales de production, de lisser les cycles conjoncturels et de protéger la valeur créée, dans une logique de long terme. Elle repose également sur une acceptation explicite, par les acteurs, de limiter certaines libertés individuelles au profit d'un intérêt collectif supérieur, condition indispensable à toute stratégie de pilotage de l'offre.

Pour autant, les travaux de Loubaresse et Pestre précités soulignent que ce modèle est indissociable de son histoire et de la simplicité de son architecture, caractérisée par une AOC ultra-majoritaire, ce qui en limite la transposition directe à d'autres vignobles plus fragmentés. Il offre toutefois des repères utiles pour réfléchir, à l'échelle girondine, à la manière d'organiser collectivement le développement de nouveaux styles de vins. Trois conditions apparaissent comme clés : l'identification d'un acteur tiers pour animer et coordonner la filière, la mise en place d'outils de régulation permettant d'ajuster l'offre aux débouchés et la construction progressive d'un cadre commun d'orientation de l'offre, partagé par l'ensemble des acteurs.

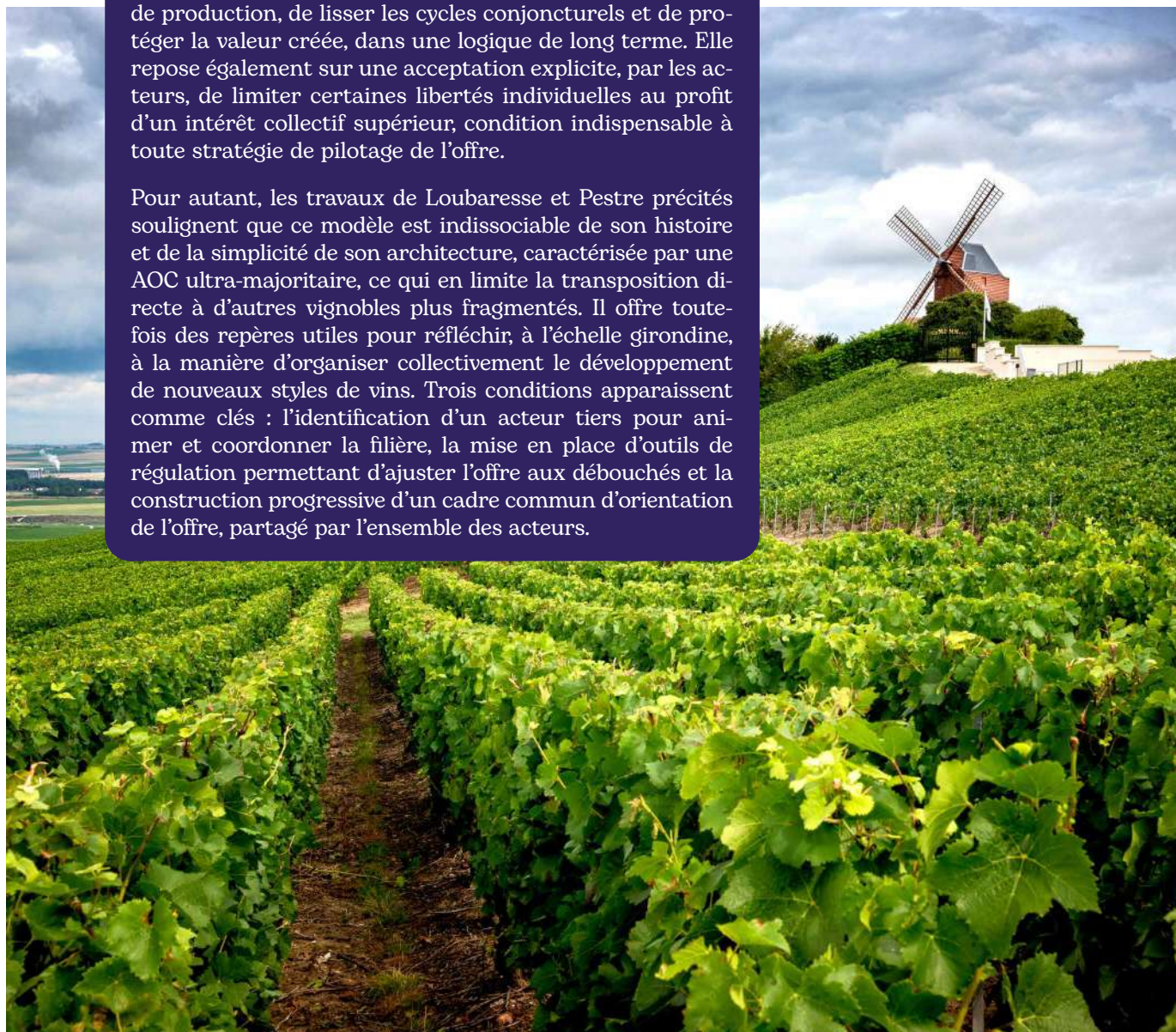
LES CHIFFRES À RETENIR

x 5

la production de crémant de Bordeaux a été multipliée par cinq sur la dernière décennie

2 %

part du volume total de vins bordelais occupée par le crémant





Priorité

3

**Diversifier les
cultures et les
activités agricoles**

La reconversion du vignoble girondin ne peut se limiter à un rééquilibrage interne des gammes de vins : elle suppose également une réorganisation plus large de l'espace productif. L'arrachage de vignes, engagé depuis 2023 pour faire face à la crise structurelle, libère plusieurs milliers d'ha dont l'avenir conditionnera l'équilibre territorial et économique du département. Comme rappelé précédemment, les surfaces viticoles pourraient être réduites à 80 000 voire 70 000 ha d'ici 2026, selon les estimations de la Chambre d'Agriculture de la Gironde.

Ces évolutions posent la question des conditions d'une recomposition agricole et territoriale soutenable. Les espaces libérés peuvent en effet accueillir des cultures complémentaires ou des activités énergétiques, environnementales ou touristiques, contribuant à la diversification des revenus et à l'équilibre du territoire. Cette logique s'inscrit pleinement dans les orientations de l'INRAE, qui recommande une diversification des usages agricoles pour renforcer la résilience économique et écologique des paysages viticoles (2021)³⁴.

1. Structurer les conditions territoriales de la diversification productive

PROPOSITION 16 – METTRE EN PLACE UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE DE LA DIVERSIFICATION, EN MOBILISANT UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Comme mentionné dans la première partie du livrable, l'agriculture girondine se caractérise par une hyperspécialisation dans la viticulture, tant en nombre d'exploitations qu'en surfaces et en valeur économique. Cette concentration, qui a longtemps constitué un atout de compétitivité et de notoriété, expose aujourd'hui le territoire à un risque systémique : lorsque la filière viticole est fragilisée, c'est l'ensemble du tissu agricole, économique et territorial qui l'est. Dans ce contexte, la diversification des cultures s'impose comme un levier structurant de résilience pour les exploitations et les territoires. Les auditions menées soulignent que les régions qui résistent le mieux aux chocs sont celles qui ont su diversifier leurs productions, leurs revenus et leurs débouchés. À condition toutefois que cette diversification s'inscrive dans une stratégie collective, territorialisée et accompagnée, et non dans une succession d'initiatives isolées.

Une étude récente de l'INRAE (Vialatte et al., 2025) montre que la diversification des cultures ne relève pas d'une simple adaptation technique à l'échelle de la parcelle, mais d'un changement d'échelle dans la manière de penser l'agriculture : organisation des paysages,

coordination des pratiques, structuration des débouchés et coopération entre acteurs. Les politiques publiques qui se limitent à encourager les exploitants individuellement à diversifier leurs productions se heurtent ainsi à des limites structurelles, faute d'un pilotage territorial permettant de croiser les contraintes de sols et de climat, les dynamiques économiques et les stratégies collectives.

« [...] en l'absence de filières organisées, les projets de diversification restent trop risqués pour être financés et peinent à dépasser le stade expérimental. »

Les auditions confirment pleinement ce constat. Elles montrent que la diversification devient viable lorsqu'elle est **pensée à l'échelle des territoires**, en fonction des sols, de l'eau, des débouchés et des complémentarités entre exploitations. Un pilotage collectif permettrait d'organiser la répartition des cultures, de mutualiser certains investissements, d'anticiper les besoins en transformation et en commercialisation, et de sécuriser les projets vis-à-vis des financeurs. À l'inverse, en l'absence de filières organisées, les projets de diversification restent trop risqués pour être financés et peinent à dépasser le stade expérimental.



Dans une perspective opérationnelle, la mise en place d'un **pilotage collectif de la diversification** suppose de passer d'une logique d'incitation à une **logique d'ingénierie territoriale**. L'exemple récent de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes Castillon-Pujols ayant investi 950 000 € pour accompagner des viticulteurs vers des activités complémentaires illustre ce changement d'approche³⁵ : la diversification devient alors un projet de territoire à part entière, articulant diagnostic agronomique, structuration de filières, investissements collectifs et accompagnement des exploitants dans la durée.

Un tel pilotage implique en premier lieu de **territorialiser la stratégie de diversification**, en identifiant, bassin par bassin, les cultures compatibles avec les sols, la ressource en eau et les débouchés économiques. Cette approche permet d'éviter les reconversions opportunistes et de concentrer les efforts sur un nombre limité de filières réellement viables, en intégrant dès l'amont les besoins en transformation, logistique et commercialisation. **La diversification ne peut ainsi réussir que si elle est pensée comme une chaîne complète, du foncier jusqu'au marché.**

« La diversification ne peut pas reposer sur des exploitants seuls : elle suppose des débouchés sécurisés, des engagements industriels et un pilotage collectif pour permettre une faisabilité financière auprès des banques. »

Participant à un atelier

« La capacité à regrouper, restructurer et sécuriser des parcelles conditionne la faisabilité des projets de diversification, notamment dans les zones touchées par l'arrachage. »

Le foncier apparaît dès lors comme un levier structurant. La capacité à regrouper, restructurer et sécuriser des parcelles conditionne la faisabilité des projets de diversification, notamment dans les zones touchées par l'arrachage. Or, comme le soulignent de nombreux acteurs de la filière, l'arrachage et la distillation ne suffisent pas à eux seuls à sortir durablement de la crise viticole s'ils ne s'accompagnent pas d'un **outil foncier capable d'organiser l'après-vigne**. À ce titre, la mobilisation d'un Établissement Public Foncier (EPF), en articulation avec les collectivités, la SAFER, la Chambre d'Agriculture et les interprofessions, permettrait d'introduire du temps long, de faciliter les changements d'affectation des sols et d'accompagner les transitions productives sans laisser s'installer des friches durables. L'EPF devient ainsi un outil de politique agricole territoriale, permettant de sécuriser la sortie de crise et de rendre possibles des projets productifs là où le marché foncier seul ne suffit plus.

³⁵ <https://www.vitisphere.com/actualite-105806-2-collectivites-investissent-950-000-pour-que-les-viticulteurs-qui-ne-peuvent-plus-vivre-de-la-vigne-developpent-une-activite-complementaire-generatrice-de-revenus.html>

Ce pilotage doit également s'appuyer sur des investissements collectifs ciblés, indispensables pour sécuriser les modèles économiques : outils de transformation, équipements mutualisés, plateformes logistiques, voire infrastructures d'abattage ou de conditionnement selon les filières retenues. Ces investissements, difficilement supportables à l'échelle individuelle, sont une condition de crédibilité vis-à-vis des banques et des partenaires économiques, qui restent aujourd'hui très prudents sur les projets de reconversion isolés.

Enfin, les auditions soulignent que la réussite de la diversification repose sur un accompagnement humain, technique et financier renforcé. La Chambre d'Agriculture a ici un rôle central à jouer, tant dans la formation initiale et continue que dans l'appui aux trajectoires de reconversion, qui impliquent souvent un changement de métier, de compétences et de mode de vie. La mise en réseau des exploitants, l'expérimentation collective et le partage d'expérience constituent également des leviers déterminants pour lever les freins culturels identifiés sur le terrain.



« On ne parle pas seulement de changer de culture, on parle de changer de métier. Beaucoup de viticulteurs n'ont connu que la vigne, parfois sur plusieurs générations. Aller vers autre chose, ça suppose de se former, de prendre des risques, de se projeter autrement. Et ça, sans accompagnement collectif, c'est presque impossible. »

Stéphane Le Bot,

Vice-Président du conseil départemental de la Gironde en charge de l'agriculture et de l'alimentation



PROPOSITION 17 – PRIORISER ET SÉCURISER DES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION VIABLES À L'ÉCHELLE GIRONDINE

La structuration d'une stratégie territoriale de diversification ne peut produire d'effets durables sans un travail de priorisation des filières. Les diagnostics menés par la Chambre d'Agriculture pour la Communauté de Communes (CDC) de Castillon-Pujols et la Communauté d'Agglomération du Libournais (la CALi) ont permis d'identifier un large éventail de productions alternatives potentiellement compatibles avec les sols, le climat et la ressource en eau des différents bassins girondins. Cette richesse de pistes constitue un atout, mais elle comporte aussi un risque : celui d'une dispersion des efforts, des investissements et des accompagnements, au détriment de la structuration de véritables filières économiquement viables.

Filières identifiées comme alternatives potentielles à la viticulture en Gironde

Filières éprouvées	Filières innovantes
Grandes cultures – blé ancien – fourrage	Olivier
Protéines végétales	Chanvre
Noisettes / fruits à coque	Paulownia
Maraîchage diversifié	Maraîchage diversifié sous serres photovoltaïques
Arboriculture	Chêne truffier
Kiwi	Miscanthus
Fruits rouges	Etc
Lait	
Canards gras – volailles	
Agneau de Pauillac	
Porc plein air	
Forêt	
Etc.	

Source : Chambre d'Agriculture de la Gironde, « Études de restructuration de la filière viticole : accompagnement des viticulteurs dans un processus d'arrachage », janvier 2026.

Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de **passer d'une logique de recensement des possibles à une logique de choix collectifs assumés**, en identifiant un nombre limité de filières de diversification dont le potentiel agro-nomique, économique et territorial justifie un engagement public structurant. Les auditions et ateliers menés dans le cadre de cette étude montrent que toutes les filières n'impliquent pas le même niveau d'engagement : certaines nécessitent la création ou la remise en état d'outils structurants (transformation, abattage, logistique), tandis que d'autres reposent avant tout sur la sécurisation de débouchés industriels ou alimentaires existants. Cette différenciation plaide pour une priorisation fondée non seulement sur des critères agronomiques et hydriques, mais aussi sur le niveau d'investissement collectif requis, la capacité à structurer une chaîne de valeur complète et la possibilité d'atteindre une masse critique à l'échelle départementale, afin de concentrer les moyens publics sur des filières économiquement et territorialement viables.



« La diversification agricole, en l'état, ne peut pas être pensée comme un basculement généralisé. La viticulture bordelaise n'a pas aujourd'hui la capacité d'investissement pour engager de nouvelles filières sans choix clairs. Beaucoup n'ont déjà pas les fonds pour arracher, a fortiori pour acheter du matériel. L'exemple de l'olive est très parlant : bâtir une filière locale suppose des investissements lourds, des marchés clairement ciblés et un temps long - les premières récoltes arrivent sept ans après la plantation. Sans positionnement de marché, sans outils collectifs et sans débouchés organisés, planter ne suffit pas. Certains modèles fonctionnent, mais ce sont des exploitations déjà équilibrées, en polyculture, avec de la vente directe ou une dimension touristique. On ne peut pas transposer ça partout . »

Stéphane Becquet,

Directeur du syndicat des Vignerons
Bio de Nouvelle-Aquitaine



La pistache : un exemple de diversification structurée à l'échelle territoriale

Face à la crise viticole et au changement climatique, plusieurs territoires du sud de la France ont fait le choix d'une diversification ciblée. Le développement de la filière pistache illustre cette stratégie de priorisation. Plante méditerranéenne adaptée aux climats chauds et secs, le pistachier fait l'objet depuis six ans d'un programme de déploiement coordonné en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le sud de la Drôme, en Corse et en Occitanie. Plus de 300 ha sont déjà plantés, avec un objectif estimé à terme entre 2 000 et 3 000 ha à l'échelle nationale.

Ce développement repose sur une structuration collective en amont : création de l'association Pistache en Provence en 2018, constitution du syndicat France Pistache en 2021, accompagnement technique par les Chambres d'Agriculture et expérimentation en PACA dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE). L'objectif n'est pas seulement agronomique, mais bien économique : sécuriser les débouchés, maîtriser les investissements et éviter un essor désordonné de la production.

La filière présente plusieurs atouts : faible besoin en intrants, bonne tolérance à la sécheresse, rentabilité possible sans irrigation, compatibilité avec des sols viticoles en reconversion. Mais elle illustre aussi les conditions de réussite d'une diversification : un investissement initial significatif, un temps long, les premières récoltes débutant après 7 ans, et surtout la nécessité d'un pilotage collectif pour organiser transformation, commercialisation et débouchés.





2. Développer des activités de valorisation complémentaires pour sécuriser les revenus

PROPOSITION 18 - SOUTENIR L'ESSOR D'UN ŒNOTOURISME DE PROXIMITÉ ACCESSIBLE AUX PETITES EXPLOITATIONS

L'œnotourisme est un levier essentiel pour la filière viticole, permettant aux viticulteurs de diversifier leurs sources de revenus. Ceci est d'autant plus vrai que la Gironde est l'un des plus grands bassins œnotouristiques de France, avec près de 7 millions de visites annuelles dans le vignoble bordelais, un chiffre qui a progressé de plus de 50 % en dix ans selon la dernière enquête menée par Gironde Tourisme en 2019. Cette dynamique repose toutefois largement sur un nombre limité de sites et de territoires emblématiques, au premier rang desquels les grands châteaux ouverts à la visite, et pôles fortement touristiques comme Saint-Émilion, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Des mesures devraient toutefois permettre à la filière de mieux exploiter son potentiel, en réduisant notamment les écarts entre une offre très professionnalisée concentrée dans les zones les plus visitées et une offre encore fragile ou dispersée dans une grande partie du vignoble.

Les ateliers et auditions menés dans le cadre de cette étude ont en effet souligné que si l'œnotourisme bordelais connaît indéniablement une réussite économique et une montée en gamme rapide, celle-ci reste aujourd'hui largement portée par Bordeaux et quelques territoires emblématiques.

« [...] de nombreuses petites exploitations disposent d'atouts, parmi lesquels le cadre paysager et la proximité avec les consommateurs, mais se heurtent à des freins concrets : manque de temps, de compétences, de moyens financiers ou de solutions adaptées à leur échelle. »

L'œnotourisme bénéficie avant tout aux exploitations déjà structurées, visibles et bien situées. À l'inverse, de nombreuses petites exploitations disposent d'atouts, parmi lesquels le cadre paysager et la proximité avec les consommateurs, mais se heurtent à des freins concrets : manque de temps, de compétences, de moyens financiers ou de solutions adaptées à leur échelle.



De plus, l'œnotourisme, lorsqu'il n'est pas accompagné, est souvent exercé comme une activité « en plus », sans toujours permettre de sécuriser des retombées économiques.

L'enjeu est donc de rendre cette diversification accessible sans exiger des investissements lourds, ni une transformation complète du modèle économique des exploitations. Les données de l'enquête menée par Gironde Tourisme montrent que la majorité des visiteurs recherchent des expériences lisibles, authentiques et faciles à intégrer dans leur itinéraire, visitant en moyenne trois à quatre sites au cours d'un même séjour et organisant, pour les trois quarts d'entre eux, leurs visites de manière autonome. Ces usages plaident pour des formats d'accueil simples et accessibles, adaptés à l'échelle des petites exploitations : visites courtes, dégustations commentées, vente directe et dispositifs d'accueil légers.

Dans ce contexte, **l'accès des petites exploitations à l'œnotourisme dépend largement de leur capacité à être visibles**, identifiables et intégrées dans des parcours lisibles pour les visiteurs. Or, selon l'enquête menée par Gironde Tourisme, cette visibilité ne repose pas uniquement sur la communication des exploitations elles-mêmes, mais sur des intermédiaires de confiance, au premier rang desquels les offices de tourisme. Près de quatre visiteurs sur dix déclarent avoir connu le site qu'ils visitent grâce à une recommandation d'un office de tourisme, confirmant le **rôle central de ces structures dans l'orientation** des flux et l'accès à l'offre œnotouristique. Cette fonction de prescripteur est déterminante pour les petites exploitations, qui ne disposent ni des moyens, ni du temps nécessaire pour assurer seules leur promotion.

« [...] les offices de tourisme apparaissent comme de véritables plateformes d'accès à l'œnotourisme, en assurant la qualification de l'offre, la mise en forme d'informations homogènes [...] mais aussi, de plus en plus, des fonctions de commercialisation légère (billetterie, réservation, vente d'activités). »

Au-delà de la promotion, les offices de tourisme apparaissent comme de véritables plateformes d'accès à l'œnotourisme, en assurant la qualification de l'offre, la mise en forme d'informations homogènes (horaires, langues, durée, conditions d'accueil, accessibilité), mais aussi, de plus en plus, des fonctions de commercialisation légère (billetterie, réservation, vente d'activités). Ce rôle d'interface permet d'abaisser significativement le seuil d'entrée dans l'œnotourisme pour les petites exploitations, en leur évitant de porter seules des fonctions de communication, de distribution ou de gestion de la relation client.

Cette fonction apparaît d'autant plus stratégique que l'enquête révèle que 37 % des exploitations reste aujourd'hui sans intermédiaire, limitant fortement leur accès aux flux touristiques existants. Le renforcement du rôle des offices de tourisme comme plateformes d'accès à l'offre, capables de référencer, qualifier et orienter les visiteurs, constitue ainsi un levier clé pour élargir l'accès à l'œnotourisme sans imposer d'investissements lourds aux exploitations.

Par ailleurs, les acteurs auditionnés rejoignent les constats formulés par le rapport sénatorial précédemment cité, selon lesquels l'œnotourisme souffre moins d'un manque d'initiatives que d'une **organisation encore trop fragmentée**, avec peu de synergies entre vignerons, offices de tourisme, restaurateurs et hébergeurs. Les retours d'expérience montrent que les dynamiques les plus performantes sont celles où les acteurs viticoles et touristiques partagent des standards communs, des outils mutualisés et des temps d'animation collective, permettant de structurer des offres « prêtes à vendre » sans alourdir les modèles économiques. La mise en réseau ne consiste pas à uniformiser les pratiques, mais à organiser la complémentarité des offres autour de parcours lisibles, d'un calendrier partagé et d'une identité commune, afin de transformer une juxtaposition d'initiatives individuelles en une véritable expérience territoriale.



« L'œnotourisme n'est pas réservé aux grandes propriétés : toutes les tailles d'exploitation peuvent y trouver leur place. En revanche, c'est un véritable métier, qui suppose du temps, des compétences différentes de la production du vin et la définition précise, en amont, de ses objectifs. Cela nécessite souvent un accompagnement ou la participation à une démarche collective de structuration pour bien dimensionner le projet en lien avec le contexte territorial, la concurrence et les attentes des visiteurs. »

Brigitte Bloch,

Vice-Présidente Tourisme,
événements et équipements
métropolitains à Bordeaux
Métropole



Créé en 2009 à l'initiative de l'État, dans le sillage des travaux du Conseil supérieur de l'œnotourisme, le label Vignobles & Découvertes illustre déjà l'intérêt d'une approche collective de l'œnotourisme, en structurant des destinations autour d'un réseau d'acteurs (caves, hébergements,

restauration, patrimoine, offices de tourisme) et en offrant aux exploitations une visibilité qu'elles ne peuvent assurer seules. Pour les petites exploitations, il constitue un levier d'accès à l'œnotourisme, en permettant une professionnalisation légère de l'accueil et une intégration dans des parcours lisibles, sans nécessiter d'investissements lourds.



« Le potentiel œnotouristique existe dans de nombreux territoires, mais il reste très inégalement accessible. Aujourd'hui, sans voiture, une grande partie du vignoble est tout simplement hors d'atteinte pour les visiteurs. Tant que les questions de mobilité ne sont pas traitées, les flux resteront concentrés sur quelques pôles déjà très fréquentés, et les autres territoires ne pourront pas bénéficier de cette dynamique. »

Participant à un atelier

La route des vins comme outil de structuration collective : l'exemple ligérien



La route des vins peut remplir des fonctions très différentes selon la manière dont elle est pensée et gouvernée. Dans certains territoires, elle sert avant tout de support de mise en scène et de valorisation paysagère. Dans d'autres, elle constitue un véritable outil d'organisation de la filière et de structuration de l'offre touristique.

L'analyse comparée des modèles bordelais et ligériens est à ce titre éclairante (Gerbai-Medalle, 2019). Dans le Bordelais, la route des châteaux du Médoc a historiquement été conçue comme un itinéraire de prestige, centré sur la valorisation d'un patrimoine viticole emblématique. Si cette mise en scène contribue fortement à l'image du vignoble, elle structure peu l'accès des exploitations à l'œnotourisme et laisse une grande partie du tissu viticole en dehors des flux touristiques.

À l'inverse, la Route des Vins de Loire a été pensée comme un outil de mise en réseau à l'échelle d'un territoire vaste et hétérogène : elle couvre 70 000 ha de vignes et s'étend sur 800 kilomètres et traverse 3 régions et 14 départements. Ces ordres de grandeurs montrent que la route joue un rôle d'interface entre viticulture et tourisme qui relie exploitations, villages, paysages, hébergements et services, tout en offrant aux producteurs, y compris les plus petits, un accès à la visibilité et aux touristes sans investissement individuel lourd.

Cette logique s'est prolongée avec le déploiement de Route 71, conçue comme une route des vins dématérialisée, via une plateforme numérique.

Enfin, les échanges menés en ateliers ont mis en lumière un enjeu transversal souvent sous-estimé : l'accessibilité des territoires viticoles les plus fragiles en matière de mobilité. Une partie des exploitations susceptibles de bénéficier de l'essor de l'œnotourisme se situe dans des secteurs peu ou mal desservis par les transports collectifs, rendant l'accès difficile pour les visiteurs comme pour les salariés saisonniers. Ce constat fait écho aux enseignements de l'étude « Logement et mobilité en Gironde : deux leviers pour l'emploi », menée par l'Institut Enterritoires, qui souligne la forte dépendance à la voiture individuelle dans les territoires périphériques à la métropole de Bordeaux, les situations d'enclavement de certains territoires ruraux et viticoles, ainsi que les renoncements à l'emploi ou à certaines activités faute de solutions de mobilité adaptées. Dans ce contexte, la **structuration d'itinéraires** œnotouristiques lisibles et **de proximité** peut également **constituer un levier d'aménagement** et de rééquilibrage territorial, à condition d'être pensée en articulation avec les enjeux de mobilité existants (premier et dernier kilomètre, rabattement, solutions souples et peu coûteuses), et non comme une offre touristique déconnectée des réalités d'accès du territoire.



Priorité

4

Sécuriser et élargir les débouchés

L'arrachage des vignes, amputation du potentiel productif du vignoble, ne saurait résoudre le problème central de la crise viticole : l'inadéquation entre l'offre et la demande. La filière fait face à une révolution culturelle marquée par la fin de la consommation quotidienne, l'essor d'une consommation plus occasionnelle et qualitative et de nouvelles attentes du marché plus volatiles³⁶. Dans ce contexte, la région bordelaise, centrée sur le vin rouge, dense et complexe, a perdu des parts de marché tant au niveau mondial que national en faisant face au désintérêt croissant des nouvelles générations. Selon l'OIV, la part du vin rouge dans la consommation mondiale de vin est passée de 51,3 % en moyenne sur la période 2000-2004 à 48,3 % sur la période 2017-2021. Cette baisse est nettement plus marquée en France où le rouge représentait 52 % de la consommation française de vin, contre 39 % aujourd'hui³⁷.



En outre, l'attractivité du bordeaux s'étiole du fait d'un décalage croissant entre son image – produit sophistiqué, voire élitiste, qui se dégoûte – et la réalité des nouvelles habitudes de consommation, plus occasionnelles et festives. Dans ce contexte, les pétillants, blancs et rosés tirent leur épingle du jeu quand le segment des vins rouges standards s'effondre : les ventes de bordeaux rouges ont reculé de 44 % en 10 ans dans la grande distribution. Ces constats appellent une stratégie de diversification ambitieuse dans les gammes de vin (vers des boissons plus légères, fraîches et faiblement alcoolisées) qui doit s'articuler avec une diversification des débouchés et à une revalorisation de l'identité du bordeaux pour séduire les consommateurs. Malgré une relative inadéquation entre le bordeaux et les attentes des consommateurs, le vignoble bordelais est doté d'un savoir-faire industriel, logistique et humain exceptionnel qui rend possible une nécessaire adaptation. **La marque « Bordeaux » a une valeur forte qu'il ne s'agit pas de diluer** mais plutôt de réconcilier dans son identité avec les exigences du marché.

« Sur la campagne 2024-2025, selon le CIVB, l'export représente encore 42 % des ventes [...] »

Cette marque a d'ailleurs longtemps soutenu une forte dynamique à l'export. Sur la campagne 2024-2025, selon le CIVB, l'export représente encore 42 % des ventes malgré une baisse de 4 % en volumes (1,5 millions d'hectolitres) et de 8 % en valeur (2 milliards d'€) par rapport à l'année précédente. Les événements géopolitiques des dernières années ont contribué à déstabiliser ces débouchés et ont révélé autant la dépendance de la filière au marché extérieur que le manque d'ancrage territorial du bordeaux. Les acteurs rencontrés déplorent tous une filière girondine historiquement tournée vers l'extérieur qui aurait sous-investi le marché local. Ainsi, si la sécurisation de débouchés à l'export et la conquête de nouveaux marchés émergents dans les pays tiers demeurent indispensables, la résilience économique de la filière suppose également de renforcer les circuits courts en Gironde.

Classement des 10 principales destinations des Bordeaux en 2025

Pays	Volume (en milliers d'hectolitres)	Evolution 2024-2025	Valeur (en millions d'€)
États-Unis	217	7%	412
Belgique	144	-10%	112
Chine	130	-40%	135
Royaume-Uni	126	0%	257
Japon	126	0%	92
Allemagne	104	-14%	102
Canada	70	14%	75
Suisse	42	0%	138
Hong-Kong	36	-12%	153
Pays-Bas	28	-12%	35
TOTAL	1 413	-7%	2 072

Source : CIVB, 2025³⁸

En somme, la situation appelle la mise en œuvre d'une **stratégie multicanale** pour la filière en **articulant le niveau local** (marché local, vente directe et œnotourisme), **national** (reconquête des jeunes consommateurs) **et international**. Cette diversification des débouchés doit également être menée à l'échelle des exploitations en repensant les modes de commercialisation. Si la commercialisation en volume des vins de Bordeaux génériques constituait le cœur de métier du négoce traditionnel, les exploitations orientées « vrac » vendant principalement au négoce sont aujourd'hui les premières victimes de la crise.

C'est pourquoi, la priorité est aujourd'hui d'accompagner les producteurs dans la réappropriation progressive de la commercialisation de leur vin et la reprise en main de leurs canaux de distribution dans un souci de résilience économique. Néanmoins, reprendre en main sa commercialisation suppose des moyens et des outils qui ne sont pas accessibles à l'ensemble des exploitants. Dès lors, le redressement de la filière implique aussi de **restaurer un dialogue durable entre l'amont et l'aval**, via notamment la contractualisation, afin d'orienter la production vers les attentes des consommateurs et de sécuriser les débouchés. En effet, si les viticulteurs sont amenés à se réapproprier une partie de leur commercialisation, l'essentiel des volumes reste, et restera, écoulé par le négoce, dont le rôle demeure indispensable à la structuration du commerce du vin.

Tout cela plaide en faveur d'une spécialisation des rôles entre des producteurs qui renforcent leur présence commerciale à l'échelle locale dans la limite de leurs capacités, et un négoce qui conserve et restaure son rôle central notamment à l'export.



³⁸ Cumul mobile arrêté à fin juillet 2025.

1. Sécuriser des débouchés grâce aux circuits de proximité

PROPOSITION 19 – LIMITER LES INTERMÉDIAIRES EN ACCOMPAGNANT LES VITICULTEURS DANS LA RÉAPPROPRIATION DE LEUR COMMERCE

Reposant sur une séparation stricte des rôles entre producteurs et négociants, la structure de la filière explique en partie sa fragilisation. Le Bordelais s'est révélé vulnérable car historiquement très dépendant du négoce ou de l'export pour écouler les productions, si bien qu'un nombre important d'exploitations n'ont jamais réellement développé de capacités commerciales propres. Par conséquent, **la crise a souligné la nécessité pour les producteurs de se réapproprier leur commerce** et de limiter les intermédiaires dans la chaîne de distribution.

« la crise a souligné la nécessité pour les producteurs de se réapproprier leur commerce et de limiter les intermédiaires dans la chaîne de distribution. »

Les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude mettent en évidence des situations économiques contrastées au sein de la filière. Si la crise touche le vignoble dans sa globalité, les exploitations qui ont su construire un réseau de vente directe résistent mieux à la crise que les producteurs dépendant du négoce ou des coopératives. Dans un contexte d'effondrement des ventes en vrac – sur le cours moyen, du bordeaux rouge s'établit à 943 € le tonneau pour la campagne 2025-2026 – ces vignerons ont pu bénéficier de canaux de vente plus diversifiés, d'un contact plus direct avec le client et d'une meilleure maîtrise de leurs marges.

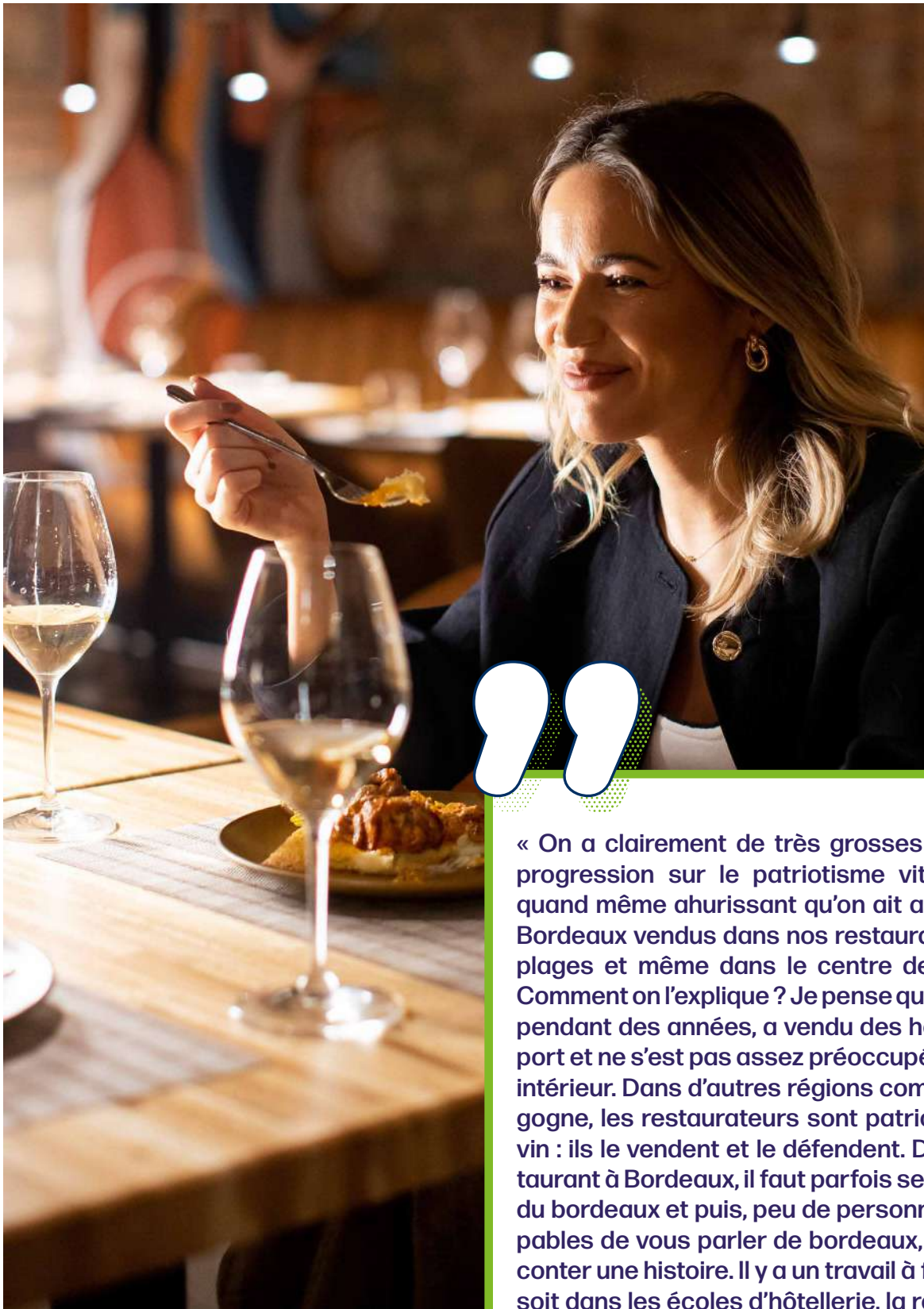


« Les viticulteurs doivent aujourd'hui se réapproprier leur commerce. La crise est dépendante du mode de commercialisation. Les exploitations qui sont sur une typologie « vrac » avec des moyennes ou grosses surfaces et qui vendent en grande partie au négoce, ont rencontré de grandes difficultés économiques, que ce soit en bio ou en conventionnel. En revanche, celles qui vendent leur vin et qui se sont appropriés leur propre commerce, des commercialisations construites et diversifiées, ont démontré plus de résilience face à la crise. »

Participant à un atelier

Par conséquent, le raccourcissement des chaînes de distribution, à travers une évolution vers des modèles de commercialisation plus omnicanaux, constitue un levier stratégique majeur pour les exploitations. Les viticulteurs doivent construire leur propre réseau de distribution (cavistes, restaurateurs, salons, etc.) en limitant leur dépendance aux intermédiaires (négoce, grande distribution, etc.). En particulier, la vente directe au client permet une meilleure compréhension des attentes du consommateur et par conséquent, une meilleure adaptation à la demande. Elle favorise également l'attachement au domaine et permet donc d'avoir une clientèle moins volatile. Construire un réseau de distribution suppose néanmoins des outils et des compétences spécifiques qui justifient aujourd'hui le renforcement de l'offre de formation destinée aux viticulteurs en matière de commercialisation.

Dans cette perspective, le marché local doit être réinvesti comme source de débouchés fiables pour les exploitations.



« On a clairement de très grosses marges de progression sur le patriotisme viticole. C'est quand même ahurissant qu'on ait aussi peu de Bordeaux vendus dans nos restaurants, sur les plages et même dans le centre de Bordeaux. Comment on l'explique ? Je pense que Bordeaux, pendant des années, a vendu des hectos à l'export et ne s'est pas assez préoccupé du marché intérieur. Dans d'autres régions comme la Bourgogne, les restaurateurs sont patriotes de leur vin : ils le vendent et le défendent. Dans un restaurant à Bordeaux, il faut parfois se battre pour du bordeaux et puis, peu de personnes sont capables de vous parler de bordeaux, de vous raconter une histoire. Il y a un travail à faire, que ce soit dans les écoles d'hôtellerie, la restauration, etc. »

Stéphane Le Bot,

Vice-Président du conseil départemental de la Gironde en charge de l'agriculture et de l'alimentation



**PROPOSITION 20 - STRUCTURER
UNE DÉMARCHE COLLECTIVE DE
VALORISATION DES VINS DE BORDEAUX
POUR RENFORCER LEUR ANCRAGE
TERRITORIAL ET LE « PATRIOTISME
VITICOLE »**

La Gironde illustre un paradoxe : **les vins de Bordeaux** sont commercialisés dans près de 170 pays à travers le monde mais sont finalement **peu présents sur les tables de restaurants, bars et hôtels girondins** et concurrencés par d'autres vins provenant de régions viticoles voisines. Le dynamisme des débouchés à l'export semble avoir historiquement détourné les efforts commerciaux des circuits locaux, à la différence d'autres régions viticoles plus « chauvines ». Face aux fragilités des circuits traditionnels (négoce, grande distribution, export, etc.) **le développement des débouchés de proximité est essentiel** pour renforcer la résilience économique des exploitations et de la filière dans son ensemble.

Pour cela, les vins de Bordeaux doivent **renforcer leur ancrage local** et en particulier investir les cafés-hôtels-restaurants (CHR), levier majeur de reconquête de parts de marché pérennes. Certaines initiatives pertinentes ont d'ores et déjà émergé à l'instar de l'opération « Vins de Bordeaux au verre à Bordeaux » portée par la ville de Bordeaux et le CIVB en 2025. L'ambition de la démarche est de porter de 50 à 200 le nombre d'établissements de l'agglomération bordelaise proposant au moins 50 % de vins de Bordeaux à leur carte³⁹. Cette approche doit encore être massifiée et structurée à l'échelle de la filière pour être efficace, avec l'ambition de mettre sur pied une véritable culture locale de défense des vins de Bordeaux.

L'économie locale a un rôle clé à jouer dans la défense des vins de Bordeaux et un réseau local puissant doit être fédéré. Une démarche collective en faveur du « patriotisme viticole » associant les EPCI et leurs communes, la Chambre d'Agriculture de la Gironde, la CCI Bordeaux Gironde et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) pourrait être mise en place. Elle viserait à construire un réseau structuré de circuit court CHR-vignerons et à concevoir des actions pour encourager la consommation locale de Bordeaux : charte, label, référencement, semaines 100% vins locaux, vignerons invités, etc. Un autre volet de cette démarche pourrait consister à intégrer ce patriotisme viticole aux formations hôtelières de restaurateurs et sommeliers. Des outils de narration pourraient être mis à leur



disposition (fiches simples sur l'histoire du domaine) et des mini-formations pourraient être dispensées pour leur permettre de raconter l'histoire autour du produit et de jouer leur rôle d'ambassadeurs.

« [...] si la plupart des restaurants et bistrots bordelais (97 %) proposent au moins un bordeaux à leur carte, très peu de vins girondins sont proposés au verre, face à des vins de Provence et du Sud-Ouest dominants. »

Par ailleurs, un enjeu majeur est de parvenir à **démocratiser la consommation des vins** de Bordeaux dans les cafés-hôtels-restaurants. Selon une étude de Wine Services parue en 2025, si la plupart des restaurants et bistrots bordelais (97 %) proposent au moins un bordeaux à leur carte, très peu de vins girondins sont proposés au verre, face à des vins de Provence et du Sud-Ouest dominants. De plus, le prix de la bouteille est souvent dissuasif pour les clients avec un prix moyen qui s'élève à 80 €. Pour lever ce frein, cette démarche pourrait travailler à développer dans les CHR une offre accessible de vins de Bordeaux au verre représentative de la diversité des appellations girondines.

PROPOSITION 21 – RECONQUÉRIR LES RÉSEAUX PRESCRIPTEURS EN REINTRODUISANT UN RÉCIT DERRIÈRE LE PRODUIT

Selon une étude Vins & Société, le vin rouge reste perçu comme un produit noble et sophistiqué, cantonné aux repas et à la dégustation sérieuse et « cette prééminence du vin rouge et l'association du vin avec les repas écrasent l'imaginaire collectif et limitent la construction d'autres représentations ou d'autres récits, avec des moments de consommation et des produits plus variés »⁴⁰. Face au constat de la perte d'attractivité des bordeaux auprès des consommateurs, la réinvention de leur image est essentielle en rendant le produit plus humain et accessible.

Si la diversification des gammes vers des profils de vins plus attractifs est essentielle, elle **ne doit pas conduire à renier l'identité rouge** du bordeaux et doit s'articuler à une reconquête des réseaux prescripteurs (cavistes, restaurateurs, sommeliers, organisateurs d'événements) pour recréer une dynamique vertueuse. Cette reconquête est indispensable en particulier pour regagner des parts de marché dans la grande distribution qui suit les tendances de consommation impulsées par les prescripteurs.



« L'enjeu est de consolider l'existant et de (re) séduire les consommateurs de 25 à 40 ans, consommateurs de vins, pour les faire (re) venir à Bordeaux. Sur le marché français, nous souhaitons réinvestir les réseaux sélectifs que sont les cavistes, les CHR, et le e-commerce qui façonnent l'image des vins. Une fois que l'on aura (re)séduit cette cible, cela enclenchera un cercle vertueux car les consommateurs auront plus tendance à acheter du bordeaux au supermarché.

Les principaux leviers pour cela, c'est d'avoir une offre diversifiée, pour tous les goûts et de bonne qualité. On le sait, les consommateurs ont des attentes diverses et certains aiment les vins structurés avec du corps, d'autres préfèrent les vins plus fruités, légers, adaptés pour l'apéro.

Il faut que l'on soit capables d'apporter tout cela, mais avec un gage de qualité et que le consommateur sache qu'en termes de rapport qualité-prix, il ne trouvera pas mieux que chez nous. Nous avons le meilleur vignoble en termes de rapport qualité-prix.

Il faut également revaloriser l'image en indiquant que derrière chaque bouteille, y compris quand cela concerne des marques de coop ou de négoce, il y a des équipes (techniques, commerciales, marketing etc) et des vigneronnes et des vignerons sympas, jeunes, dynamiques, qui font des bons vins, qui respectent l'environnement, etc. C'est tout un ensemble de mesures qui doivent converger pour reconquérir ces réseaux sélectifs et séduire le consommateur. »

Catherine Duperat,

Directrice de l'organisation professionnelle
Bordeaux Négoces



⁴⁰ Vin & Société, « Le vin et les hommes : entre attachement et pression sociétale », 2023.
Photographie de Catherine Duperat : Muriel Meynard – CIVB



Dans cette perspective, les viticulteurs ont un rôle clé à jouer par la réappropriation de leur commerce en façonnant ces tendances « par le bas ». Suivant les travaux de Jean-Marie Cordebat, les évolutions culturelles évoquées précédemment dessinent les contours d'un « nouveau cycle de consommation » centré sur la proximité. Celle-ci est cruciale et renvoie autant à une dimension physique que psychologique : la proximité devient une attente du consommateur qui souhaite que le vin soit incarné par le vigneron dans une quête d'authenticité, d'émotion ou de localisme⁴¹. Il est donc essentiel de mettre en avant des récits, des innovations et des singularités, et que chaque viticulteur joue un rôle actif en allant à la rencontre des cavistes pour présenter ses produits et raconter son histoire.

« [...] le « storytelling » peut constituer un vecteur efficace de réenchantement de la perception du bordeaux : raconter une histoire autour de l'exploitation, créer un lien humain avec les consommateurs, mettre en scène des vigneron, etc. »



Les acteurs auditionnés soutiennent, en effet, que le « storytelling » peut constituer un vecteur efficace de réenchantement de la perception du bordeaux : raconter une histoire autour de l'exploitation, créer un lien humain avec les consommateurs, mettre en scène des vigneron, etc. L'enjeu est de mettre en valeur la diversité des vins et des producteurs bordelais mais également leur engagement environnemental – **25 % des surfaces bordelaises produisent du vin biologique** – face aux nouvelles exigences des consommateurs. Dans ce cadre, les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) pourraient accompagner les producteurs pour incarner leurs produits.

Une telle stratégie doit s'articuler avec une modernisation des formats mais également par une réintroduction de l'humain derrière le produit dans le cadre des événements. En somme, la séduction des consommateurs repose sur un ensemble de facteurs associant diversité et qualité des vins, image attractive et authenticité.

2. Adapter la production aux attentes des consommateurs et regagner des parts de marché à l'export

PROPOSITION 22 – RESTAURER LA CONFIANCE ENTRE L'AMONT ET L'AVAL ET ENCOURAGER LA CONTRACTUALISATION

L'organisation de la filière viticole est morcelée, scindée entre l'amont et l'aval et divisée entre différentes formes d'exploitations (coopératives, vignerons indépendants, etc.) et diverses appellations. Les initiatives collectives et la prise de décision s'en trouvent plus limitées, ce qui peut compliquer la bonne adaptation de la production aux attentes des consommateurs. Par comparaison, les modèles espagnols – une seule organisation interprofessionnelle réunissant l'ensemble des acteurs – ou italien – dominé par l'organisation coopérative – réunissent tous les maillons de la chaîne leur permettant de « chasser en meute » et de définir des stratégies claires en faisant remonter efficacement les attentes du marché à la production.

Si les relations entre les deux familles (négoce et producteurs) reposaient historiquement sur des accords tacites et des habitudes commerciales, la confiance s'est érodée face à la crise. Face à la baisse structurelle de la demande et le désaveu des consommateurs pour le vin rouge, les prix proposés par le négoce pour les vins bordelais se sont effondrés pour atteindre des niveaux souvent inférieurs aux coûts de production. Selon le Référentiel Économique du Vigneron Bordelais de 2024⁴², le coût de production moyen d'un tonneau de vin AOC en conventionnel s'élève à 1 447 €⁴³ contre un cours moyen de 943 € le tonneau de bordeaux rouge pour la campagne 2025-2026.

LES CHIFFRES À RETENIR

1 447 €

le coût de production moyen d'un tonneau de vin AOC en conventionnel en 2024

943 €

le cours moyen du tonneau de bordeaux rouge pour la campagne 2025-2026

25 %

des surfaces bordelaises produisent du vin biologique



« Je maintiens et je l'ai dit plusieurs fois, les chais sont faits maintenant de manière à ce que, avec les moyens techniques que l'on a, on puisse faire les vins que l'on nous demande. L'enjeu est d'avoir une visibilité claire sur le volume à produire, en vin, en vin souple, en vin structuré, en Bordeaux, en Bordeaux Supérieur, etc. Je pense que l'on est capable de mener cette diversification des produits mais un viticulteur ne peut pas s'engager dans des investissements sans visibilité. Il faut que chaque famille s'engage. Les producteurs s'engagent techniquement et financièrement et en face, les négociants doivent s'engager sur des volumes. Sans contractualisation, ce n'est pas possible d'autant plus face à la situation économique actuelle des exploitations qui ne peuvent plus prendre de risques financiers sans avoir un engagement de l'autre côté. La contractualisation est le mot d'ordre avec un engagement mutuel, associant les deux familles. Ce travail de collaboration est essentiel et la confiance doit être rétablie. »

Magali Vérité,

Vice-présidente de la Chambre d'Agriculture de la Gironde



⁴² Chambre d'Agriculture Gironde, « Référentiel économique du vigneron bordelais », 2024.

⁴³ Pour une exploitation de 40 ha, interligne de 3 m.

Cet écart durable entre prix de marché et coût de production contraint certaines exploitations à vendre à perte, nourrissant un sentiment de déséquilibre dans le partage de la valeur. Couplé au recours progressif par le négoce aux vins étrangers mieux positionnés en prix et en adéquation avec les nouvelles attentes du marché afin de compenser la perte de compétitivité des bordeaux, la situation a alimenté une défiance à l'égard du négoce.

Le manque de dialogue entre l'amont et l'aval explique aujourd'hui l'incapacité de la filière à s'aligner sur les nouvelles attentes des consommateurs. Dans ce contexte, s'il est indispensable que les viticulteurs se réapproprient leur commerce, la majeure partie des volumes resteront écoulés par le négoce. Il est ainsi urgent de restaurer la confiance avec la contractualisation comme outil central de pilotage de la production. La prévisibilité au cœur de cette relation – visibilité sur les volumes et les prix d'un côté et visibilité sur les débouchés d'autre part – doit aujourd'hui être renouvelée par des engagements mutuels clairs.

Les metteurs en marché (négociants, distributeurs) doivent par ce biais formuler clairement leurs besoins en termes de volumes et de profils gustatifs à partir des études de marché et des dégustations conjointes. La filière dispose, en effet, de toutes les compétences techniques nécessaires pour adapter rapidement l'offre à la demande. Ces orientations claires doivent ainsi permettre de sécuriser les viticulteurs dans leurs choix d'investissement avec des garanties claires de débouchés.

« Si la force du vignoble français réside bien dans la valorisation qu'elle a la capacité d'apporter à ses vins, notamment par rapport à l'Espagne et à l'Italie, elle ne saurait, néanmoins, abandonner l'entrée de gamme aux autres. »

En particulier, **la contractualisation est capitale pour restructurer une offre entrée de gamme**. Comme le note le rapport sénatorial précédemment cité : « si la force du vignoble français réside bien dans la valorisation qu'elle [la filière] a la capacité d'apporter à ses vins, notamment par rapport à l'Espagne et à l'Italie, elle ne saurait, néanmoins, abandonner l'entrée de gamme aux autres ». Ce réinvestissement de l'entrée de gamme repose sur deux conditions complémentaires. Il suppose, d'une part, une



segmentation de la production afin de s'affranchir, en tout et partie, de cahiers des charges AOC jugés trop contraignants (Proposition 30). Il implique, d'autre part, un engagement accru des grands groupes de négoce, dont une partie s'est progressivement tournée vers les vins espagnols pour alimenter leur segment d'entrée de gamme⁴⁴. Un potentiel intéressant existe pour une production respectueuse de l'environnement, sans Indication Géographique (IG) et appuyée sur une contractualisation de long terme et tournée vers des segments attractifs (vins légers, pétillants, etc.).

Pour « renouer un pacte de confiance » entre les deux familles, le rapport sénatorial sur la filière viticole de 2025 propose la mise en place « d'assises de la viticulture française ». Il est également recommandé de faire davantage intervenir le négoce dans la production, en levant l'interdiction législative l'empêchant d'intégrer les ODG, en contrepartie d'engagements formels contrôlés par l'autorité publique de développer des leviers de sécurisation des revenus de l'amont⁴⁵.

⁴⁴ Selon le bilan du commerce extérieur de FranceAgriMer, 4,5 M d'hl de vins sont importés chaque année en France dont 75% de vins en vrac, dont une grande partie correspond à des vins SIG et sans mention de cépages (55% sur l'ensemble des importations françaises). Ces volumes illustrent la concurrence des vins étrangers sur le segment entrée de gamme. Selon la Fédération française des vins d'apéritif, concernant les vins mousseux sans IG produits en France, environ 60% des vins de base sont importés, ce qui correspond environ à 9 000 ha si leur production était relocalisée en France.

⁴⁵ Sénat, « Rapport d'information au nom de la commission des affaires économiques sur la filière viticole », Octobre 2025. .

Si une telle opportunité permettrait d'évoluer vers un modèle « champenois » caractérisé par un fort pilotage de la production par le négoce, un tel schéma se heurte à des limites pratiques. En particulier, **l'atomisation du vignoble bordelais, structuré autour de plus de trente ODG**, rend peu réaliste l'implication du négoce dans chacune d'entre elles. En outre, les contrats pluriannuels s'établissant à l'échelle de chaque entreprise et non des ODG, la mise en œuvre de telles contreparties apparaîtrait délicate à garantir et pourrait soulever des problèmes de cohérence voire d'équité au sein de la filière. D'autres modes de congés peuvent néanmoins émerger pour renforcer les espaces de dialogue à l'instar de l'interprofession CIV Corse, qui organise tous les trois ans un séminaire stratégique de la filière, animé par un organisme externe, pour définir une feuille de route, afin de cibler des nouveaux débouchés et marchés.

« [...] l'atomisation du vignoble bordelais, structuré autour de plus de trente ODG, rend peu réaliste l'implication du négoce dans chacune d'entre elles. »

Par ailleurs, comme le souligne le rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur la filière viticole de 2025, « les données relatives au chiffre d'affaires de la filière et à sa répartition par canaux de distribution et, de manière générale, les données relatives à la consommation sont trop rares pour alimenter une véritable stratégie de marché ». Ce manque de données est préjudiciable au pilotage stratégique de la filière et invite à structurer un observatoire national des tendances de marché. Au niveau local, les services d'analyse des marchés de l'interprofession sont essentiels mais l'information doit encore être davantage diffusée auprès des exploitants et servir de base à la contractualisation.



PROPOSITION 23 – APPROFONDIR LA DIVERSIFICATION DES DÉBOUCHÉS À L'EXPORT

Les exportations constituent un relais de croissance incontournable pour compenser la baisse de la consommation observée sur le marché intérieur. Or, si le marché international a longtemps représenté des débouchés stables pour la filière viticole girondine, la dépendance extérieure a participé à la fragilisation de la filière, avec la fermeture brutale du marché chinois couplée aux tensions commerciales avec les États-Unis (premier client de la filière viticole française en valeur)⁴⁶. Le secteur a enregistré une baisse de 8,4 % des ventes sur l'année 2024 selon la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux.

« Il ressort des épisodes chinois et américain que la filière viticole française se trouve trop souvent prise pour cible à l'occasion d'épisodes de tensions internationales. »

Comme le souligne le rapport sénatorial sur la filière viticole de 2025, « il ressort des épisodes chinois et américain que la filière viticole française se trouve trop souvent prise pour cible à l'occasion d'épisodes de tensions internationales⁴⁷ ». Face à cette situation, certains acteurs entendus dans le cadre de la démarche défendent la reconquête des marchés intra-européens, plus stables, comme l'Europe de l'Est et du Nord.

En particulier, le bordeaux a perdu de nombreuses parts de marché dans les pays scandinaves. Dans ces marchés à monopole, la stratégie déployée consiste à les intégrer par la valorisation des démarches responsables en matière d'environnement, d'émissions carbonées et de responsabilité sociale des exploitations.



« Aujourd'hui des aides existent pour la promotion sur les marchés tiers, extérieurs à l'Union Européenne, sur lesquels effectivement la viticulture a mis l'accent depuis quelques années et qui sont les marchés les plus perturbés aujourd'hui : le marché chinois, le marché états-unien, etc. Le marché intra-européen a été un peu délaissé. C'est pourtant un levier aussi de sécurisation de nouveaux débouchés par leur reconquête. »

Lydia Héraud,

Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine,
délégue viticulture et spiritueux

⁴⁶ En juillet 2025, l'accord conclu avec les États-Unis conduit à l'application de 15% de droits de douane sur les vins et spiritueux européens, l'UE n'ayant pas réussi à obtenir une exception sur la filière.

⁴⁷ Sénat, « Rapport d'information au nom de la commission des affaires économiques sur la filière viticole », Octobre 2025.

PROPOSITION 24 - SOUTENIR LES ENTREPRISES VITICOLES DANS LEUR CAPACITÉ À EXPORTER

Les aides OCM viti-vinicoles sont aujourd'hui essentiellement mobilisées dans la restructuration du vignoble et les équipements techniques de chai. Le pilier lié à la promotion ne représente qu'une part réduite de l'enveloppe totale (13 % du budget en 2024). Ainsi, si la filière continue à réaliser des investissements techniques nécessaires, le défi de la distribution semble inégalement affronté malgré le besoin de renforcer les initiatives visant à améliorer l'implantation des entreprises sur les marchés étrangers. Ces aides à la promotion sur les marchés tiers constituent un puissant levier utilisé avec succès par les Espagnols et les Italiens qui y consacrent des moyens bien plus élevés (respectivement 18 % et 30 %).

Comparaison sur les paiements réalisés en 2024 en M€

	France		Espagne		Italie	
Restructuration	71,1	26,4%	53,6	26,8%	144,2	44,5%
Investissements	77,9	28,9%	58,3	29,2%	57,7	17,8%
Promotion de Tiers / Info MI	34,9	13,0%	36,2	18,1%	98	30,3%
Distillation des sous-produits (+ distillation de crise en FR)	85,4	31,7%	30,3	15,1%	19,2	5,9%
Vendange en vert (activée en 2024 en ESP)	0	0%	21,4	10,8%	4,8	1,5%
Total	269,6		199,8		323,9	

Source : FranceAgriMer



« On peut poursuivre les arrachages, pour autant aider les entreprises à exporter me paraît être le premier vecteur. On a déjà énormément arraché, puisqu'on se retrouve grosso modo à la taille du vignoble de 1985 soit 85 000 ha. On produisait à l'époque 85 hectolitres à l'hectare en Bordeaux. Le vignoble atteint maintenant une taille critique. Le premier véhicule pour arriver à se sortir de cette crise, c'est aider les entreprises à mieux s'implanter sur les marchés internationaux.

Un certain nombre de dispositifs, notamment les aides à la restructuration du vignoble ou les aides aux investissements, existent aujourd'hui. Des centaines de millions d'euros sont mobilisées chaque année pour la restructuration, soit l'adaptation du vignoble aux changements climatiques, pour changer les densités de plantations, aux palissages, etc. La question se pose aujourd'hui de savoir si on doit continuer encore sur cet aspect là : dans un contexte de crise, la priorité ne serait-elle pas davantage d'aider les entreprises à exporter en concentrant l'argent qui est mis sur la restructuration ou sur les aides aux investissements à la promotion aux pays tiers pour reconquérir de nouveaux marchés et aider les entreprises à exporter ? On pourrait avoir des budgets plus conséquents dédiés à la promotion à l'étranger. »

Participant à un atelier

Plusieurs types d'actions sont éligibles par appels à projet :

- actions de relations publiques ou de publicité ;
- participation à des manifestations internationales ;
- campagnes d'information ;
- études de marchés ;
- études d'évaluation ;
- élaboration de dossiers techniques.

« À l'heure de la crise, l'heure n'est plus à financer des bâtiments neufs et des chais flamboyants, mais bel et bien à accroître la compétitivité des exploitations. »

Ces constats alimentent un débat au sein de la filière entre la possibilité de réorienter une partie des aides vers la promotion pour regagner des parts de marché à l'international et la nécessité de garantir une certaine continuité dans ce programme d'aides. Néanmoins, comme le souligne le rapport sénatorial, « à l'heure de la crise, l'heure n'est plus à financer des bâtiments neufs et des chais flamboyants, mais bel et bien à accroître la compétitivité des exploitations. ». Le rapport plaide ainsi pour une sobriété dans les investissements destinés aux bâtiments au profit d'un renforcement du budget alloué à la promotion.

Si cette réorientation devrait prochainement être actée au sein du conseil spécialisée de FranceAgriMer, la question de son acceptabilité est cruciale puisque les aides à la promotion aux pays tiers profitent en grande partie au négoce (plus de 60 % du budget). Par conséquent, pour que l'amont consente à cet effort, une réorientation des aides ne pourra se faire sans contrepartie et doit être conditionnée à des engagements clairs par le biais de la contractualisation.

« Cette situation invite à étudier la possibilité d'une régionalisation des aides OCM [...] pour un arbitrage plus fin et une meilleure adéquation entre les outils de soutien et les besoins économiques locaux. »

En outre, **le mode de gouvernance** de ces dispositifs, dont les décisions relèvent d'un conseil spécialisé composé de membres issus des différents bassins viticoles, conduit chaque région à défendre ses propres priorités entre restructuration, investissement ou promotion. Un rééquilibrage des aides peut ainsi entrer en contradiction avec les attentes d'autres bassins. Cette situation invite à étudier la possibilité d'une **régionalisation des aides OCM**, entendue comme une capacité renforcée de pilotage à l'échelle des bassins viticoles, pour un arbitrage plus fin et une **meilleure adéquation** entre les outils de soutien et les **besoins économiques** locaux.



Priorité

5

**Attirer, former
et fidéliser la
main d'œuvre**

Les mutations démographiques vont avoir un impact majeur sur la filière viticole : selon le dernier recensement agricole, la moitié des agriculteurs présents en 2020 feront valoir leur droit à la retraite d'ici 2030. Dans un contexte économique dégradé, ces départs ne sont pas compensés par l'installation de nouveaux entrants, ce mouvement demeurant limité face à la désaffection des jeunes générations : ces dernières années, le taux de remplacement dans le secteur viticole fluctue entre 68 et 75 %.

Ces perspectives annoncent une transformation profonde du paysage viticole avec une diminution certaine du nombre d'exploitants et une augmentation du recours aux salariés dans des exploitations plus grandes. L'enjeu de la transmission constitue ainsi un axe de travail clé pour garantir la pérennité de la filière afin d'assurer la transmission du patrimoine viticole dans sa dimension économique – encourager les jeunes générations à reprendre les exploitations – et humaine – transmettre les savoir-faire en formant les nouvelles générations.

Dans un contexte économique dégradé, les tensions sur l'emploi sont d'ores et déjà palpables, les exploitations faisant face à une pénurie chronique de main d'œuvre qualifiée. Ces tensions tendent, en outre, à s'accroître en lien avec la désaffection progressive des jeunes pour les formations préparant aux métiers de la vigne. Ainsi, selon France Travail, un salarié sur deux entrant dans la filière viticole le fait par reconversion professionnelle et non par formation initiale, ce qui illustre la faiblesse du vivier d'étudiants formés directement aux métiers de la vigne. De même, selon France Travail, les demandeurs d'emploi de Gironde à la recherche d'un poste dans la viti-viniculture sont en moyenne plus âgés (un tiers a 50 ans ou plus contre un quart pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) et moins formés (la moitié de ce public est peu ou pas formée contre 14 % sur l'ensemble des demandeurs d'emploi)⁴⁸.



« La dernière étude de France Travail révèle qu'aujourd'hui, un salarié sur deux dans le secteur viticole vient de la reconversion professionnelle. Le vivier de la formation initiale ne suffit donc plus à assurer le renouvellement démographique des chefs d'exploitation et des salariés. D'ici 2030, soit dans cinq ans, un chef d'exploitation viticole sur deux peut faire valoir ses droits à la retraite.

Nous devons relever trois défis majeurs simultanément : le défi climatique, le défi économique lié à la mutation profonde et surtout rapide de la consommation, et le défi démographique, tout aussi crucial.

Les pyramides des âges annoncent un effondrement du nombre d'exploitants. Mécaniquement, nous devrions voir émerger des exploitations plus grandes, gérées par moins de chefs d'exploitation mais employant davantage de salariés. Or, la tension sur l'emploi demeure vive. La recherche de main d'œuvre qualifiée fait partie des préoccupations de nombre de viticulteurs. »

Emmanuel Danielou,

Directeur général du Campus régional des métiers de la vigne et du vin



« Renforcer l'attractivité des métiers est aujourd'hui indispensable en particulier auprès des nouvelles générations, en montrant qu'ils sont porteurs de sens et vitaux pour l'économie régionale. »

Au cœur de ces **difficultés pour recruter** une main d'œuvre qualifiée, réside la question de **l'attractivité des métiers viticoles**. Les métiers de la vigne, souvent saisonniers et exigeants physiquement, souffrent d'une image dévalorisée malgré une montée en technicité et en professionnalisation des pratiques. Renforcer l'attractivité des métiers est aujourd'hui indispensable en particulier auprès des nouvelles générations, en montrant qu'ils sont porteurs de sens et vitaux pour l'économie régionale.

De plus, le mouvement d'adaptation et de diversification qu'appelle la crise ne pourra se concrétiser sans un personnel qualifié et stable puisqu'il mobilise des compétences techniques complexes. **Les besoins évoluent vers des métiers plus polyvalents**, intégrant les **dimensions environnementales, numériques, commerciales et touristiques**. Attirer, former et fidéliser les travailleurs de la vigne et du vin et former les exploitants aux nouveaux besoins, devient une condition structurelle du redressement de la filière.



PROPOSITION 25 - ASSURER LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE PAR DES OFFRES DE FORMATION PLUS COURTES ET PLUS SOUPLES

Les **filières de formation initiale** préparant aux métiers de la vigne et du vin font face à une **situation alarmante** : réduction des effectifs des Bac Pro (10 à 20 élèves sur l'ensemble du département) et des BTS (de 150-180 diplômés par an, ils passeront bientôt à moins de 80-110). Ce déclin met en péril le renouvellement des compétences et la vitalité du secteur. En outre, la lenteur de réforme des diplômes⁴⁹ est aujourd'hui incompatible avec les mutations rapides du secteur : **la formation n'a certainement jamais été aussi cruciale face à la nécessaire adaptation des pratiques** induites par la multiplication des aléas climatiques et l'instabilité des marchés.

« L'enjeu est de proposer des formations plus souples et plus courtes, permettant de construire des passeports de compétences évolutifs via des badges numériques. »

Il convient aujourd'hui de gagner en réactivité et en agilité pour répondre rapidement aux besoins des entreprises. Comme le prévoit le projet NAVi (Nouvelle-Aquitaine Viticulture), lauréat du programme «Compétences et Métiers d'Avenir» France 2030, l'enjeu est de substituer à la logique de diplômes une logique de reconnaissance des compétences. **Il convient de proposer des formations plus souples et plus courtes**, permettant de construire des passeports de compétences évolutifs via des badges numériques. La reconnaissance de ces badges reposerait sur des critères de qualité, validés par le monde professionnel, afin de légitimer les parcours et de donner de la valeur aux compétences acquises.

Ces **micro-formations** peuvent couvrir l'ensemble du spectre des métiers et compétences nécessaires dans la viticulture de la vigne jusqu'à la sommellerie en passant par la commercialisation : compétences techniques, administratives, commerciales, financières, managériales, etc.

L'attractivité des métiers de la viticulture se construit aussi par la **valorisation de parcours d'excellence** capables d'inspirer et de donner des perspectives concrètes de réussite professionnelle. La mise en lumière de trajectoires exemplaires, telles que l'accès à une reconnaissance de type MOF (Meilleur Ouvrier de France) contribue à renforcer l'image de ces métiers en soulignant à la fois leur haut niveau de technicité, leur exigence et leurs possibilités d'évolution.

⁴⁹ Un délai moyen de 5 à 7 ans est généralement nécessaire pour actualiser un diplôme entre diagnostic, validation et mise en œuvre.



« Nous faisons face à une baisse marquée de nos effectifs. Historiquement premier centre de formation viticole au niveau national, l'Agro Campus Bordeaux-Gironde comptait huit classes de BTS Viticulture-Œnologie sur trois sites ; nous sommes contraints de fermer deux classes faute de candidats, alors même que la demande dépassait notre capacité d'accueil il y a encore dix ans.

Dans le même temps, les besoins en main-d'œuvre, notamment qualifiée, restent très importants dans le secteur de la production. »

Emilie Reynier,

Directrice adjointe chargée des exploitations et du développement agricole, Agrocampus Bordeaux Gironde

PROPOSITION 26 - PROPOSER DES OFFRES DE FORMATION MIXTES ADAPTÉES AUX MUTATIONS DU SECTEUR VITICOLE

La filière viticole repose sur cinq piliers fortement indépendants :

- Viticulture (production),
- Œnologie (élaboration),
- Marketing et commerce,
- Sommellerie et œnotourisme (relation consommateur),
- Gestion d'entreprise.

Pourtant, les acteurs auditionnés déplorent une offre de formation silotée : viticulture et œnologie d'un côté, commerce et marketing de l'autre, très peu en lien avec la sommellerie et l'œnotourisme, et encore moins avec la gestion. Les mutations à l'œuvre dans le secteur viticole (diminution de la consommation, émergence de nouveaux produits, déstabilisation des débouchés, etc.) demandent aujourd'hui de **former des étudiants polyvalents**. Dans cette perspective, la création en 2023 du **Campus régional des métiers de la vigne et du vin** vise à mettre en dialogue l'ensemble des acteurs de la formation du secteur : un mouvement qu'il est nécessaire d'approfondir pour proposer des formations mixtes.

Par ailleurs, certains acteurs auditionnés relèvent un **système de formation du négoce trop centré sur le commerce international** et le haut de gamme et notamment les grands crus classés, qui ne représentent pourtant que 2 % de la production bordelaise. Face aux pressions sur les débouchés, les formations doivent former le négoce mais également les exploitants à vendre tout type de vin. En effet, au-delà des aspects techniques (travail de la vigne et de la vinification), il est à présent primordial que les exploitants soient préparés à gérer eux-mêmes leur commercialisation (vendre leur propre vin) et aussi, à gérer leur entreprise et comprendre les responsabilités liées à l'exploitation.



PROPOSITION 27- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS POUR ATTIRER UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE

L'image de la viticulture s'est fortement dégradée, la crise associant la filière aux problématiques économiques (arrachage, déconsommation), sanitaires (alcool et santé) ou environnementales (pesticides). La dévalorisation sociale du métier de vigneron entraîne une désaffection : les jeunes se détournent du secteur, les vignerons eux-mêmes dissuadent leurs enfants de reprendre leur exploitation, etc. Le métier est perçu comme pénible, difficile, risqué et peu valorisant (salaires peu attractifs, forte saisonnalité, difficultés liées à l'hébergement, à la mobilité, etc.) malgré le prestige associé au vin.

« en 2024, les métiers « viticulteurs arboriculteurs » regroupent le plus de projets de recrutement dans la filière viticole girondine avec 11 000 intentions d'embauches [...] Or, pour ces profils, 68% des projets de recrutement sont jugés difficiles à pourvoir selon les employeurs⁵⁰. »

Tout cela suscite une crise des vocations renforcée par le contexte économique. Cette pénurie est perceptible dans les chiffres de France Travail : en 2024, les métiers « viticulteurs arboriculteurs » regroupent le plus de projets de recrutement dans la filière viticole girondine avec 11 000 intentions d'embauches (représentant 12 % du total départemental, 91 % pour des postes saisonniers). Or, pour ces profils, 68 % des projets de recrutement sont jugés difficiles à pourvoir selon les employeurs⁵⁰.

⁵⁰ France Travail, « La filière viti-vinicole : un secteur incontournable en Gironde », Février 2025.

Dans ce contexte, **l'attractivité des métiers constitue un défi majeur** avec pour ambition de redonner une image de fierté à ces professions, et de les présenter comme des voies d'avenir pour les jeunes. Pour cela, les entreprises doivent développer leur marque employeur : proposer des perspectives d'évolution de carrière (du poste d'ouvrier viticole à celui de chef de culture, par exemple) et donner de la valeur au travail au-delà du seul revenu. Si certains outils ont émergé⁵¹, l'accompagnement des exploitations pour améliorer leur attractivité et leur organisation interne mériterait encore d'être approfondi.

« Des opportunités existent également pour réduire la pénibilité des métiers de la vigne grâce aux nouvelles technologies : exosquelettes pour limiter les contraintes posturales, robotisation et automatisation pour alléger les tâches les plus difficiles, etc. »

Des opportunités existent également pour réduire la pénibilité des métiers de la vigne grâce aux nouvelles technologies : exosquelettes pour limiter les contraintes posturales, robotisation et automatisation pour alléger les tâches les plus difficiles, etc. Dans ce cadre, un plan départemental de modernisation du travail pourrait être déployé : soutien à la mécanisation, outils numériques, formations techniques, etc.



« La question de l'attractivité des métiers est centrale et englobe plusieurs enjeux. D'abord, promouvoir l'enseignement agricole dès le collège et le lycée pour faire connaître les « métiers du vivant ». Ensuite, réduire la pénibilité du travail grâce à des innovations comme les exosquelettes ou l'automatisation, qui permettent d'améliorer les conditions de travail tout en compensant le manque de main d'œuvre sur les tâches les plus difficiles. Enfin, résoudre les problématiques liées au travail saisonnier : hébergement, mobilité, etc. »

Du côté des exploitants, l'enjeu majeur réside dans le développement de leur marque employeur. Comment recruter efficacement ? Comment favoriser l'évolution professionnelle de leurs salariés ? Comment les fidéliser ? Au-delà du salaire, les nouvelles générations recherchent du sens : elles s'attachent aux valeurs de l'entreprise, aux perspectives d'évolution, à une vision plus globale de leur engagement professionnel.

Pour accompagner cette transformation, un outil d'autodiagnostic a été développé, permettant aux entreprises agricoles d'évaluer et d'améliorer leurs pratiques en matière de recrutement et de fidélisation. »

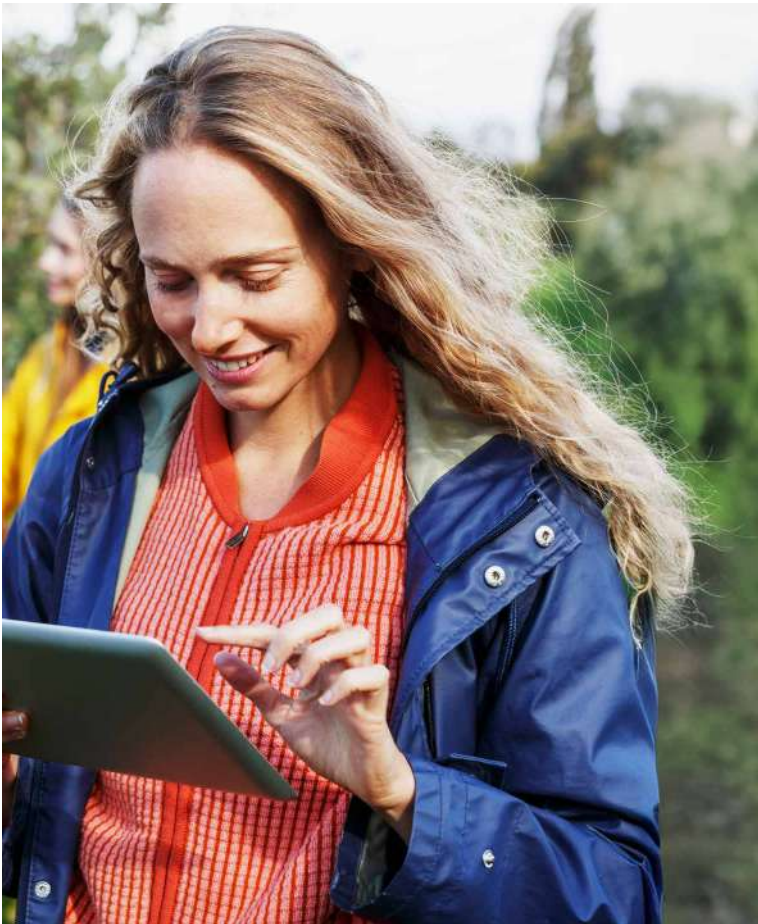
Thierry Touzet,

Directeur adjoint de la DRAAF
Nouvelle-Aquitaine



« Cette promotion dans les salons viticoles et agricoles peut s'appuyer sur des outils numériques et immersifs, tels que la réalité virtuelle [...] »

Enfin, les événements et salons constituent un levier intéressant de promotion des métiers de la vigne. Aujourd'hui, ces plateformes restent exclusivement centrées sur la consommation, mais pourraient permettre de valoriser les savoir-faire en réintroduisant l'humain derrière le produit. Cette promotion dans les salons viticoles et agricoles peut s'appuyer sur des outils numériques et immersifs, tels que la réalité virtuelle, qui permettent aux jeunes et au grand public de découvrir concrètement le métier (simulateurs de taille de vigne, machines virtuelles de vendange, dégustations comparatives entre amateurs et professionnel, etc.).



PROPOSITION 28 - LEVER LES CONTRAINTES SUR LE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

La viticulture est une filière fortement exposée à la saisonnalité des emplois : en Gironde, le mois de septembre concentre 30 % des embauches dans les activités de vigne. Par ailleurs, 90 % des embauches concernent un CDD d'une durée inférieure à 1 mois (contre 66 % tous secteurs confondus) et les contrats sur une journée concentrent 68 % des embauches⁵². Dans ce cadre, plusieurs dispositifs mériteraient d'être étudiés pour faciliter le recrutement des saisonniers.

Afin d'encourager la stabilisation des emplois, une première piste consisterait à **encourager des groupements employeurs** et des coopérations inter-exploitations pour proposer des contrats de travail associant plusieurs activités qu'elles soient viticoles (viticulture, arboriculture, entretien, maintenance, tourisme, etc.) ou appartenant à d'autres secteurs (BTP, hôtellerie-restauration). De telles organisations favoriseraient la continuité de l'emploi, la montée en compétences, la fidélisation du personnel et créeraient des synergies entre les secteurs (tourisme et viticulture par exemple).

« [...] le développement de logements collectifs et intersectoriels constitue une piste intéressante pour mutualiser les ressources entre activités saisonnières. »

Parallèlement, pour faciliter l'accès au logement des saisonniers et contribuer à lever ce frein périphérique à l'emploi, **le développement de logements collectifs et intersectoriels constitue une piste intéressante** pour mutualiser les ressources entre activités saisonnières (agriculture, tourisme, BTP, hôtellerie-restauration, etc.). Des plateformes innovantes adaptées aux besoins des saisonniers (résidences modulables en fonction des saisons, expérimentation des « **villages saisonniers** » à proximité des bassins viticoles, etc.) pourraient également voir le jour pour améliorer leur accueil.

⁵² France Travail, « La filière viti-vinicole : un secteur incontournable en Gironde », Février 2025.



PROPOSITION 29 – FACILITER LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE VITICOLE

Alors que 60 % des exploitants agricoles auront atteint l'âge légal de départ à la retraite en 2030, encourager le renouvellement générationnel est primordial. Néanmoins, selon le recensement agricole, en Gironde, sur l'ensemble des exploitations, seules 24 % préparent la reprise par un membre de la famille ou une personne extérieure et 34 % n'ont pas de visibilité sur leur devenir dans 3 ans⁵³.

Encourager la reprise des exploitations suppose notamment de mettre en relation les cédants avec les repreneurs. Plusieurs progrès ont été réalisés dans cette perspective : création dès 2015 d'un Point d'Accueil Installation Transmission (PAIT) pour orienter et informer les porteurs de projet d'installation et les cédants, création d'ici 2027 de guichets départementaux uniques pour les transmissions d'exploitations agricoles (« France Services Agriculture »), etc. La loi d'orientation agricole mentionne la mise en place d'une « aide au passage de relais⁵⁴ » qui apparaît indispensable pour inciter les chefs d'exploitation proches de la retraite à céder leur exploitation dans le d'une cadre d'une transmission sécurisée financièrement et organisée.

Des pistes complémentaires doivent également être explorées : programmes d'accompagnement personnalisés pour sécuriser juridiquement et économiquement les transmissions, mobiliser l'EPF viticole, renforcer la formation des futurs repreneurs, encourager fiscalement les transmissions anticipées, etc.

LES CHIFFRES À RETENIR

60 %

des exploitants agricoles auront atteint l'âge légal de départ à la retraite en 2030

⁵³ Devenir envisagé dans 3 ans pour les exploitations avec au moins un exploitant ayant plus de 60 ans.

⁵⁴ Article 21 de la loi d'orientation agricole « L'État se donne pour objectif de mettre en place, dès 2026, une aide au passage de relais pouvant être allouée aux chefs d'exploitation agricole âgés de cinquante-neuf ans au moins ayant exercé une activité agricole à titre principal pendant une durée suffisante, s'ils cessent définitivement cette activité et rendent leurs terres et les bâtiments d'exploitation disponibles pour une installation aidée. Cette aide au passage de relais est servie à l'intéressé jusqu'à l'âge légal de la retraite (...).



Priorité

6

Les grandes orientations de la filière

Face à l'urgence de la crise, des solutions de court terme ont émergé, allant des campagnes de distillation aux plans d'arrachage pour réduire les stocks et assainir le marché. Répondre durablement à la crise suppose à présent d'affirmer une stratégie de long terme en relevant simultanément plusieurs défis : renforcer la maîtrise des rendements et la résilience du vignoble (Priorité 1), diversifier la production (Priorités 2 et 3), regagner des parts de marché par des profils de vins plus attractifs (Priorité 4), etc.

Ces enjeux interrogent aujourd'hui la place de l'appellation alors que 94 % du vignoble girondin est classé en AOC. Les cahiers des charges stricts des AOC (répertoire limité de cépages autorisés, limitations sur les rendements, encadrement des pratiques et des méthodes de vinification) sont en effet identifiés comme des freins à la réactivité des exploitations face aux enjeux économiques, environnementaux et climatiques.



Pour de nombreux acteurs auditionnés, la sortie de crise implique inévitablement d'évoluer vers des modes de production plus souples (IGP et VSIG) pour autoriser des méthodes de culture des vignes moins figées et des pratiques de vinification plus souples. **L'enjeu est de renforcer l'agilité des producteurs** afin de faciliter l'adaptation du matériel végétal, la maîtrise des rendements par la libération des pratiques (taille, densité, architecture du vignoble, etc.), l'innovation dans la production du vin, l'alignement de la production sur les attentes des consommateurs, etc.

Toutefois, si la sortie de l'AOC peut permettre des réussites individuelles à l'échelle des exploitations, cette diversification ne pourra être efficace qu'en « chassant en meute ». **Une stratégie de filière doit être affirmée** et dépend de la concertation entre amont et aval **dans le cadre de l'interprofession, ce qui nécessiterait d'élargir son périmètre au-delà de l'AOC.**

La diversification des productions (IG et VSIG) ne doit pas pour autant conduire à renier l'AOC qui vise avant tout à protéger le terroir, soit l'interaction entre l'environnement naturel et le travail humain et qui garantit par des règles strictes la qualité, la crédibilité et le prestige des vins produits. Le CIVB se situe par conséquent sur une ligne de crête entre plusieurs tensions : renforcer l'agilité des producteurs face à la crise tout en protégeant l'identité et la typicité du vin bordelais, produire moins cher pour rester compétitif tout en préservant la stratégie qualitative qui fonde la réputation du bordeaux, etc.



1. Quelle structure pour le marché bordelais ?

PROPOSITION 30 – DIVERSIFIER LA PRODUCTION (IGP, VDF, VSIG) POUR DIVERSIFIER LES GAMMES ET RENFORCER L'ADÉQUATION AU MARCHÉ

Comme dit précédemment, la diversification des profils produits dans le vignoble girondin doit concerner à la fois les couleurs, les styles de vin mais aussi les catégories réglementaires (AOC, IGP, VDF). En effet, l'appellation est un cadre collectif protecteur mais qui limite l'agilité des exploitations. Les contraintes multiples du « tout-AOC » ne sont plus adaptées à un marché structurellement en baisse de consommation et incapable d'écouler les volumes actuels.

L'enjeu premier d'une diversification hors-AOC est de produire plus facilement des vins en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs (rosé, blanc aromatique, vins légers, frais, no low, etc.) en exploitant la flexibilité des autres modes de production. Les IGP ou les VDF permettent d'expérimenter plus librement : assemblages atypiques, cépages non encore homologués, vins plus légers en alcool, packaging disruptif, etc. Pour renforcer leur résilience économique, **les exploitations peuvent ainsi diversifier leurs gammes en produisant certains de leurs vins en IGP ou VDF.**

« les productions hors-AOC offrent plus de libertés aux producteurs pour maîtriser leurs rendements et s'adapter au changement climatique. »

Par ailleurs, les jeunes générations sont aujourd'hui moins attachées aux appellations et plus sensibles à d'autres facteurs (récit derrière la bouteille, histoire du domaine, etc.). C'est pourquoi les producteurs sont tentés d'explorer d'autres formes d'organisation, moins centrées sur le terroir et l'origine. Ces stratégies sont notamment pertinentes pour les exploitations en capacité de créer une marque sans appui d'appellation, ce qui suppose de construire une histoire de toutes pièces et de mobiliser des moyens marketing importants.

Parallèlement, si l'AOC était censée protéger un niveau de prix et de valeur ajoutée, le désaveu du bordelais a conduit à une sous-valorisation du vin et à une baisse continue des prix, détruisant la rentabilité des exploitations. Une meilleure rémunération des producteurs est indispensable pour garantir la pérennité des entreprises viticoles et de la filière dans son ensemble. Une telle perspective dépendra avant tout de la capacité de la filière à créer de la valeur et à restaurer un équilibre entre l'offre et la demande. Néanmoins, alors qu'elle ne cesse de se comprimer, il apparaît primordial de travailler à des **mécanismes de juste répartition de la valeur** (producteurs – négociants – distributeurs) comme condition de la restauration de la confiance au sein de la filière.

« [...] il apparaît primordial de travailler à des mécanismes de juste répartition de la valeur (producteurs – négociants – distributeurs) comme condition de la restauration de la confiance au sein de la filière. »

Comme le soutient le rapport sénatorial précédemment cité : « pour qu'un pacte de confiance puisse se nouer avec l'aval, le maillon de la production doit impérativement être sécurisé dans son activité et ses revenus » (p. 133). Dans cette perspective, plusieurs mécanismes ont été identifiés afin d'encourager ce rééquilibrage mais leurs modalités concrètes restent encore à définir pour assurer leur efficacité et leur acceptabilité.

Enfin, les productions hors-AOC offrent plus de libertés aux producteurs pour maîtriser leurs rendements et s'adapter au changement climatique (Priorité 1). Passer en IGP ou en VDF peut ainsi permettre une meilleure adaptation à la variabilité du climat, les règles étant plus souples sur les rendements, les méthodes de taille, les systèmes de conduite, les densités de plantation, l'irrigation, le choix du matériel végétal, l'expérimentation cépages résistants, etc.

Comparaison synthétique des contraintes du cahier des charges de l'AOC « Bordeaux » et de l'IGP Atlantique

	AOC Bordeaux	IGP Atlantique
Rendement butoir	Entre 68 et 77 hl / ha	120 hl / ha
Cépages	Liste restreinte et traditionnelle (Merlot, Cabernet sauvignon, Cabernet franc pour les rouges / Sauvignon, Sémillon, Muscadelle, pour les blancs)	Liste très large incluant des cépages résistants (Floréal, Voltis, Souvignier gris, Muscaris, Soreli, Artaban, Vidoc, etc.)
Densité de plantation	4 000 pieds / ha	Libre
Pratiques viticoles	Strict encadrement de la taille, du palissage, de la hauteur du feuillage, etc.	Libre
Vinification et assemblage	Strictement réglementé	Libre
Désalcoolisation	Non autorisée	Autorisée

Sources : Cahier des charges de l'IGP Atlantique du 1^{er} juillet 2025.
Cahier des charges de l'AOC « Bordeaux » du 12 juin 2025.

PROPOSITION 31 - PRÉSERVER L'AOC
COMME « COLONNE VERTÉBRALE »
DE LA FILIÈRE EN POURSUIVANT LE
MOUVEMENT DE MODERNISATION DES
CAHIERS DES CHARGES

Malgré un mouvement de modernisation à l'œuvre des cahiers des charges des AOC – assouplissement de l'écartement entre les pieds, des rendements butoir, des pratiques de taille, intégration de nouveaux cépages, etc. – les évolutions restent longues à obtenir, ce qui peut entrer en tension avec le besoin de réactivité pour s'adapter à la crise. Dans ce contexte, certains producteurs ont préféré sortir de l'AOC jugeant que les contraintes des cahiers des charges étaient trop lourdes par rapport au bénéfice commercial de la marque « Bordeaux ».

« le collectif impose des contraintes mais joue un rôle protecteur pour les viticulteurs en garantissant une histoire et une identité commune facilitant l'accès aux marchés. »

Si une telle démarche peut permettre des réussites individuelles, les acteurs auditionnés rappellent qu'elle entre en tension avec une stratégie de filière d'ensemble. Il convient de rappeler que l'appellation constitue une démarche collective : le collectif impose des contraintes mais joue un rôle protecteur pour les viticulteurs, en garantissant une histoire et une identité commune facilitant l'accès aux marchés. L'appellation conserve également une valeur qui guide encore les choix, notamment en grande distribution ou chez les cavistes.





En tant que repère économique et culturel essentiel, l'AOC semble devoir préserver un rôle central en tant que « colonne vertébrale » de la filière. Pour préserver ce rôle, les cahiers des charges AOC doivent poursuivre et approfondir leur mouvement de simplification pour permettre aux producteurs d'intégrer les exigences de durabilité et de résilience : réduction des délais d'expérimentation des nouveaux cépages, autorisation de cépages résistants, assouplissement des contraintes sur la densité, la taille, les assemblages, etc.

« Cette modernisation est indispensable pour que les appellations redeviennent un levier de compétitivité en mesure d'intégrer les mutations agronomiques et environnementales et de répondre aux défis climatiques. »

Cette modernisation est indispensable pour que les appellations redeviennent un levier de compétitivité en mesure d'intégrer les mutations agronomiques et environnementales et de répondre aux défis climatiques. En somme, deux logiques doivent s'articuler :

- développer des gammes hors AOC au niveau des exploitations ,
- poursuivre l'assouplissement des règles des AOC.

Parallèlement à ce mouvement de simplification, **la question de la rationalisation des ODG bordelaises mérite d'être posée.** Alors que la Gironde compte plus d'une vingtaine d'ODG, ce modèle, qui repose sur les cotisations payées à l'hectare et/ou à l'hectolitre par les adhérents, est fragilisé par deux tendances conjointes qui cessent d'alimenter les cotisations :

- **l'arrachage des vignes** réduisant les nombres d'ha, de volume produit et de viticulteurs
- **le développement de gammes hors appellation**

Cette situation appelle à amorcer un **débat sur des fusions voire un mouvement de rationalisation** plus poussé qui pourrait permettre, en outre, de limiter le morcellement de la filière et de faciliter le pilotage de la production.

PROPOSITION 32 – ASSUMER UNE SEGMENTATION DU MARCHÉ EN ÉTOFFANT UNE OFFRE IGP

La plupart des acteurs interrogés restent toutefois perplexes sur la capacité de l'AOC à absorber ces évolutions et sur les délais de modernisation, alors que la crise appelle des réponses souvent immédiates. Même dans une AOC comprenant des clauses de souplesses importantes, les marges de manœuvre peuvent sembler insuffisantes pour :

- produire des profils de vin adaptés aux goûts des consommateurs dans un contexte d'habitudes plus volubiles,
- assurer un niveau de rendement stable,
- faire face à la pression climatique et sanitaire sur le vignoble,
- intégrer de nouveaux cépages résistants, etc.

Dans ce contexte, de nombreux acteurs de la filière défendent une **segmentation du marché par le développement d'une gamme hors-AOC.** En effet, le vignoble bordelais est caractérisé par un « tout AOC » résultant historiquement d'une politique volontariste des dirigeants viticoles d'orienter la production vers le segment « vins de qualité » par opposition aux « vins de table »⁵⁵. Ce choix politique « prive » le vignoble bordelais d'un des deux segments du marché sur lequel la filière est réfractaire à se positionner sans risquer un déclassement, illustrant un « enfermement du vignoble dans la seule catégorie des vins de terroirs »⁵⁶.

⁵⁵ Jean Claude Hinnewinek et al. « Essai géographique sur la crise du Bordeaux », 2019.

⁵⁶ Ibid.

Pourtant, le bordeaux est à la fois présent sur les marchés entrée de gamme (l'exposant à la concurrence des IGP, VDF et des vins étrangers), intermédiaires et haut de gamme, ce qui peut brouiller son image. Les vins en entrée de gamme produits dans le cadre des AOC sont d'ailleurs les premières victimes de cette crise, leur niveau de prix actuel ne permettant plus de compenser des coûts de production importants.

« Tout cela plaide en faveur d'une segmentation assumée du marché des vins de Gironde : réserver l'AOC Bordeaux à des vins valorisés et porteurs d'une histoire liée au terroir, tout en développant une gamme IGP souple sur la production pour assurer des volumes et absorber le besoin d'innovation. »

Tout cela plaide en faveur d'une segmentation assumée du marché des vins de Gironde : **réserver l'AOC Bordeaux à des vins valorisés et porteurs d'une histoire** liée au terroir, tout en développant une gamme IGP souple sur la production pour assurer des volumes et absorber le besoin d'innovation. **L'enjeu est ainsi de restructurer « la première base de la pyramide »** par cette offre entrée de gamme compétitive, cohabitant avec un noyau AOC plus prestigieux.

Cette gamme plus flexible permettrait de répondre avec une plus grande réactivité aux attentes des consommateurs (blancs, rouges légers, vins effervescents, etc.) dans une stratégie d'ajustement de l'offre viticole tout en protégeant le segment « premium ». Elle permettrait, en outre, de pénétrer les marchés internationaux plus concurrentiels.

Si de nombreux acteurs de la filière reconnaissent la pertinence d'une segmentation, le débat porte sur la place qu'il convient de consacrer à l'AOC, à l'IGP et éventuellement au VSIG. Le collectif Viti 33 défend par exemple une scission du vignoble entre AOC Cru Bordeaux (« pour ce qui fonctionne ») et une IGP Bordeaux Atlantique « résolument innovante sur les cépages, les types de vins, les modes de culture »⁵⁷. Certains acteurs auditionnés recommandent davantage d'ouvrir une voie complémentaire avec un IGP ne représentant qu'une part restreinte du vignoble, pour conserver l'essentiel en AOC Bordeaux.

La place de cette gamme IGP dépendra – au-delà de la rentabilité – de la capacité à vendre, ce qui suppose des investissements marketing importants. À ce titre, l'IGP Atlantique reste encore peu structurée et n'a pas de marché clairement identifié, tandis que Bordeaux conserve une force de marque plus facilement vendable. Pour faciliter l'identification par les consommateurs, certains acteurs défendent la structuration d'une IGP distincte (IGP Gironde ou IGP Bordeaux Atlantique) propre au bassin girondin face à une IGP Atlantique jugée trop englobante.

Enfin, un dernier point appelle vigilance : l'AOC imposant des rendements relativement faibles, le passage en IGP augmenterait significativement les volumes qu'il conviendrait d'écouler. Pour éviter une surproduction ingérable, il convient donc de trouver et de sécuriser des débouchés commerciaux suffisants. Dans ce contexte, une offre entrée de gamme reposant sur des volumes importants et en partie tournée vers les marchés internationaux ne pourra être écoulee que grâce à la mobilisation du négoce. Tout cela implique d'encourager la contractualisation pluriannuelle afin de sécuriser les viticulteurs dans leur choix d'investissement et d'adapter la production en fonction de ce que le marché est en mesure d'absorber.

2. Garantir un juste partage de la valeur

PROPOSITION 33 – MOBILISER LES ACCORDS DE DURABILITÉ COMME UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS UN MEILLEUR PARTAGE DE LA VALEUR DANS LA FILIÈRE

Si les producteurs girondins sont sommés d'adopter des démarches responsables – en passant du conventionnel au zéro herbicide ou à l'agriculture biologique, obtenant la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), Terra Vitis, etc. – ils ne sont pas toujours rétribués à la hauteur de leurs efforts. De nombreux producteurs de vins biologiques et HVE sont ainsi moins rentables que les producteurs conventionnels et risquent de revenir sur leur démarche voire de cesser leur activité faute de rentabilité.

⁵⁷ <https://www.vitisphere.com/actualite-101364-pour-sauver-le-vignoble-ils-veulent-le-scinder-en-aoc-cru-bordeaux-et-igp-bordeaux-atlantique.html>



« Jusqu'au début des années 1980, près de 30 % de la production bordelaise relevait des vins de table, aujourd'hui classés en VSIG. La disparition progressive de ce segment au profit d'une montée en gamme généralisée a conduit à une focalisation quasi exclusive sur les AOC, sans mise en place d'un étage intermédiaire clairement identifié. Cette évolution a profondément modifié l'architecture de l'offre bordelaise, sans que le positionnement marché des vins d'entrée de gamme n'ait été repensé de manière cohérente. Le vignoble bordelais se trouve désormais confronté à une polarisation de son image : d'un côté, des vins à très forte valeur ajoutée (grands crus, appellations reconnues), porteurs d'une histoire, d'un terroir et d'un capital symbolique fort ; de l'autre, des vins d'entrée de gamme qui, en pratique, occupent un positionnement comparable à celui des IGP dans d'autres régions, mais sans en avoir ni la souplesse réglementaire ni la lisibilité pour le consommateur.

Ce décalage génère une tension entre des exigences AOC élevées appliquées à des vins dont la valorisation économique ne permet plus d'en absorber les coûts. Deux options se présentent donc aujourd'hui. La première, recréer une segmentation assumée par le développement d'une offre IGP départementale pour permettre une meilleure maîtrise des coûts de production et une clarification du positionnement des vins bordelais. La seconde, assouplir les règles de l'AOC pour répondre aux difficultés économiques des exploitations en allégeant les contraintes de production. Cette option comporte toutefois un risque d'affaiblissement de la promesse AOC et de perte de lisibilité pour le consommateur. Dans tous les cas, l'enjeu central reste la préservation de l'équilibre du modèle bordelais, afin de garantir aux exploitations des conditions de production économiquement soutenables, tout en maintenant une bonne lisibilité et valorisation des vins de Bordeaux sur les marchés. »

Laurent Fidèle,

Délégué territorial Aquitaine Poitou-Charentes de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)



« [...] alors que près d'un quart de la surface du vignoble girondin est en agriculture biologique, les producteurs peinent à valoriser la différence de coût notamment depuis l'essoufflement du marché. »

Alors que près d'un quart de la surface du vignoble girondin est en agriculture biologique, les producteurs peinent à valoriser la différence de coût, notamment depuis l'essoufflement du marché. Selon le Référentiel Économique du Vigneron Bordelais, les rendements en bio se situent en moyenne à 35 hL/ha pour un coût moyen au tonneau allant de 2 189 € à 4 029 €⁵⁸. Or, selon les données du CIVB, sur la campagne 2024-2025, les bordeaux rouges bio se sont vendus en vrac en moyenne 1 610 € le tonneau (un prix qui était de 1 786 € lors de la campagne 2022 - 2023)⁵⁹.

Coûts de production pour une exploitation bordelaise⁶⁰ (40 ha - 3 m)

	Conventionnel	Zéro herbicide	Bio
Rendement (hL/ha)	50	40	35
Coût du vin en vrac (€/tonneau)	1 447 €	1 847 €	2 189 €
Coût complet (€/bouteille)	3,33 €	3,66 €	3,94 €

Pour recréer une dynamique vertueuse et une juste rémunération des efforts environnementaux, les consommateurs et les autres acteurs de la chaîne doivent en supporter équitablement le coût. Dans ce cadre, des discussions sont en cours dans la filière pour la mise en place « d'accords de durabilité » qui permettraient d'établir collectivement des prix d'orientation pour les produits sous certifications environnementales, comme le bio ou la HVE⁶¹, et ainsi encourager une rémunération des producteurs supérieure à leurs coûts de production.

Cette disposition a par exemple été appliquée en Occitanie, où il est prévu que les producteurs de vin en bio ou en HVE représentés par l'ODG des vins de Pays d'Oc, conviennent la fixation de prix recommandés avec les négociants et les acheteurs de vins en vrac (accord vertical). Dans le cas où aucun accord vertical n'est trouvé, les producteurs concluent un accord uniquement entre eux (accord horizontal) et utilisent les prix fixés dans le cadre des négociations bilatérales avec les acheteurs. L'expérience du Pays d'Oc peut ainsi servir de modèle pour le bassin bordelais.



Les « accords de durabilité » s'inscrivent dans le cadre du règlement européen de l'OCM vitivinicole (art 210 bis). Ils permettent, pour les productions bio et HVE de se coordonner entre producteurs, à titre dérogatoire au droit de la concurrence, sur des prix indicatifs afin de sécuriser économiquement les pratiques environnementales qu'impliquent ces certifications.

⁵⁸ Chambre d'Agriculture de la Gironde, « Référentiel économique du vigneron bordelais », 2024.

⁵⁹ Sur l'ensemble, le bordeaux rouge en vrac est vendu en moyenne à 1 027 € le tonneau.

⁶⁰ Calculés sur des exploitations « types » : vignes rouges en bon état, âgés de 15 à 25 ans, peu de manquants, vigueur moyenne, parcellaire groupé et en fermage.

⁶¹ En application de l'article 210 bis du règlement OCM.



« [...] une stratégie de « name and shame » pourrait pointer les achats en dessous des niveaux de prix fixés. »

Toutefois, une partie de la filière reste perplexe sur l'efficacité du dispositif, les prix n'étant pas contraignants et restant principalement déclaratifs. Au mieux, une stratégie de « name and shame » pourrait pointer les achats en dessous des niveaux de prix fixés. Les acteurs auditionnés rappellent ainsi que seule une évolution de la loi Egalim garantira une protection du revenu des viticulteurs et des négociants. Par conséquent, les accords de durabilité ne doivent être conçus que comme une première étape permettant d'affronter la question essentielle du partage de la valeur.

PROPOSITION 34 - FAIRE ÉVOLUER LA LOI EGALIM AFIN DE PROTÉGER LE REVENU DES VITICULTEURS ET DES NÉGOCIANTS

Si les accords de durabilité offrent une première solution intéressante en tant qu'outils de régulation, ce mécanisme reste circonscrit aux démarches environnementales.

De plus, protéger efficacement le revenu des producteurs implique des outils contraignants garantissant une rémunération couvrant le coût complet. Dans ce contexte, une évolution des lois Egalim⁶² est souhaitée par la filière. Ces lois prévoient des règles spéciales applicables à la vente des produits agricoles dont la construction du prix « en avant » (Egalim 1), l'obligation de recourir la contractualisation écrite avec des contrats de minimum trois ans ainsi que la révision automatique des prix en fonction des indicateurs de coûts de production (Egalim 2). Du fait de ses particularités, la filière viticole n'est que partiellement concernée par ces règles :

- La règle de durée minimale du contrat ne s'applique généralement pas aux contrats de vente de boissons alcoolisées ;
- La filière viticole n'est pas concernée par le principe de non-négociabilité des prix des matières premières agricoles ;
- Les vins du Bordelais ne sont pas sujets à la contractualisation écrite obligatoire⁶³.

Si le vin constitue un produit agricole spécifique, la situation de la filière appelle aujourd'hui à mener une réflexion sur l'application des règles Egalim et sur une généralisation de la contractualisation écrite obligatoire. L'enjeu est notamment d'étendre l'application de l'article 172 ter du règlement OCM viti-vinicole permettant un prix recommandé pour les vins AOC et IGP, par l'extension du dispositif actuellement limité aux raisins. La filière bordelaise soutient aujourd'hui une telle évolution selon trois axes :

- La construction du prix en avant (du producteur vers la grande distribution) pour intégrer obligatoirement une rémunération juste des viticulteurs dans le prix final ;
- L'utilisation des indicateurs des coûts de production dans la formation du prix ;
- Une expérimentation des évolutions législatives à venir dans le périmètre de l'interprofession bordelaise et avec des indicateurs propres au bassin girondin.

⁶² Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire.

⁶³ Contrairement aux VDF et aux vins de certaines régions : Languedoc, vallée du Rhône, Alsace, Champagne, etc.

En outre, l'acceptabilité d'Egalim dépendra d'une approche globale et de la capacité à sécuriser à la fois le revenu des viticulteurs et des négociants. Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre en place un contrat de filière liant l'ensemble des acteurs de la chaîne. Ce dispositif repose sur deux contrats successifs et interdépendants :

- **un premier (viticulteur-négociant)** fixant le prix d'achat du vin en fonction des coûts de production réels du viticulteur, garantissant ainsi sa juste rémunération ;
- **un second (négociant-distribution)** devant obligatoirement intégrer et répercuter les engagements tarifaires pris dans le premier tout en garantissant la rentabilité du négociant.



PROPOSITION 35 – METTRE EN PLACE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Le règlement OCM autorise également la reconnaissance d'Organisations de Producteurs (OP) dans le secteur viticole⁶⁴. **L'enjeu de l'OP est de renforcer le pouvoir de négociation** des viticulteurs par la mutualisation des volumes dans un contexte de déséquilibre structurel entre une offre atomisée (des milliers de petits producteurs dispersés) et une demande en aval plus concentrée (négociants et grande distribution). Ces OP doivent contribuer à l'amélioration de la compétitivité du secteur et permettre un rééquilibrage des négociations commerciales au profit de la production.

« Ces OP doivent [...] permettre un rééquilibrage des négociations commerciales au profit de la production. »

Toutefois, en application du règlement OCM, la création d'OP dépend du pouvoir législatif ou réglementaire des états membres et le décret rendant possible les OP viticoles en France n'est à ce stade toujours pas signé. Comme le soutient le rapport sénatorial sur la filière viticole : « le Gouvernement prive ainsi la filière d'un outil utile, aux mains des producteurs, et dont le coût est négligeable ». Pourtant, la filière girondine appelle à la « signature du décret rendant possible les Organisations de Producteurs en viticulture » tout en « veillant à ne pas flécher les aides européennes exclusivement vers elles »⁶⁵.

Certaines réserves sont émises notamment de la part des Vignerons Indépendants. S'ils ne s'opposent pas sur le principe aux OP, leur position relève d'une « vigilance juridique forte face au risque de captation des aides communautaires »⁶⁶. Dans certaines filières agricoles (secteur des fruits et légumes, huile d'olive, houblon), l'accès aux aides européennes est, en effet, conditionné à l'adhésion à une OP. Pour garantir l'acceptabilité d'une telle mesure, un accès identique aux aides françaises et européennes devra ainsi être garanti.

Par ailleurs, une fois le décret signé, l'efficacité du dispositif dépendra de la capacité à gérer une part substantielle des volumes mis en marché sinon quoi les OP seront contournées et inefficaces. Cela suppose un travail commun de la filière, de promotion et de sensibilisation, pour encourager les agriculteurs à se regrouper dans le cadre de ces organisations.

⁶⁴ Article 152, § 1, du règlement OCM.

⁶⁵ Tribune portée par l'ensemble des organisations représentatives de la filière viticole girondine et les syndicats agricoles : le CIVB, le FGVB, la CA33, la Fédération des Négociants de Bordeaux et de Libourne, la FNSEA, les JA, la Coordination Rurale, la Confédération paysanne, le Collectif Viti 33.

⁶⁶ Vignerons Indépendants, « Les Vignerons Indépendants souhaitent la levée des risques juridiques », Janvier 2026.





La crise que nous traversons est brutale, elle bouscule nos certitudes et nos héritages. Mais elle ne doit pas occulter l'essentiel : **notre savoir-faire est immense et notre capacité d'innovation reste notre meilleur atout**. Qu'il s'agisse d'adaptation climatique ou de conquête de nouveaux marchés, les solutions sont là, entre nos mains.

L'heure n'est plus au constat, mais à la construction.

Nous avons désormais des leviers pour pérenniser l'excellence de notre vignoble pour les générations futures.

Les 35 propositions qui structurent ce document ne porteront leurs fruits que si elles sont portées par une volonté commune. **La Chambre d'Agriculture de la Gironde prendra toute sa part dans ce déploiement avec une détermination sans faille**. Nous nous engageons à transformer ces orientations en réalités de terrain.

J'invite aujourd'hui chaque acteur de notre filière – viticulteur, négociant, organisation professionnelle et partenaire public – à prendre la pleine mesure de ses responsabilités. **Car le Bordeaux de demain ne se fera pas seul dans son coin**. L'avenir de notre vignoble repose sur notre capacité à relever collectivement les défis qui se présentent à nous.



Jean-Samuel Eynard

Président de la Chambre
d'Agriculture de la Gironde

Bibliographie

- Agreste, « La filière viticole girondine : chiffres clés », Juin 2025.
- Agreste, « Recensement agricole 2020 – Âge des exploitants et devenir des exploitations », Juillet 2022.
- Assemblée Nationale, « Rapport d'information sur les stratégies de marché de la filière viticole », Avril 2025.
- Chambre d'Agriculture de la Gironde, « Le surgreffage de la vigne », 2013.
- Chambre d'Agriculture de la Gironde, « Référentiel Économique du Vigneron Bordelais », 2024.
- Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, « Choisir un porte-greffe en Nouvelle-Aquitaine », 2025.
- Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, « Guide de la conduite du vignoble en agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine », 2024.
- Élodie Loubaresse et Florent Pestre, « Les leviers de performance d'une stratégie collective : une analyse des filières viti-vinicoles en Val de Loire, en Champagne et en Languedoc-Roussillon. », 2016.
- France Gerbal-Medalle, « La mise en désir des territoires par l'œnotourisme », 2021.
- France Travail, « La filière viti-vinicole : un secteur incontournable en Gironde », Février 2025.
- Gironde Tourisme, « L'œnotourisme en Gironde – Résultats des enquêtes 2019 », 2020.
- INRAE, « Diversification des cultures : une transition à penser à l'échelle des territoires », 2021.
- Institut Enterritoires, « Logement et mobilité : deux leviers pour l'emploi en Gironde », 2025.
- Institut Français de la Vigne et du Vin, « Peut-on réduire la sensibilité au changement climatique sans irriguer ? », 2020.
- Jean-Claude Hinnewinek et al. « Essai géographique sur la crise du Bordeaux », 2019.
- Jean-Marie Cardebat, « Économie du vin », 2025.
- Marc-Antoine Dolet et al. « Relance de la plantation de variétés de vignes dites résistantes en France », Septembre 2024.
- Michel Réjalot, « Vignobles et vins de Bordeaux : quelques aspects d'une crise multiforme », 2021.
- Nathalie Ollat et Jean-Marc Touzard, « Vigne, vin et changement climatique », 2025.
- Observatoire national du déploiement des cépages résistants (OSCAR), « Note technique Nationale OSCAR », 2025.
- Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, « Evolution of world wine production and consumption by colour- Focus 2023 », 2024.
- Plan National du Dépérissement du Vignoble, « Les carnets du Plan », Avril 2018.
- Sénat, « La viticulture, une filière d'avenir : l'urgence de l'union ! », Octobre 2025.
- Thierry Dufourcq, « Adaptation de la conduite du vignoble : la gestion du rapport feuilles/fruits », 2018.
- Vin & Société, « Le vin et les hommes : entre attachement et pression sociétale », 2023.
- Vins & Société, « L'évolution de la consommation de vin en France », Février 2023.

Remerciements

La Chambre d'Agriculture et l'Institut Enterritoires remercient chaleureusement l'ensemble des personnes auditionnées ou participantes aux ateliers, qui ont activement contribué à cette réflexion collective. Nous remercions également Tristan Meyer, chargé d'études à l'Institut Enterritoires, pour son implication déterminante dans la conduite des travaux et la rédaction du livrable.

Les personnalités auditionnées ou mobilisées dans les ateliers de travail :

Virginie Alavoine

Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine

David Amblevart

Vice-président de l'Institut Français de la Vigne et du Vin

Stéphane Becquet

Directeur du syndicat des Vignerons Bio de Nouvelle-Aquitaine

Laurent Bernos

Directeur du Pôle Viticulture-Œnologie de la Chambre d'Agriculture de la Gironde

Brigitte Bloch

Vice-présidente Tourisme, événements et équipements métropolitains à Bordeaux Métropole

Nelly Buttignol

Élue de la Chambre d'Agriculture de la Gironde

Jean-Yves Carlier

Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer de la Gironde

Laure Cayla

Directrice du Pôle Nouvelle-Aquitaine de l'Institut Français de la Vigne et du Vin

Emmanuel Danielou

Directeur général du Campus régional des métiers de la vigne et du vin

Philippe Darriet

Directeur de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin

Jérémy Ducourt

Président du Pôle Nouvelle-Aquitaine de l'Institut Français de la Vigne et du Vin

Marie-Catherine Dufour

Directrice technique du Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux

Catherine Duperat

Directrice de l'organisation professionnelle Bordeaux Négoco

Mathieu Escafre

Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde

Jean-Samuel Eynard

Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde

Régis Falxa

Président des Vignerons Indépendants de Gironde

Bernard Farges

Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux

Laurent Fidèle

Délégué territorial Aquitaine Poitou-Charentes de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Lydia Héraud

Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, déléguée viticulture et spiritueux

Gaëlle Jean

Co-secrétaire départementale de la Confédération paysanne de Gironde

Thomas Larrieu

Conseiller Irrigation - Gestion de l'eau à la Chambre d'Agriculture de la Gironde

Olivier Lavialle

Président du Centre INRAE Nouvelle-Aquitaine Bordeaux

Stéphane Le Bot

Vice-président du Conseil départemental de la Gironde en charge de l'agriculture et de l'alimentation

Yann Le Goaster

Directeur de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux

Thierry Mazet

Directeur général de la Chambre d'Agriculture de la Gironde

Nathalie Ollat

Ingénieure agronome, directrice de l'UMR EGFV à l'INRAE

Cédric Pointet

Président des Jeunes Agriculteurs de Gironde

Émilie Reynier

Directrice adjointe chargée des exploitations et du développement agricole, Agrocampus Bordeaux Gironde

Christophe Riou

Directeur général de l'Institut Français de la Vigne et du Vin

Allan Sichel

Président de la Maison Sichel et ex-Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux

Thierry Touzet

Directeur adjoint de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Nouvelle-Aquitaine

Magali Vérité

Vice-présidente de la Chambre d'Agriculture de la Gironde

Les propositions exposées dans ce rapport n'engagent ni les personnes citées ni les institutions qu'elles représentent.

Viticulture cap 2030

Une démarche collective pour penser l'avenir de la filière viticole girondine

La Chambre d'Agriculture de la Gironde a engagé une démarche participative visant à associer largement les acteurs de la filière viticole girondine. L'ambition : aboutir à une vision collective afin d'accompagner l'évolution de la viticulture girondine et donner des perspectives aux exploitants.

Avec l'appui de l'Institut Enterritoires, cette démarche a mobilisé près d'une quarantaine d'acteurs à travers des auditions et des ateliers de travail pour aboutir à des propositions concrètes et projeter la viticulture girondine à horizon 2030.



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GIRONDE**

Une étude financée par :



Une étude coordonnée par :

**Institut
enterritoires**